



LA VOIX DU

PARLEMENT

MAG

LE MAGAZINE DES ÉLUS ET DÉCIDEURS DE LA NATION.

DOSSIERS SPÉCIAUX

SOCIÉTÉ

ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

BIEN VIEILLIR

Réseau Francophone Villes amies des Aînés

TERRITOIRES D'AUJOURD'HUI & DE DEMAIN

CROSNE, ENTRE MODERNITÉ & TRADITION,
une identité préservée

NOGENT-SUR-MARNE,
résolument tournée vers un avenir durable



Chaque jour, l'emploi à domicile entre particuliers répond aux besoins de vie de près de 15 millions de nos concitoyens.

Partenaire de nombreuses communes et intercommunalités dans toute la France, notre secteur vous invite à découvrir les avantages de sa **toute nouvelle plateforme** d'information et de développement de l'emploi à domicile pour votre population.



**FRANCE
EMPLOI
DOMICILE**

franceemploiadomicile.fr





PRÉFACE

ESS : répondre aux défis de notre temps.

« La loi Hamon de 2014 a donc posé les bases de l'ESS en France. Il nous faut aujourd'hui aller plus loin pour donner l'impulsion de ces dix prochaines années. »

Par **Olivia Grégoire**,
Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes
Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

Il y a quelques mois, l'économie sociale et solidaire a repris ses attaches au Ministère de l'Économie, à Bercy ! Cette décision du Président de la République et de la Première Ministre est un choix fort qui traduit une vision politique ambitieuse. Jusqu'à ce 20 juillet, mon portefeuille était celui de l'économie de tous les jours avec, aux avant-postes, les PME, le commerce et l'artisanat.

Y introduire l'ESS traduit une volonté de tisser des liens entre l'ESS et cette économie de proximité, du quotidien.

Je pense d'ailleurs plus généralement que l'ESS et l'économie « conventionnelle » doivent travailler main dans la main, chacun avec ses spécificités, pour répondre aux défis de notre temps.

Plus que jamais, notre société est en mouvement. Si la planification écologique est en marche pour accompagner notre société face à l'épuisement de nos ressources, l'enjeu est aussi de mettre notre économie en ordre de bataille pour lui permettre d'accompagner la transformation de nos modes de vie dans un sens plus durable et plus solidaire.

Que notre pouvoir soit exécutif ou législatif, nous devons nous engager pour profondément transformer nos manières de concevoir l'entreprise et d'envisager son rôle dans notre société tout en accompagnant nos petits acteurs à embrasser ces mutations.

La loi Hamon de 2014 a donc posé les bases de l'ESS en France. Il nous faut aujourd'hui aller plus loin pour donner l'impulsion de ces dix prochaines années. Je dégage aujourd'hui plusieurs priorités :

La première priorité est celle de replacer l'ESS au cœur des territoires. Elle vient de là, de petites initiatives locales qui se sont généralisées et dont la pertinence a permis de définir un cadre plus global. Les mutuelles, les associations ou encore les SCOP nées dans les territoires et nous devons continuer à propulser ces modèles.

Les Pôles territoriaux de coopération économique, par exemple, sont de véritables machines à développer des projets coopératifs, innovants et solidaires à l'échelle d'un territoire et doivent pouvoir continuer à bénéficier d'une vraie dynamique dans le temps.

Après avoir mobilisé de manière durable 2,5 millions d'euros par an pour les soutenir, je veux désormais travailler sur leur pérennisation et leur changement d'échelle.

Ma seconde priorité sera de continuer, autant que faire se peut, à développer l'innovation en matière sociale et environnementale. Ces dernières décennies ont fait émerger des modèles qui revoient nos fondamentaux en matière d'économie pour faire davantage peser l'impact.

Je pense par là aux contrats à impact qui permettent à des projets de recevoir un financement à l'aune de leurs résultats. Ces modèles aussi doivent être encouragés !

Ma troisième priorité – et non des moindres – est celle qui consiste à créer davantage de ponts entre l'économie dite « traditionnelle » et l'ESS. L'enjeu est double.

À l'heure où les salariés sont de plus en plus à la recherche de sens dans leur travail, l'impact positif que l'ESS promeut devient de plus en plus un avantage comparatif en termes de recrutements.

S'inscrire dans une démarche qui prend en compte l'impact social et environnemental, c'est également s'adresser à la vigilance des consommateurs et celle-ci ne saurait être mise de côté !

Je suis donc profondément convaincue que l'ESS a, en France, beaucoup à apporter. La capacité à réinterroger des modèles, d'en influencer certains et d'en créer d'autres.

Transformer notre économie pour l'inscrire dans une démarche plus respectueuse des hommes et de l'environnement continuera de guider mes pas au service de ce pays car, plus que jamais, l'aimer c'est aussi le transformer !



PRÉFACE

ESS : RÉPONDRE AUX DÉFIS DE NOTRE TEMPS

Par **Olivia Grégoire**,
Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes
Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme **2**



TRIBUNE

L'ESS, L'ÉCONOMIE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA RÉUSSITE

Par **Gérard Leseul**, Député de la 5ème circonscription de Seine-Maritime (Socialistes et apparentés), co-président du Groupe d'études : économie sociale et solidaire et responsabilité sociétale des entreprises à l'Assemblée Nationale

8

10 PLUS DE DEUX DÉCENNIES D'HISTOIRE DU GROUPE D'ÉTUDES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

18 COMPOSITION DU GROUPE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

L'ESS EN FRANCE

État des lieux, près d'une décennie après la loi relative à l'économie sociale & solidaire du 31 juillet 2014

18 ESS, BILAN ET PERSPECTIVES : VERS UN NOUVEL ÉLAN
Entretien avec **Jean-Baptiste Bernard**, Secrétaire général du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, ancien chef du pôle économie sociale et solidaire et investissement à impact de la direction générale du Trésor

22 ESS : BÂTIR LE MONDE DE DEMAIN GRÂCE À UN MODE D'ENTREPRENDRE HUMAIN ET SOUTENABLE
Entretien avec **Jérôme Saddier**, Président de la Chambre française de l'économie sociale et solidaire (ESS France)

26 AÉMA GROUPE : DE LA GOUVERNANCE PAR LE PROFIT À LA GOUVERNANCE PAR LA RESPONSABILITÉ, ENGAGER LA SOCIÉTÉ AU SERVICE DU VIVANT.
Entretien avec **Pascal Michard**, Président d'Aéma Groupe

30 L'OCIRP, L'INNOVATION SOCIALE AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE
Entretien avec **Marie-Anne Montchamp**, Directrice générale de l'OCIRP

32 LOI RELATIVE À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, BIENTÔT 10 ANS : QUELS ENJEUX ET DÉFIS AUJOURD'HUI ?
Entretien avec **Frédéric Tiberghien**, Président de FAIR (Finance à impact social), Président de la commission du rapport sur le financement des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, membre du conseil d'administration de la Chambre française de l'ESS, membre de l'Observatoire du financement des entreprises

33 DONNONS LES MÊMES CHANCES À L'INNOVATION SOCIALE

Par **Pierre Macé**, Directeur général de la Fédération nationale des Caisses d'Épargne & par **Caroline Neyron**, Directrice générale du Mouvement Impact France

34 LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR, MOBILISÉE AUTOUR DE L'ESS PARTOUT DANS LES TERRITOIRES

Entretien avec **Emmanuel Moulin**, Directeur général du Trésor



TRIBUNE

L'ESS VECTEUR DE COHÉSION DANS NOS TERRITOIRES

Par **Dominique Faure**, Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

39

40 ACTEURS DE L'ESS, PARTENAIRES CLÉS DU TRAVAIL DE L'ANCT ET DES PROJETS DES TERRITOIRES

Entretien avec **Stanislas Bourron**, Directeur général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires

44 LES INITIATIVES DES TERRITOIRES EN FAVEUR DES EMPLOIS NON DÉLOCALISABLES DE L'ESS

Entretien avec **Mahel Coppey**, Présidente du RTES, Conseillère municipale, Vice-Présidente de Nantes Métropole en charge des déchets, de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire, Élué de quartier Nantes Sud

48 SECTEUR COOPÉRATIF AGRICOLE : ACTEUR MAJEUR DE L'ESS

Par **Daniel Cheron**, Président du HCCA – Haut Conseil de la Coopération Agricole



VALEURS DE L'ESS

Une approche transversale pour un développement social & à la citoyenneté

54 L'ESPER OU LA TRANSMISSION À LA JEUNESSE DES VALEURS DE L'ESS POUR UN MONDE PLUS JUSTE

Entretien avec **Bertrand Souquet**, Président de l'Esper

58 L'ENTREPRENEURIAT : LEVIER D'INSERTION SOCIALE, ATOUT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CHEMIN DE CITOYENNETÉ

Entretien avec **Frédéric Lavenir**, Président de l'Adie



ACTEURS DE L'ESS

Un profil diversifié

64 ASSOCIATIF ET CARITATIF AU SEIN DE L'ESS

Entretien avec **Pierre Siquier**, Président de France générosités, le syndicat professionnel des associations et fondations d'intérêt général faisant appel à la générosité du public

66 « LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SERA INCLUSIVE OU NE SERA PAS »

Entretien avec **Laure Coussirat-Coustère**, Directrice générale adjointe de l'Adie

71 ESS 2024, UNE RÉUSSITE DONT IL FAUT S'INSPIRER

Par **Marie Leclerc-Bruant**, Responsable du marché économie sociale et solidaire Caisse d'Épargne chez BPCE et par **Elisa Yavchitz**, Directrice générale Les Canaux



LE FINANCEMENT DE L'ESS

74 ESS : S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE COLLECTIVE DE CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Entretien avec **Pierre-René Lemas**, Président de FRANCE-ACTIVE

78 REGARDS CROISÉS SUR L'ESS, UNE ÉCONOMIE D'AVENIR

Entretien croisé avec **Hugues Sibille**, Président du Labo de l'ESS, **Agnès Audier**, Présidente de l'Impact Tank et **Alain Di Crescenzo**, Président de la Fédération nationale des Caisses d'Épargne (FNCE)

80 SOGAMA : LA GARANTIE BANCAIRE AU SERVICE DE L'ESS

Entretien avec **Nathalie Sultan**, Directrice générale déléguée de Sogama



TRIBUNE OUVERTE

MOBILITÉ SOCIALE : AU COSMÉTIQUE, PRÉFÉRONS LE SYSTÉMIQUE !

Par **Saïd Hammouche**, Président du groupe Mozaïk

85



TRIBUNE OUVERTE

DES CITOYENS À PART ENTIÈRE ET NON PARTICULIÈREMENT À PART

Par **Fadila Khattabi**, Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger

87

88 L'ENGAGEMENT D'IPERIA POUR LA RECONNAISSANCE DES MÉTIERS EN FAVEUR DU MAINTIEN À DOMICILE

89 « CONSTRUIRE UN CHEMIN DE PROFESSIONNALISATION POUR ENTRER DANS LE SECTEUR DE L'EMPLOI À DOMICILE »

Entretien avec **Nadège Turco**, Directrice Déléguée

90 DESSINER DE NOUVELLES TRAJECTOIRES : LES DÉFIS DU SECTEUR DE L'EMPLOI À DOMICILE

BIEN VIEILLIR

**EN AVANT-PREMIÈRE
DE AMI DES AÎNÉS MAG**
Magazine porté par la Voix du Parlement
aux côtés du Réseau francophone Villes
Amies des Aînés



TRIBUNE

DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

Co-signée par les représentants des adhérents du RFVAA et les associations représentant les collectivités territoriales (APVF, ANPP, Villes de France, Régions de France, AMF, France urbaine, ADF, Intercommunalités de France) à l'occasion du dixième anniversaire du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés le 6 juillet 2022

96

Politiques publiques du vieillissement, quelles perspectives ?



TRIBUNE

LE BIEN VIEILLIR, DES MESURES CONCRÈTES POUR MAINTENANT !

Par **Laurence Cristol**, Députée de la 3^{ème} circonscription de l'Hérault et **Annie Vidal**, Députée de la 2^{ème} circonscription de Seine-Maritime, rapporteuses de la proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France

102



TRIBUNE

NOS AÎNÉS POSSÈDENT UNE RICHESSE D'EXPÉRIENCE ET DE SAGESSE QUI PEUT BÉNÉFICIER AUX GÉNÉRATIONS PLUS JEUNES. LEUR CONTRIBUTION À LA TRANSMISSION DES CONNAISSANCES, DES TRADITIONS ET DES VALEURS EST INESTIMABLE.

Par **Annie Genevard**, Députée du Doubs

105

106 BIEN-VIEILLIR : L'ENJEU DE LA PRÉVENTION DANS LA POLITIQUE DE L'ÂGE

Entretien avec **Stella Delouis**, Présidente de la CASS de la Cnav et **Frédérique Garlaud**, Directrice nationale de l'action sociale Cnav

110 AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES (ANCT) : MOBILISÉE SUR TOUS LES FRONT POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES SENIORS

Entretien avec **Christophe Bouillon**, Président de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et Maire de Barentin



Citoyens à tout âge

116 GRENOBLE, VILLE AMIE DES AÎNÉS

Entretien avec **Eric Piolle**, Maire de Grenoble

120 NANTES, LABEL OR VILLE AMIE DES AÎNÉS

Entretien avec **Johanna Rolland**, Maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole, présidente de France urbaine

124 CHANGER LE REGARD QU'ON PORTE SUR NOS AÎNÉS

Entretien avec **Christian Estrosi**, Maire de Nice

128 ROYAN : DANS LA DYNAMIQUE DU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

Entretien avec **Patrick Marengo**, Maire de Royan

132 ÉNÉAL, FONCIÈRE MÉDICO-SOCIALE, ACCOMPAGNE LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES SENIORS À REVENUS MODESTES

134 LA FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ 2023-2027

136 MIPIH : TROIS DÉCENNIES DE MOBILISATION POUR UN NUMÉRIQUE ÉTHIQUE, RESPONSABLE ET SOUVERAIN AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE SANTÉ

Entretien avec **Mostafa Lassik**, Directeur général de Mipih



TERRITOIRES D'AUJOURD'HUI & DE DEMAIN

CROSNE, ENTRE MODERNITÉ & TRADITION, une identité préservée

144 PETITE HISTOIRE DE CROSNE

148 FOCUS : L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION :
LA MÉTAMORPHOSE AU FIL DES SIÈCLES

150 CROSNE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VAL D'YERRES VAL DE SEINE

152 DANS LA DYNAMIQUE DE CROSNE, MOBILISÉE AUTOUR DE
LA QUALITÉ DE VIE DE SA POPULATION

154 CROSNE, UN URBANISME MAÎTRISÉ, QUI PRÉSERVE
SON IDENTITÉ ET SON ENVIRONNEMENT

156 ORPI ANMA CROSNE ET MONTGERON, L'EXCELLENCE DE LA
PROXIMITÉ AU SERVICE D'UNE CLIENTÈLE LARGE ET EXIGEANTE



NOGENT-SUR-MARNE, résolument tournée vers un avenir durable

162 NOGENT-SUR-MARNE, RÉSOLUMENT TOURNÉE
VERS UN AVENIR DURABLE

164 NOGENT-SUR-MARNE...
ICI COULE LA MARNE...

166 QUAND NOGENT-SUR-MARNE SE MÉTAMORPHOSE EN
HARMONIE AVEC SON IDENTITÉ ET SON CADRE DE VIE

170 MONUMENT NATIONAL DE L'IMMIGRATION
ITALIENNE À NOGENT-SUR-MARNE : DU RÊVE À LA RÉALITÉ

172 PROMO GERIM SE RÉINVENTE ET DEVIENT FAIR' PROMOTION

INTERNATIONAL



TRIBUNE

Osez l'export

Par **Olivier Becht**,
Ministre délégué auprès de la ministre de
l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du
Commerce extérieur, de l'Attractivité et des
Français de l'étranger

179





L'ESS, l'Économie de la solidarité et de la réussite

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) emploie 19,1 millions de personnes soit près de 9 % de la population active au sein de l'Union Européenne. Les 2,8 millions d'entreprises de l'ESS et d'associations en Europe représentent plus de 10% du PIB européen. La France a été pionnière en Europe et son engagement fort avec celui de l'Espagne, la Belgique et le Portugal ont permis une reconnaissance institutionnelle de l'ESS par les instances européennes.



Par **Gérard Leseul**,

Député de la 5ème circonscription de Seine-Maritime (Socialistes et apparentés), cCo-président du Groupe d'études : économie sociale et solidaire et responsabilité sociétale des entreprises à l'Assemblée Nationale

Elle a aussi renforcé la reconnaissance de l'ESS comme acteur majeur de l'économie et de l'emploi et comme économie des territoires et de la proximité.

À la veille de l'anniversaire des 10 ans de cette loi, le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire vient de publier un bilan très détaillé de la loi. L'Assemblée Nationale, dans le cadre de sa mission de contrôle de l'application de la loi, tiendra bien sûr compte de ces travaux menés sous la direction de Frédéric Tiberghien notamment pour envisager des améliorations à l'application de la loi.

Dans les mois à venir, je travaillerai comme Co-président du groupe d'étude ESS et RSE avec ma collègue Astrid Panosyan-Bouvet et avec toutes les organisations et les instances ESS sur l'évaluation de cette loi. Nous serons très vigilants à ce que les précisions et équilibres complexes qui ont eu lieu en 2014 soient préservés car ils ont aussi inspiré une définition de l'ESS reprise dans plusieurs textes internationaux, par l'OIT en 2022, l'ONU en avril 2023, et très récemment par l'Union européenne.

Le Parlement bien sûr écrit, amende et vote la loi, mais aussi contrôle l'action du Gouvernement. La ministre Olivia Grégoire a présenté très récemment sa feuille de route pour l'ESS (1 ETP en charge de l'ESS dans chaque préfecture ; soutien de 2,5 M€ aux PTCE ; simplification de l'agrément ESUS ; fonds de la finance solidaire fléchés à 15% vers l'ESS ; simplification des contrats à impact social...). Nous travaillerons donc avec la Ministre et avec les têtes de réseau ESS à trouver les meilleures traductions possibles dans l'action parlementaire.

Il nous faudra collectivement dépasser les déclarations d'intention pour traduire en applications concrètes le soutien public à l'ESS. Cela devra passer notamment par un renforcement des aides au secteur associatif qui souffre, une reconnaissance de l'innovation sociale dans les différents dispositifs incitatifs et fiscaux, un accès aux financements européens, et une loi de programmation de financement.

Dans un monde d'inégalités croissantes, la grande force de l'ESS est sa défense du principe de solidarité garant du lien social et de la cohésion locale et nationale.

L'économie sociale et solidaire est aujourd'hui une véritable alternative à l'économie dite conventionnelle et représente une autre façon de penser l'économie et de piloter les organisations. En effet, elle se distingue à la fois par son objet social et par son mode de gouvernance et par la répartition de la valeur (économique et sociale) créée.

Ainsi nos valeurs républicaines s'incarnent pleinement dans l'ESS : liberté de s'associer pour agir, égalité entre les membres pour décider et posséder, fraternité de l'action collective et des finalités.

Par son histoire, ses luttes, ses engagements, l'ESS a souvent été à l'avant-garde des mutations sociales et sociétales (protection sociale, partage des outils de production, mise en commun de moyens,...). Par la pluralité de ses structures et ses engagements, l'ESS est un laboratoire de réflexion et d'expérimentation sur la gouvernance et le fonctionnement des structures entrepreneuriales, sur les interactions avec les parties prenantes et aussi plus globalement sur les missions et les finalités de l'entreprise.

Ses organisations ont souvent su défricher, inventer des métiers, des services et inspirer le monde des entreprises privées pour concilier sens, performance et pleine implication dans la société.

L'ESS est ainsi l'économie de la réussite solidaire par son histoire collective. Elle est l'économie de la modernité par sa plasticité, son adaptabilité et par la pluralité de ses statuts.

La loi Hamon de 2014 a consolidé l'ESS tout en l'ouvrant à certaines sociétés commerciales qui satisfont plusieurs critères (recherche d'utilité sociale, gouvernance démocratique, réinvestissement des bénéfices et réserves impartageables).

Plus de deux décennies d'histoire du Groupe d'études économie sociale et solidaire et responsabilité sociétale des entreprises à l'Assemblée Nationale

Bien avant la loi de 2014, naissait en 2002, le groupe d'études sur l'économie sociale. Près de deux décennies plus tard, il n'a eu de cesse d'évoluer au gré de la reconnaissance de l'Economie Sociale et Solidaire, devenue au fil du temps, une démarche économique à part entière dans un monde en mouvement perpétuel s'inscrivant dans le présent et résolument tournée vers l'avenir.

En 2002, était créé à l'Assemblée Nationale le premier groupe d'études sur l'économie sociale, alors présidé par Jean-Louis Dumont, député PS de la Meuse qui en conservera la présidence jusqu'en 2007.

Une décennie plus tard, le groupe d'études Économie sociale, sous la co-présidence depuis 2012, des députés respectivement du Nord et d'Ille-et-Vilaine, Francis Vercamer, et Jean-René Marsac, joua un rôle essentiel dans l'adoption de la Loi ESS de 2014. Rappelons si besoin est que le premier avait quelques années plus tôt rendu en avril 2010 un rapport sur le développement de l'économie solidaire et sociale (ESS) et de l'entrepreneuriat social.

À l'issue d'une mission de six mois confiée par le Premier Ministre en octobre 2009, le rapport mettait en exergue la grande diversité du secteur de l'ESS insuffisamment reconnu, invitait à ce que ses spécificités et atouts soient mieux prises en compte par les pouvoirs publics et appelait à des approches renouvelées.

S'articulant autour de quatre orientations visant à développer, reconnaître et accompagner le secteur de l'ESS, il y formulait cinquante propositions concrètes à même de créer une vraie dynamique. Jean-René Marsac, quant à lui introduisait l'importance d'une véritable dimension internationale dans le secteur de l'ESS.

En 2017, lorsque se constitue le groupe d'études Économie sociale et solidaire, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a conféré un statut à l'ESS. Pour la première fois, ce sont deux femmes députées qui le co-président : Anne-Laurence Petel, députée des Bouches-du-Rhône et Sarah El Haïry, députée de Loire-atlantique, jusqu'à la nomination de celle-ci au gouvernement. Lorsque l'on sait combien l'égalité femmes-hommes est un champ important de l'ESS, cette co-présidence féminine n'est pas forcément anodine.

En 2022 le groupe étend son champ en couvrant l'économie sociale et solidaire et la responsabilité sociétale des entreprises, marquant une nouvelle évolution et intégrant la RSE dans son champ d'action.

Lors de la dernière mandature, le groupe Économie Sociale et Solidaire et Responsabilité Sociétale des Entreprises se constitue sous l'angle de la mixité à bien des égards, avec une approche résolument transversale.

Issu de la fusion de deux groupes d'études distincts lors de la précédente mandature, il compte une quarantaine d'élus, tout horizons politiques confondus et est dorénavant co-présidé par une députée Astrid Panosyan-Bouvet, membre de Renaissance et du député Gérard Leseul, PS-Nupes.

Très rapidement, l'un de ses axes de travail a été de procéder à des auditions dans le cadre d'une éventuelle révision de la Loi Hamon, d'en faire le bilan, d'étudier les perspectives d'évolution, en lien avec les acteurs des territoires et le conseil supérieur, et d'apporter sa pierre à l'édifice en participant à la montée en puissance de l'ESS, en ne négligeant aucune piste.





Et le député Gérard Leseul de préciser :

« La volonté d'évaluer l'application de la loi Hamon en amont de son dixième anniversaire, en 2024, et de suivre la transposition de la directive européenne CSRD sur le reporting de durabilité. D'une manière générale, les députés membres seront «à l'écoute des deux écosystèmes» et «mettront en débat les sujets qui apparaissent les plus importants et où il n'existe pas de réponse réglementaire ou législative »



Composition du groupe Économie Sociale et Solidaire et Responsabilité Sociétale des Entreprises





N

Co-Présidents

M. Gérard Leseul

Développement durable
Socialistes et apparentés Seine-Maritime 5e

Mme Astrid Panosyan-Bouvet

Affaires sociales
Renaissance Paris 4e

Vice-Présidents

M. Dominique Da Silva

Finances
RenaissanceVal-d'Oise 7e

M. Charles Fournier

Affaires économiques
Écologiste - NUPES Indre-et-Loire 1re

Mme Géraldine Grangier

Finances
Rassemblement National Doubs 4e

M. Philippe Latombe

Lois Démocrate
(MoDem et Indépendants) Vendée 1re

Mme Anne-Laurence Petel

Affaires économiques
Renaissance Bouches-du-Rhône 14e

M. Stéphane Viry

Affaires sociales
Les RépublicainsVosges 1re

Membres

M. Damien Abad

Développement durable
Renaissance Ain 5e

Mme Valérie Bazin-Malgras

Défense
Les Républicains Aube 2e

Mme Fanta Berete

Affaires sociales
Renaissance Paris 12e

Mme Céline Calvez

Affaires culturelles et éducation
Renaissance Hauts-de-Seine 5e

M. Sylvain Carrière

Développement durable
La France insoumise - NUPES Hérault 8e

M. Victor Catteau

Affaires sociales
Rassemblement National Nord 5e

Mme Émilie Chandler

Lois
Renaissance Val-d'Oise 1re

M. André Chassaing

Affaires économiques
Gauche démocrate et républicaine - NUPES
Puy-de-Dôme 5e

Mme Mireille Clapot

Affaires étrangères
Renaissance Drôme 1re

M. Hadrien Clouet

Affaires sociales
La France insoumise - NUPES Haute-Garonne 1re

Mme Fabienne Colboc

Affaires culturelles et éducation
Renaissance Indre-et-Loire 4e

Mme Estelle Folest

Affaires culturelles et éducation
Démocrate (MoDem et Indépendants) Val-d'Oise 6e

M. Hadrien Ghomi

Affaires étrangères
Renaissance Seine-et-Marne 8e

M. Victor Habert-Dassault

Finances
Les Républicains Oise 1re

Mme Marietta Karamanli

Lois
Socialistes et apparentés Sarthe 2e

Mme Sandrine Le Feur

Développement durable
Renaissance Finistère 4e

Mme Nicole Le Peih

Affaires économiques
Renaissance Morbihan 3e

Mme Karine Lebon

Affaires étrangères
Gauche démocrate et républicaine - NUPES Réunion 2e

Mme Charlotte Leduc

Finances
La France insoumise - NUPES Moselle 3e

M. Benjamin Lucas

Lois
Écologiste - NUPESYvelines 8e

M. Frédéric Maillot

Affaires étrangères
Gauche démocrate et républicaine - NUPES Réunion 6e

M. Éric Martineau

Affaires économiques
Démocrate (MoDem et Indépendants) Sarthe 3e

Mme Lysiane Métayer

Défense
Renaissance Morbihan 5e

M. Paul Molac

Lois Libertés
Indépendants, Outre-mer et Territoires Morbihan 4e

M. Dominique Potier

Affaires économiques
Socialistes et apparentés Meurthe-et-Moselle 5e

Mme Véronique Riotton

Affaires culturelles et éducation
Renaissance Haute-Savoie 1re

Mme Marie-Pierre Rixain

Défense
Renaissance Essonne 4e

M. Michel Sala

Finances
La France insoumise - NUPES Gard 5e

M. Pierre Vatin

Développement durable
Les Républicains Oise 5e

M. Frédéric Zgainski

Affaires étrangères
Démocrate (MoDem et Indépendants) Gironde 7e

M. Jean-Marc Zulesi

Développement durable
Renaissance Bouches-du-Rhône 8e

Secrétaire administratif :

M. Bastien L'Henoret





An illustration of several hands of different skin tones (black, brown, orange, light skin) stacked together in a supportive gesture. The hands are wearing various accessories like rings and a watch. The background is a light blue with a pattern of darker blue circles. A dark blue horizontal bar is positioned on the right side of the image.

SOCIÉTÉ

**L'ESS EN FRANCE :
ÉTAT DES LIEUX,
PRÈS D'UNE DÉCENNIE**
après la loi relative à
l'économie sociale & solidaire
du 31 juillet 2014



ESS, bilan et perspectives : vers un nouvel élan



Entretien avec
Jean-Baptiste Bernard,
Secrétaire général du
Conseil supérieur de
l'économie sociale et
solidaire, ancien chef du
pôle économie sociale et
solidaire et investissement
à impact de la direction
générale du Trésor

« En 2014, l'ESS a obtenu sa reconnaissance nationale qui se mue désormais en reconnaissance internationale, notamment pour son rôle dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

En 2024 au niveau national, il conviendra de concentrer nos efforts sur son développement. »

Pouvez-vous nous rappeler les missions et la genèse du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire dont vous êtes secrétaire général ?

Institué en 2006, le Conseil Supérieur de l'Economie Sociale a été modernisé par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (dite « loi ESS ») et est devenu Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire afin d'élargir son champ d'action. Il s'agit d'une instance consultative administrative présidée par la Ministre en charge de l'Economie Sociale et Solidaire qui a pour mission de contribuer à la promotion de l'économie sociale et solidaire et de ses innovations.

Il est constitué de 72 membres, comprenant des représentants des différentes familles de l'ESS (associations, fondations, coopératives, mutuelles et sociétés commerciales de l'ESS), d'instances nationales de représentation de l'ESS (ESS France, Chambres Régionales de l'ESS), des élus, nationaux et territoriaux, des représentants des syndicats de salariés et d'employeurs, des représentants des administrations de l'Etat, et des personnalités qualifiées.

En structurant le dialogue entre les acteurs et les pouvoirs publics, le Conseil Supérieur de l'ESS vise à conforter la dynamique de développement d'activité et d'emplois des entreprises de l'ESS et à donner un avis consultatif sur les projets de dispositions législatives et réglementaires communes à l'ESS, et sur les projets de dispositions relatives à l'entrepreneuriat social.

Le Secrétariat Général du Conseil Supérieur est assuré par la Direction Générale du Trésor, en particulier par le chef du Pôle Economie Sociale et Solidaire et Investissement à impact (PESSI).

Vous étiez également chef du pôle économie sociale et solidaire et investissement à impact de la direction générale du Trésor jusqu'au 9 octobre dernier . Quels sont ses champs d'action ?

Le Pôle Economie Sociale et Solidaire et Investissement à impact (PESSII) est intégré au Service du Financement de l'Économie de la Direction Générale du Trésor. A ce titre, il contribue à la réalisation des missions du Trésor, déclinée spécifiquement dans le cadre de l'ESS et de la finance solidaire (cf. entretien d'Emmanuel Moulin, Directeur Général du Trésor).

Plus précisément, le PESSII entretient d'une part un dialogue avec l'écosystème de l'ESS au niveau des territoires, au niveau national et international et d'autre part, développe des outils de financement spécifiquement adaptés aux besoins et particularités des structures de l'ESS.

Pour ce faire, le PESSII coordonne le réseau des correspondants régionaux de l'ESS présents dans les préfectures, contribue à la reconnaissance internationale dans les instances multilatérales, structure les dialogues bilatéraux avec certains Etats intéressés par le soutien à l'ESS, et anime les instances nationales consultatives, telles que le Conseil Supérieur de l'ESS ou le Conseil Supérieur de la coopération.

L'ESS étant avant tout un mode d'entreprendre, c'est tout naturellement que l'administration en charge de son suivi et de son développement se trouve au sein de Bercy. Pour autant, la dimension interministérielle de l'ESS est par essence très présente et le PESSII interagit par conséquent avec l'ensemble des ministères et administration concernés.

C'est une réelle spécificité au niveau européen d'avoir réuni dans la même équipe la relation avec l'écosystème, qui confère une bonne connaissance des acteurs et de leurs difficultés, et le soin de définir et construire des solutions de financement qui apportent des solutions pour leur développement.

Quel est aujourd'hui le poids de l'ESS en France ?

On a coutume de dire que l'ESS représente plus de 10 % du PIB même si cet indicateur n'est pas le plus adapté pour mesurer cette économie qui place l'utilité sociale avant tout. Le « panorama de l'économie sociale et solidaire » confié à ESS France et publié en mai 2022 met en lumière ce qu'apporte l'ESS à l'économie française.

Ce sont près de 213 000 établissements qui emploient 2,6 millions de personnes dont 67 % de femmes. L'ESS c'est donc plus d'un emploi sur sept dans le secteur privé en France et dans certains secteurs son poids est particulièrement important, majoritaire même, comme dans le cadre de l'action sociale (59,5%), les sports et loisirs (58,1 %), les arts et spectacles (31,1%), les activités financières et d'assurance (29,7 %) ou l'enseignement (19,4 %).

Du côté des financements, en 2022, la finance solidaire a collecté via l'épargne salariale, l'assurance vie ou l'investissement en direct, plus de 26 Mrds€ d'après le baromètre de la finance solidaire publié par l'association FAIR.

Cela représente par rapport à 2021, une augmentation de près de 2 Mrds€, ce qui témoigne de l'intérêt grandissant des épargnants pour cette finance qui répond à leurs attentes sociales. Au total, c'est près de 0,5 % de l'épargne financière des Français qui accompagne les entreprises de l'ESS en leur apportant ces capitaux patients.

Quel état des lieux faites-vous du développement de l'ESS en France depuis la loi de 2014, qui lui conférait un véritable statut ?

La loi ESS reposait sur trois piliers transversaux à l'ensemble des familles de l'ESS : sa reconnaissance, sa structuration et son développement.

Concernant sa reconnaissance, la grande force de cette loi a été de définir le périmètre de l'ESS, incluant non seulement les acteurs historiques que sont les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations, mais aussi les sociétés commerciales ayant fait le choix volontaire de s'appliquer à elles-mêmes les principes de l'ESS, à savoir : un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique ou participative définie par des statuts et incluant les parties prenantes, et une gestion mettant en œuvre les modalités d'une lucrativité limitée ou encadrée.

Le cadre français mis en place a ainsi inspiré la définition de l'ESS que nous retrouvons dans les textes internationaux, tels que les recommandations sur l'ESS de 2022 par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou la résolution de l'assemblée générale des Nations Unies adoptée en avril 2023 par les 193 Etats membres et la recommandation du Conseil de l'Union Européenne adoptée début octobre.

Cette loi a permis et permet toujours de structurer et fédérer les acteurs de l'ESS, afin d'organiser leur développement. En outre, elle établit un cadre pour orienter les financements vers les entreprises de l'ESS : fonds de financement de l'innovation sociale, cofinancé par l'Etat et les régions, garantie de prêts bancaires de BpiFrance, nouveaux supports d'investissement pour l'orientation de l'épargne longue vers l'ESS, et généralisation des schémas de promotion des achats socialement responsables (SPASER).

Lors de l'exercice d'évaluation mené par le CSESS à l'occasion du dixième anniversaire de cette loi, les acteurs ont cependant regretté un développement trop lent de l'ESS.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Quels sont les freins à son développement ?

Le développement de l'ESS se heurte d'abord à des difficultés dans l'accès aux financements publics et privés qui résultent souvent d'une méconnaissance des spécificités des modèles économiques de ces structures. Les entreprises de l'ESS apparaissent fréquemment comme insuffisamment rentables ou trop risquées, alors que certaines études économiques montrent que leurs taux de défaillance sont généralement inférieurs à ceux de l'économie conventionnelle. De même, les dispositifs de soutien ou financement public ne sont pas toujours adaptés aux particularités juridiques des structures de l'ESS. Par ailleurs, certaines solutions aux freins rencontrés peuvent provenir des acteurs eux-mêmes. En effet, l'accès à certains marchés publics ou financements nationaux ou européens nécessitent l'atteinte d'une taille critique.

Jugés souvent trop petites, les structures de l'ESS pourraient pourtant apporter des solutions aux défis rencontrés. Cela impose la structuration d'acteurs de l'ESS en filière ou l'élaboration de partenariat avec des entreprises de l'économie conventionnelle, ce qui est rendu parfois difficile par le caractère essentiellement local des activités de l'ESS.

Pour autant, grâce à la reconnaissance de l'ESS et notamment de ses apports pour répondre aux défis des transitions écologiques et sociales, une attention particulière est donnée pour l'intégrer dans les dispositifs de financement public.

Le soutien de l'État au développement de la plateforme « ESS 2024 » qui vise à favoriser l'accès des entreprises de l'ESS aux marchés liés à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ou les travaux menés pour mieux intégrer les acteurs de l'ESS au Plan d'investissement « France 2030 » doté de 54 Mrds€ illustrent que des concept de « small is beautiful ».

Quels sont aujourd'hui vos priorités pour qu'elle prenne un nouvel élan ?

En 2014, l'ESS a obtenu sa reconnaissance nationale qui se mue désormais en reconnaissance internationale, notamment pour son rôle dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

En 2024 au niveau national, il conviendra de concentrer nos efforts sur son développement. Conformément aux axes prioritaires que nous a donnés la Ministre, nous travaillerons à amplifier les financements destinés à l'amorçage et à la croissance des structures de l'ESS, à travers l'accroissement de la finance solidaire, de la finance à impact, des contrats à impact, du renforcement de l'attractivité de l'agrément ESUS ou encore de la mobilisation des fonds européens.

Au niveau des territoires, nous chercherons à rendre l'accompagnement des structures de l'ESS plus efficace et plus adaptée face aux défis locaux. Enfin, nous contribuerons à la diffusion des bonnes pratiques de l'ESS vers l'économie conventionnelle, ce qui implique d'une part de rendre plus attractif les statuts de l'ESS pour les entreprises classiques, et d'autre part d'accompagner l'économie conventionnelle vers davantage de prise en compte de ses impacts sociaux et environnementaux.

C'est en favorisant les ponts entre ces deux économies que nous parviendrons à renforcer le pouvoir transformateur de l'ESS et développer des synergies vertueuses.

NB. Jean-Baptiste BERNARD a quitté ses fonctions de chef du PESSII le 9 octobre dernier.



Éclairer, construire L'AVENIR ET protéger L'HUMAIN


Aéma Groupe, est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre AÉSIO mutuelle et Macif. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 et la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe est aujourd'hui le quatrième acteur de l'assurance en France et le premier groupe de protection mutualiste avec un chiffre d'affaires de 16 milliards d'euros*.

Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1 800 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger plus de 11 millions d'assurés. Groupe multi-marques, multi-réseaux et multi-métiers, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance dommages, santé prévoyance, épargne retraite et gestion d'actifs).

Acteur majeur et historique de l'économie sociale et solidaire au travers de ses marques investies dans l'ESS depuis de nombreuses années, Aéma Groupe est né de la volonté de montrer la puissance, la modernité et la pertinence du modèle mutualiste face aux grandes transitions actuelles. Le groupe met sa force économique au service de la construction d'un système de protection durable.

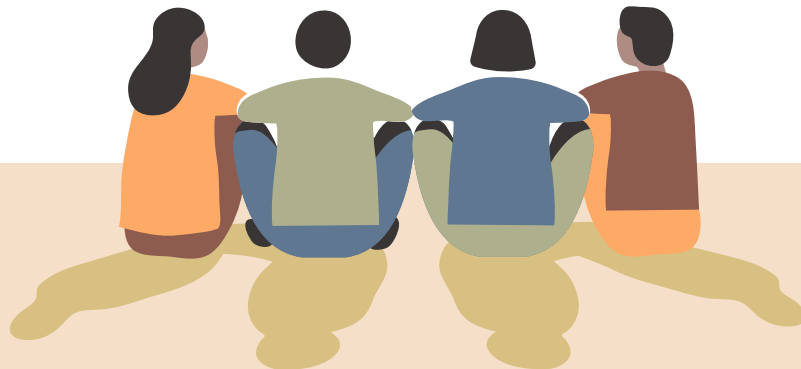
Aéma Groupe promeut ainsi une vision entrepreneuriale et activiste de l'économie sociale et solidaire, et s'attache, à travers son plaidoyer, à valoriser ce modèle d'entreprise comme une réponse durable aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Aéma Groupe dans ses différentes propositions entend ainsi inspirer d'autres acteurs à incarner des gouvernances partagées, accélérer le développement d'un entrepreneuriat local et durable et contribuer au financement des transitions au service du vivant.

*chiffre à fin décembre 2022

 @Aema_Groupe

 Aéma Groupe

aemagroupe.fr



aéma
G R O U P E

G R O U P E
M U T U A L I S T E
D E P R O T E C T I O N

 AÉSIO
MUTUELLE

 MACIF

 abeille
ASSURANCES

 Ofi Invest



ESS : bâtir le monde de demain grâce à un mode d'entreprendre humain et soutenable



Entretien avec
Jérôme Saddier,
Président de la Chambre
française de l'économie
sociale et solidaire (ESS
France)

Alors que la loi du 31 juillet 2014 conférait un statut à l'ESS et la reconnaissait comme « mode d'entreprendre et de développement économique », en définissant les principes communs et innovants de gestion et de gouvernance d'entreprise, force est de constater que près d'une décennie après, elle n'a pas encore exploité tous ses atouts et que l'ensemble des politiques publiques ne s'en sont pas encore suffisamment emparées.

Bien avant d'avoir cette dénomination, l'ESS existait dans nombre de communautés humaines, permettant toujours d'aller vers une société plus inclusive.

Mode d'entreprendre et de développement économique, dont les finalités et les principes de gestion la distinguent de l'économie conventionnelle, elle a su témoigner depuis longtemps d'un véritable pouvoir transformateur pour le bien commun.

Loin d'être une douce utopie, elle sait s'inscrire résolument dans le soutenable et le développement durable, en s'emparant de tous les sujets sociétaux.

Si l'ESS est pour beaucoup le devenir de l'Économie, il lui reste encore nombre de défis à relever afin de développer toutes ses potentialités.

Vous êtes Président d'ESS France. Pouvez-vous nous rappeler ses missions et champs d'action ?

ESS France, Chambre Française de l'Economie Sociale et Solidaire, est la voix française de l'Economie sociale et solidaire. Elle la fait retentir partout où elle peut la défendre et la porter, à la fois pour défendre les intérêts des entreprises et organisations de l'ESS qu'elle représente, mais aussi pour favoriser son développement et convaincre le plus grand monde d'y adhérer.

Aujourd'hui, ESS France fédère l'ensemble des organisations nationales de l'ESS, quelle que soit leur forme statutaire, qu'il s'agisse des associations, des mutuelles, des coopératives, des fondations, ou encore des sociétés commerciales et entrepreneurs de l'ESS.

Ses missions sont bien évidemment en lien direct avec les intérêts, et aspirations de ses membres, telles que définies par nos statuts. Il nous incombe ainsi de promouvoir l'ESS et ses modèles au niveau national, tant auprès des pouvoirs publics que du grand public, et sommes mobilisés autour du soutien à la création, la consolidation et le développement des structures de l'ESS.

Nous travaillons en continu avec l'ensemble de nos membres et partenaires afin d'adapter les outils tant aux mutations sociétales qu'aux spécificités de chacun.

Promouvoir l'ESS, c'est aussi favoriser sa déclinaison dans l'ensemble des territoires. Pour ce faire, ESS France soutient, anime et coordonne le réseau des chambres régionales (CRESS), qui nous fournissent notamment des données économiques et sociales et données qualitatives, nous permettant d'appréhender les tendances sur les territoires. Tous les retours d'expérience locaux sont précieux. Ils nous permettent de nourrir notre réflexion au niveau national, nous portons aussi la voix de l'ESS en Europe et sur la scène internationale.

En quoi êtes-vous un interlocuteur privilégié des instances étatiques ?

Il est un cadre strictement légal. La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, a d'emblée reconnu ESS France, qui existait depuis plusieurs décennies, comme structure représentative de l'ensemble de l'Economie Sociale et Solidaire. Elle a en outre posé le cadre de nos missions dans l'article 5. En toute logique, nous sommes bien évidemment membre du Conseil supérieur de l'ESS, organe de concertation avec le gouvernement. Nous travaillons donc étroitement avec les instances étatiques.

Vous êtes la «voix de référence de l'ESS». Cette voix a-t-elle besoin aujourd'hui, près de 10 années après la loi ESS de résonner davantage, notamment par le biais d'un plaidoyer ?

Je crois qu'il est bon de réaffirmer ce qu'est l'ESS afin d'éviter les confusions. La première chose, que tout un chacun doit intégrer, c'est qu'elle n'est en aucun cas une économie de seconde zone, mais une économie à part entière. Loin de n'être qu'un secteur, l'ESS est un mode entrepreneurial qui participe pleinement de l'économie à travers des secteurs multiples et variés, et contribue à la recherche d'un intérêt collectif voire général. Elle est une démarche entrepreneuriale permettant de réaliser l'idéal républicain et à notre contrat social.

Afin d'être efficient dans la promotion l'ESS, il est essentiel de rappeler d'une part ce qu'est l'économie sociale et solidaire, mais aussi de préciser qui la représente, afin d'éviter les confusions de genre.

Le plaidoyer est ainsi un moyen de réaffirmer le rôle majeur de l'ESS dans l'économie et de rappeler quel rôle elle est à même de jouer dans la construction de l'avenir, en participant activement des fondations d'une société plus juste, responsable et durable.

Parallèlement, pour construire cette société, il est indispensable de faire adhérer le plus grand nombre à l'ESS, de la rendre encore plus attractive, d'inciter les plus jeunes à entreprendre ou s'engager dans cette forme d'économie qui révolutionne quelque peu les normes, en y faisant dominer des valeurs profondément humanistes, qui loin d'être dépassées construisent le futur et un monde meilleur.

De même, il est essentiel pour que subsiste la dynamique de l'ESS, qu'elle soit toujours en pleine adéquation avec les nouveaux enjeux et défis qu'imposent en continu les mutations sociétales et écologiques. Pour ce faire, toutes les organisations qui en font partie doivent en permanence s'adapter et se renouveler.

L'ESS est à l'opposé d'une démarche figée dans un cadre qui n'évolue pas, coupé du monde. L'une de ses particularités et de ses forces est précisément d'être toujours ouverte sur l'extérieur, à l'écoute les besoins humains afin de répondre au plus près de ces exigences d'une société éthique et inclusive, ou encore de la planète que nous voulons offrir aux générations futures.

Précisément quelles ont été les évolutions du développement de l'ESS en France ?

L'Economie Sociale et Solidaire est née bien avant la loi de 2014. On la retrouve sous des formes multiples et variées dans l'histoire des sociétés, à partir du moment où certains individus tentent de répondre avec une approche économique différente à des besoins sociaux que la collectivité ignore ou tout du moins ne prend pas en charge. Depuis plus de deux siècles, certains ont ouvert la voix à cette démarche économique particulière.

L'évolution de l'ESS suit naturellement les mutations sociétales. Plus encore, il est évident qu'elle est elle-même à l'origine de nombre de ces mutations ou progrès sociaux, apportant des réponses que le législateur fera siennes plus tard.

Certaines organisations comme les mutuelles ou les coopératives, font véritablement figure de pionnières. Elles créent de nouvelles approches, qui placent l'humain au cœur de la démarche économique et deviendront au fil du temps des acquis. Ainsi, lorsque les mutuelles de santé prennent l'initiative de permettre aux personnes malades de bénéficier d'un revenu de remplacement et favorisent l'accès aux soins quelles que soient leurs ressources, elles s'inscrivent déjà dans les fondamentaux de l'ESS.



De la même façon, lorsque les assurances mutualistes font le choix d'assumer les risques pour des personnes a priori « non rentables », qui habituellement se voyaient généralement refuser la protection contre les accidents ou l'incendie, elles ouvrent d'emblée le champ d'une forme d'économie nouvelle au profit de l'humain.

Les banques coopératives, quant à elles, en permettant à celles et ceux, auxquels les banques traditionnelles refusent habituellement des crédits, d'y accéder, ouvrent aussi le champ de la finance solidaire qui s'inscrit pleinement dans les valeurs que porte l'ESS.

L'ESS, que ce soit par le biais des mutuelles, des banques, des associations, des coopératives, des entreprises d'insertion, ou encore des épiceries solidaires, apporte ainsi des réponses aux lacunes ou défaillances de l'action publique et du marché. Elle agit de longue date pour apporter des solutions solidaires à des personnes dans des situations de vulnérabilité, en éloignant autant que possible la prédation financière.

Peu à peu, elle a gagné tout le champ des possibles, prouvant qu'une logique économique peut répondre à tout besoin social dès lors qu'elle est solidaire et respectueuse de l'Humain, et désormais de la Nature. Ce n'est qu'un début.

L'ESS est présente partout et dans tous les secteurs. Vous avez ainsi des coopératives dans des grandes enseignes agro-alimentaires ou des importantes associations sportives, qui contrairement aux idées reçues qui perdurent sont extrêmement rentables et font des profits, preuve si besoin en était qu'elle est une économie qui crée de la valeur ajoutée et peut être un formidable levier économique inépuisable.

En effet, elle concerne tous les champs sociétaux d'aujourd'hui et façonnent ceux de demain, qu'il s'agisse de l'égalité femmes-hommes, de la création d'une société inclusive en tout lieu et toute circonstance ou encore de la transition énergétique. L'ESS porte en elle les valeurs républicaines et s'adapte inlassablement aux besoins émergents de la société.

La pandémie a mis en exergue les lacunes de l'économie traditionnelle, mais a aussi révélé les atouts de l'ESS. Elle a ainsi témoigné de sa capacité à la fois à être en harmonie avec les besoins d'une société dans laquelle la solidarité n'est pas un vain mot, mais aussi à mobiliser les acteurs et outils de l'ESS pour qu'ils apportent des solutions rapides et quasi-immédiates dans une situation complètement inédite et nouvelle.

Si l'ESS est bel et bien une autre approche de l'économie qui tient compte des besoins humains et de la planète, elle n'est pas moins soutenable. Elle ne s'arrête bien évidemment pas aux frontières de l'hexagone. Elle est aussi l'avenir de l'Europe, qui se doit de faire évoluer son cadre juridique.

L'Hexagone est-il bon élève sur ce sujet ?

La France est incontestablement un leader en Europe mais aussi dans le monde en termes d'Economie sociale et solidaire aux côtés d'autres pays européens moteurs comme le Portugal ou l'Espagne, ou sur la scène internationale comme le Québec ou certains pays d'Amérique du Sud.

Cela n'est guère étonnant. En effet, notre pays possède une longue tradition sociale et républicaine sur ces sujets en lien direct avec ses valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité. Les fondements de l'ESS reposent sur notre triptyque républicain.

Il est ainsi question de liberté de s'associer pour agir, d'égalité entre les parties prenantes pour décider et posséder, de fraternité de l'action collective et des finalités. L'ESS est ainsi une part de l'ADN de la France. Il est donc naturel qu'elle apporte son en Europe mais aussi sur la scène internationale.

Quelles sont les lacunes de la France concernant l'ESS ?

L'adoption de la loi en 2014 a donné un nouvel élan, conféré un statut et une définition à l'ESS. Cependant, les politiques publiques qui ont été menées ne se sont pas suffisamment appropriées l'ESS et ont été insuffisantes.

En effet, si l'ESS permet d'apporter des réponses multiples, adaptées et innovantes, aux enjeux sociaux et environnementaux pour le bien commun, elle nécessite une pleine adhésion, une approche pluridimensionnelle et transversale, afin d'influencer et d'imprégner l'ensemble de la sphère économique. Nous sommes aujourd'hui à un tournant, qu'il nous faut toutes et tous amorcer intelligemment.

C'est la raison pour laquelle nous avons engagé nous-même le chantier de refondation d'ESS France afin notamment que soient pleinement associés l'ensemble des acteurs de l'ESS du territoire dans leur ensemble, de tous ses entrepreneurs, y compris ceux qui n'ont pas le statut classique d'entreprises commerciales, comme les coopératives ou encore les groupes mutualistes, mais qui sont de véritables moteurs pour cette économie.

Ce tournant impose que nous coordonnions et rassemblions davantage les différents profils que regroupe l'ESS afin de créer un ensemble parfaitement cohérent, qui parle d'une seule voix et se fixe des objectifs communs, afin que l'ESS se développe toujours davantage.





Quels sont selon vous les défis, enjeux et perspectives de l'ESS en France ?


L'ESS positionne l'humain au cœur de toute chose et notamment au sein de l'économie.

Elle nous concerne toutes et tous, individuellement et collectivement, où que nous soyons, qui que nous soyons, qu'il s'agisse de nos comportements, de nos engagements ou de nos organisations. L'ESS est une démarche économique qui nous permet d'envisager l'émergence d'une société résolument inclusive et humaine.

L'ESS, avant même d'obtenir son statut législatif a déjà remporté de nombreuses batailles pour le bien commun, contribué à d'importantes mutations et progrès sociétaux.

Il nous incombe de fédérer et rassembler davantage autour d'elle, de la développer, de la rendre plus attractive encore pour bâtir le monde auquel nous aspirons. L'ESS possède un pouvoir éminemment transformateur pour le bien des sociétés humaines.

Il nous incombe d'en exploiter tous les atouts et potentiels car elle dessine incontestablement notre avenir et celui des générations futures. Ce défi et ces enjeux sont immenses et nous obligent.



Aéma Groupe : de la gouvernance par le profit à la gouvernance par la responsabilité, engager la société au service du vivant.

Tandis que se profilait le mois de l'Économie Sociale et Solidaire, Aéma Groupe se mobilisait afin de promouvoir la dimension entrepreneuriale et activiste de l'ESS en dévoilant son premier Plaidoyer ESS.

Groupe mutualiste de protection né du rapprochement de la Macif et d'Aésio Mutuelle, suivi de l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021, et de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe est le 4ème acteur de l'assurance en France et accompagne plus de 11 millions d'assurés grâce à ses 20 000 collaborateurs.

Animé par les valeurs d'éthique et d'humanisme, marqueurs de son identité, il entend agir concrètement en faveur d'une meilleure protection, plus accessible et œuvrer à la construction d'un monde plus juste, d'une société qui place l'humain au cœur de son principe d'action.

Avec un chiffre d'affaires de plus de 16 milliards d'euros en 2022, il est l'illustration que la gouvernance socialement responsable et solidaire est source de développement durable à même de relever les défis du monde de demain.

Multimarques, multiréseaux, multimétiers, Aéma Groupe porte haut les valeurs universelles de l'ESS perçue comme une opportunité pour tous les acteurs qui la composent.

Fort de cette conviction, Aéma Groupe présente son plaidoyer ESS pour inviter d'autres acteurs à installer des gouvernances partagées, accélérer le développement d'un entrepreneuriat local et durable, et contribuer au financement des transitions au service du vivant.

Entretien avec **Pascal Michard**,
Président d'Aéma Groupe



Acteur mutualiste de référence et acteur majeur de l'ESS, Aéma Groupe est particulièrement impliqué dans la défense de ce modèle d'entreprendre. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Revenir à l'étymologie du mot « entreprendre », qui signifie « prendre en main », nous laisse sous-entendre que le sens premier du principe d'entreprendre implique de maîtriser quelque chose sans pour autant l'accaparer. Cela souligne la nécessité de repenser notre gouvernance pour passer d'une gouvernance par le profit à une gouvernance par la responsabilité.

Aéma Groupe, acteur majeur et historique de l'ESS, incarne un modèle mutualiste ouvert s'appuyant sur les expertises complémentaires de ses quatre grandes marques et sur leurs ambitions communes et partagées.

Avant même que la RSE ou l'ESS ne soient formalisées par des normes et des statuts, ses marques fondatrices, Macif et AESIO mutuelle, avaient, dès leurs créations, intégré ces fondamentaux comme lignes directrices dans leur gouvernance, en portant une vision entrepreneuriale alliant performance économique et performance sociale.

Défendre et promouvoir le modèle d'entreprendre et de développement économique de l'ESS, basé sur une organisation collective, est une évidence pour Aéma Groupe, car le fondement même de nos actions et de nos missions s'inscrit dans une logique de solidarité, d'utilité sociale, avec des bénéficiaires réinvestis pour le bien commun.

En tant qu'acteur mutualiste incontournable de l'assurance et de la protection, Aéma Groupe sert, au travers de ses activités, un seul et même intérêt : celui des assurés.

Nous nous employons à placer, depuis notre création, l'économie au service de l'humain pour réconcilier intérêt général et entreprise. Forts de ces valeurs partagées, Aéma Groupe a donc conclu un partenariat évident avec ESS France.

Le groupe est l'initiateur d'un plaidoyer ESS. Qu'en est-il ?

Notre engagement envers l'ESS est au cœur de notre démarche. Face aux crises actuelles et aux nécessaires transitions, s'appuyer sur le modèle d'une économie sociale, solidaire et responsable permet d'apporter des réponses afin de transformer notre économie et la guider vers un avenir durable.



L'ESS, loin d'être une économie de réparation ou d'assistantat palliant les fragilités sociales, incarne une promesse d'avenir basée sur le partage, la responsabilité, la démocratie et la solidarité. Elle crée de la valeur bien au-delà du seul chiffre d'affaires.

Nous sommes convaincus que les modèles fondés uniquement sur le profit ne suffisent plus pour répondre aux défis actuels. Nous soutenons un modèle intégrant pleinement la performance économique, sociale et environnementale.

Les initiatives récentes sur le plan national et international, telles que le Plan d'action pour l'économie sociale de la Commission européenne et la résolution de l'ONU en faveur de l'ESS, témoignent de la place de l'ESS au sein des grandes transformations.

En 2024, nous célébrerons les 10 années de la loi qui lui a conféré un statut en France, nous pouvons nous féliciter du chemin parcouru en matière de reconnaissance et de structuration de l'ESS. En tant qu'acteur majeur de l'ESS, c'est un rendez-vous important que nous ne manquerons pas.

Ce plaidoyer permet à Aéma Groupe de promouvoir cette vision créatrice de valeur et d'utilité sociale qu'est l'ESS. C'est notre engagement envers un avenir meilleur.

L'ESS a-t-elle besoin que l'on plaide sa cause ?

L'heure du bilan est précisément en clair-obscur. Nombre d'acteurs la servent et l'ont servi brillamment, mais il reste encore un long chemin à parcourir pour y faire adhérer pleinement le plus grand nombre. Il est une méconnaissance des potentiels de l'ESS face à l'économie traditionnelle, alors même qu'elle possède les atouts pour être créatrice de richesse et répondre davantage aux besoins de notre société en mutation et en quête de sens.

Si l'entreprise doit sortir de sa « case » pour assumer une responsabilité augmentée, l'ESS doit pouvoir sortir de la sienne pour devenir une vraie source d'inspiration pour l'économie en général.

Quels sont les objectifs et les grands axes de ce plaidoyer ?

Il s'agit pour nous d'argumenter en faveur du développement d'un autre mode d'entreprendre plus responsable, plus solidaire. Nous souhaitons ainsi contribuer à la mobilisation tant des acteurs économiques que des pouvoirs publics pour bâtir ensemble la société de demain.

Nous aspirons à développer une gouvernance et une approche entrepreneuriale et responsable vis-à-vis de nos parties prenantes et de la société dans sa globalité. Aéma Groupe est la preuve que nous pouvons atteindre une performance globale, que l'ESS est un vivier de solutions économiques, sociales et durables, qui pose les fondations essentielles d'une société au service du vivant.

Le développement de l'ESS doit prendre un nouvel élan pour rassembler et convaincre les acteurs de l'économie de porter une vision à long terme, qui conjugue performance économique, sociale et environnementale.

Aéma Groupe s'applique donc à faire valoir trois axes fondamentaux : la promotion d'une gouvernance responsable, l'accélération du développement de l'entrepreneuriat local et durable, et le financement des transitions au service du vivant.

Le plaidoyer ESS est un appel à la mobilisation générale en faveur du développement de ce modèle d'entreprise donnant envie d'entreprendre collectivement et de retrouver foi en l'avenir.

PLAIDOYER ESS – AÉMA GROUPE

« L'ESS DOIT RESTER AU COEUR DES DÉBATS ET IRRIGUER L'ENSEMBLE DE NOTRE ÉCONOMIE POUR ORIENTER SON DESSEIN DANS UNE PERSPECTIVE DE LONG TERME. »



Incarner une gouvernance représentative et responsable



Accélérer le développement de l'entrepreneuriat local et durable



Financer les transitions au service du vivant







L'OCIRP, l'innovation sociale au service d'une société inclusive



Entretien avec
Marie-Anne Montchamp,
Directrice générale de
l'OCIRP

Créée en 1967, l'OCIRP (Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance), qui unit des institutions de prévoyance à but non lucratif et à gouvernance paritaire n'a de cesse depuis plusieurs décennies d'accompagner les salariés actifs et leur famille dans les grandes épreuves de la vie, que ce soit humainement ou financièrement. Au XXI^{ème} siècle, alors qu'émerge et se façonne la prise en charge de l'autonomie, elle fait siens les défis de l'autonomie au sens large, portant hautes en couleurs la vision d'une société inclusive, qui place le citoyen au cœur de toutes choses.

Pouvez-vous nous rappeler les missions de l'OCIRP?

L'OCIRP a été créée à l'initiative des partenaires sociaux en 1967 et constitue une union d'institutions de prévoyance à but non lucratif. Elle rassemble aujourd'hui 21 membres institutions de prévoyance et partenaires et couvre 120 branches professionnelles.

Notre mission et nos champs d'actions sont d'assurer les salariés sur les multiples risques de la vie, avec des garanties intégrant un volet d'accompagnement social en complément de la rente ou de l'aide financière versée. L'OCIRP est ainsi un acteur essentiel de l'accompagnement des salariés dans les épreuves de la vie, qu'il s'agisse du veuvage, de l'orphelinage, ou de la perte d'autonomie. Elle accompagne à la fois la personne directement concernée mais aussi son entourage proche et apporte les financements pour affronter ces situations mais aussi des aides résolument tournées vers l'humain.

Les membres de notre union entretenant des liens de proximité avec les salariés et les familles, nous sommes en permanence à l'écoute du terrain et des besoins, et nous adaptons en continu aux évolutions sociales et sociétales, en apportant des réponses innovantes et souvent pionnières.

Quels sont les grands axes du plan stratégique de l'OCIRP à 5 ans ?

Notre plan stratégique s'inscrit dans la continuité de nos actions tout en suivant les mutations sociétales et nouveaux besoins émergents. Il s'articule autour de 4 axes en lien avec la reconnaissance de notre institution par l'ensemble des parties prenantes travaillant autour de l'autonomie, l'inscription de notre union dans un développement résolument durable, le développement de notre modèle à impact social et notre mode financement durable et responsable. Tous tendent vers une seule et unique ambition : l'autonomie au sens contemporain du terme, qui vient appuyer et soutenir notamment la réponse apportée par la 5ème branche de la Sécurité sociale.

L'une des grandes mobilisations depuis plus de 60 ans est l'autonomie. Quels en sont les grands champs d'action ?

Je ne pense pas que l'on puisse parler de 60 années de mobilisation autour de l'autonomie. C'est un sujet très spécifique au début du XXIème siècle. Le sujet a émergé dans le cadre de la protection sociale avec une démarche très nouvelle, puisqu'elle n'était plus fondée sur l'analyse d'un risque mais sur une ambition. Il était ainsi question que les citoyennes et citoyens le soient à part entière dans leur liberté de faire des choix en lien avec leurs propres problématiques et fragilités.

Le sujet a émergé, étape par étape au fil des prises de conscience sociétales, que le législateur est souvent venu renforcer avec par exemple la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Après la canicule de l'été 2003, est né un véritable élan de solidarité qui a abouti à la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Cette dernière a créé à la fois la journée de solidarité et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Dès lors, une nouvelle dynamique naissait, notamment dans le cadre du grand âge et du handicap.

Les citoyens devenaient pleinement partie prenante puisque qu'on leur garantissait une affectation précise de leur fiscalité à une cause en particulier. Plus loin encore, se dessinait un véritable projet de société, plus inclusive. Inévitablement, on peut faire un parallèle avec les principes fondateurs de la sécurité sociale, par essence universalistes, qui portaient eux aussi l'ambition de ne laisser personne sur le bord du chemin, plus encore lorsqu'il s'agissait de publics qui avaient précisément le plus besoin d'une protection sociale, dont l'objet est en premier lieu la prévention des risques d'exclusion, quelles que soient les situations des personnes. La loi du 7 Août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie constitue quant à elle la naissance de la nouvelle branche Autonomie ou 5ème branche pour laquelle nous avons milité très longtemps. Elle est aussi une nouvelle étape pour la CNSA, qui est en charge de sa gestion.



Cependant, si il s'agit bel et bien d'une victoire, il ne suffit pas de faire des lois sur l'autonomie pour être efficace. Il est indispensable de revoir notre modèle de fonctionnement, qui se doit de se recentrer, de partir de l'individu et de créer autour de lui un véritable écosystème.

Aujourd'hui, les politiques sont davantage menées de façon descendante, alors qu'il est essentiel de placer l'individu au cœur de sa vie dont il doit rester maître et l'accompagner dans sa conquête ou reconquête de l'autonomie. De fait, permettre à un individu d'accéder à l'autonomie, c'est lui en donner les moyens et non pas l'en priver en imposant ou décidant à sa place.

Il est indispensable de faire évoluer notre modèle, non seulement au niveau organisationnel, technique, mais aussi culturel, sociétal. Plus encore, il est indispensable de fédérer comme nous le faisons, et de décliner les nouvelles démarches partout sur les territoires, les organisations et institutions. Cette démarche innovante, nous l'avons fait nôtre, et elle fait partie de notre ADN.

Nous sommes ainsi mobilisés pour apporter en continu des réponses innovantes socialement, et responsables financièrement et qui s'inscrivent dans la durée. Il n'est pas question d'apporter une aide ponctuelle et d'abandonner ensuite l'individu lorsqu'il a encore besoin d'être accompagné.

Vous parlez de vision contemporaine de l'autonomie. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

L'autonomie ne doit pas être réduite au handicap. Elle revêt bien des aspects et visages. Il est question de soutenir l'accès à une vie autonome, quels que soient ses freins initiaux, qui peuvent être la perte d'un conjoint, d'un parent, la survenue d'un handicap ou encore l'avancée en âge.

La société inclusive à laquelle nous aspirons doit être à même d'apporter des réponses individualisées à toutes les formes de situation, et combat l'exclusion sous toutes ces formes. Tels sont nos combats, nos sujets de mobilisation, et réflexions prospectives.

Loi relative à l'économie sociale et solidaire, bientôt 10 ans : quels enjeux et défis aujourd'hui ?



Entretien avec **Frédéric Tiberghien**, Président de FAIR (Finance à impact social), Président de la commission du rapport sur le financement des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire, membre du conseil d'administration de la Chambre française de l'ESS, membre de l'Observatoire du financement des entreprises

Promulguée le 31 juillet 2014, la loi relative à l'économie sociale et solidaire, définissait le périmètre de l'économie sociale et solidaire, lui permettant d'acquérir un véritable statut. Près d'une décennie plus tard, si elle a permis de belles avancées, certains secteurs se démarquant, d'autres ont été négligés. Si une révision peut s'avérer pertinente, elle imposerait néanmoins d'être davantage une loi de programmation afin d'éviter les lacunes et écueils de celle de 2014.

Quels étaient les objectifs de la loi de 2014 ?

La loi s'était fixé 3 objectifs : reconnaître l'ESS comme secteur d'activité économique, en incluant sous conditions dans son périmètre des sociétés commerciales; sa structuration au plan national et territorial ; son développement avec une ambition de changement d'échelle.

Elle a aussi posé les bases de politiques publiques, en matière d'innovation sociale ou d'accès à la commande publique, rénové le droit des différentes familles et l'ESS et doté celle-ci de règles communes (Titre 1er), dont se sont inspirées les organisations internationales ayant récemment reconnu l'ESS.

Ses objectifs ont-ils été atteints ?

Le troisième objectif ne l'a pas été : la part de l'ESS dans l'économie et l'emploi privé a régressé. En dehors des fondations, des SCIC et des CAE, la création de nouvelles entités est restée en-deçà des objectifs affichés. Cela tient à l'absence de moyens consacrés au développement de l'ESS, à une insuffisante volonté politique et à une interministérialité insuffisamment assurée. Des domaines restent négligés : la statistique publique ; le soutien à l'innovation sociale avec l'équivalent du crédit impôt-recherche ou la reprise d'entreprises par les salariés.



Y a-t-il matière à réviser la loi ?

Si le gouvernement et le parlement estiment souhaitable de réviser la loi de 2014, cette loi devrait, pour atteindre les objectifs initiaux, être, selon les acteurs, une loi de programmation, définissant des moyens financiers à moyen terme puis complétant ou révisant une bonne trentaine d'articles de la loi de 2014.

Sans cette première partie, l'initiative réitérerait l'impasse faite en 2014 sur le financement de l'ESS par l'État, sachant qu'il se désengage et que les collectivités territoriales la soutiennent de plus en plus.

Donnons les mêmes chances à l'innovation sociale



La seule approche technologique de l'innovation conduit parfois à sous-estimer le caractère innovant de l'économie sociale et solidaire. Non seulement l'ESS s'approprie et développe des nouvelles technologies, à l'image de certains acteurs de la « Tech For Good », mais elle est également un ferment de l'innovation sociale en réponse aux besoins de la société. Finances & Pédagogie, association spécialisée dans l'éducation financière, en est une parfaite illustration.

Avec ses applications « Pilote Budget », « Pilote Dépenses » et désormais « Pilot Student », elle met à profit l'usage d'outils numériques pour accompagner l'appropriation des savoirs fondamentaux en matière de gestion budgétaire, un domaine dans lequel les besoins sont grands mais encore trop peu couverts. Nous jugeons important que l'innovation dans l'ESS soit reconnue et accompagnée.

C'est pourquoi les Caisses d'Épargne sont partenaires de nombreux incubateurs et accélérateurs de l'innovation sociale en régions. L'expertise de ces acteurs, associée à leurs réseaux locaux, constituent des tremplins utiles au développement de projets innovants associatifs et coopératifs. Faisons en sorte que ces projets aient accès aux mêmes avantages que ceux des autres entreprises.

Pierre Macé,
Directeur général de la Fédération nationale des Caisses d'Épargne

Au sein du Mouvement Impact France, qui dépasse la représentativité du secteur de l'économie sociale et solidaire, nous sommes convaincus que l'ESS reste une source d'innovation cruciale pour notre époque en offrant des solutions novatrices pour relever les défis écologiques et sociaux contemporains.

Les acteurs de l'ESS, tout en encourageant l'émergence de solutions novatrices pour combler les besoins mal satisfaits de la société, adoptent des modèles économiques créatifs pour générer des revenus tout en mettant au cœur de leur modèle organisationnel le partage du pouvoir et de la valeur. Par tous ces aspects, ce sont souvent des laboratoires d'innovation, explorant de nouvelles voies pour résoudre des problèmes pressants. Ces acteurs de l'ESS incarnent une vision économique qui allie rentabilité, innovation et utilité sociale.

Ainsi, Impact France propose que le dispositif fiscal JEIC, destiné aux entreprises "remplissant des critères de capacité à l'innovation et/ou à la forte croissance", soit également accessible aux jeunes entreprises commerciales de l'ESS dont l'activité est tournée vers l'intérêt général. Au même titre que pour les start-ups « Tech » traditionnelles, cette mesure permettrait l'accélération du développement et du passage à l'échelle des jeunes entreprises commerciales de l'ESS, en renforçant la compétitivité d'acteurs pionniers, notamment engagés dans la constitution et la structuration de nouvelles filières, nouveaux modes de consommation ou nouveaux usages.

Caroline Neyron,
Directrice générale du Mouvement Impact France



La Direction Générale du Trésor, mobilisée autour de l'ESS partout dans les territoires



Entretien avec
Emmanuel Moulin,
Directeur général du
Trésor

Financer l'économie a toujours été au cœur des missions de la DG Trésor. À ce titre, le suivi de la finance solidaire qui connaît un essor en France particulièrement depuis le début des années 2000 a toujours fait partie de nos prérogatives.

Pouvez-vous nous décrire les missions de la Direction Générale du Trésor ?

La Direction Générale du Trésor est une direction du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Elle propose et met en œuvre, sous l'autorité des ministres, les grandes orientations de la politique économique et financière de la France aux plans national, européen et international.

Nous nous appliquons à agir au service d'une économie française innovante et inclusive pour une croissance durable, dans une Europe plus efficace face aux défis mondiaux. C'est toutes ces prérogatives qui sont déclinées au sein du Pôle Economie Sociale et Solidaire et Investissement à Impact (PESSI) du Trésor.

Quels sont ses grands axes et champs d'action ?

Pour les cinq années à venir, la Direction Générale du Trésor s'est dotée d'un projet stratégique, structuré autour de trois axes complémentaires :

- 1.** Concilier le retour d'une croissance résiliente et solidaire, et la transformation verte de l'économie
- 2.** Allier soutenabilité des finances publiques dans un contexte de crise, efficacité économique et prise en compte des enjeux sociaux
- 3.** Réguler efficacement dans un monde multilatéral de plus en plus incertain.

Pour illustrer ces axes, une première action concrète a été la création à la rentrée 2023 d'une nouvelle sous-direction dédiée aux enjeux environnementaux afin de consolider l'intégration des préoccupations environnementales au sein de la direction.

La finance sociale et solidaire en faisait-elle partie avant le décret du 25 mars 2021 concernant le soutien et la promotion du développement de l'économie sociale, solidaire et responsable ?

La création en 2001 par le législateur français de l'épargne salariale solidaire et de l'agrément « entreprise solidaire », précurseur de l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) nous a conduit à renforcer le suivi spécifique de ces capitaux patients et à développer un cadre réglementaire ad-hoc.

En 2008 la loi est venue donner une nouvelle impulsion au développement de la finance solidaire en imposant à toutes les entreprises de proposer à leurs salariés la possibilité de souscrire à un fonds d'épargne salariale solidaire. En 2019, c'est au tour de la loi PACTE de mettre en place le même dispositif pour les contrats d'assurance vie solidaire. Plus récemment, les pratiques de capital investissement solidaire dites « à impact social » ou de « finance à impact » se sont multipliées, en France et en Europe.

La DG Trésor tient de ses missions historiques, bien avant le décret du 25 mars 2021, de veiller à la sécurité, pour les épargnants, de dispositifs tels l'épargne salariale, l'assurance vie ou encore l'investissement en fonds propres. Simplement, avec l'essor des pratiques et de la visibilité de la finance solidaire, il devenait logique que la spécificité des missions assumées par la DG Trésor dans le domaine de la finance solidaire soit consacrée dans les textes.

Comment intervient-elle aujourd'hui dans ce cadre tant à l'échelle nationale qu'internationale ?

Au niveau des territoires, dans le cadre de sa prérogative liée au développement de l'ESS, la DG Trésor s'appuie sur un réseau de correspondants régionaux de l'ESS répartis au sein des régions et départements d'Outre-mer et dont les missions sont : l'animation de l'action publique en faveur des acteurs de l'ESS dans les territoires, le déploiement des orientations et actions prioritaires impulsées par la Ministre, la transmission des informations régulières sur les difficultés, les freins à lever mais aussi les initiatives et les bonnes pratiques de l'ESS dans les territoires. Ils apportent une dimension interministérielle au développement de l'ESS en étant informés des actions conduites par les différents services déconcentrés en direction de l'ESS.

À l'échelle nationale, la DG Trésor assure le secrétariat de deux instances consultatives administratives présidées par la Ministre en charge de l'ESS. Ces instances permettent d'organiser le dialogue entre pouvoirs publics et acteurs de l'ESS (le Conseil supérieur de l'ESS) et acteurs du monde coopératif (le Conseil supérieur de la coopération). La DG Trésor apporte également un soutien financier aux associations et think-tanks œuvrant en faveur du développement de l'ESS et de l'investissement à impact social.

Au niveau international, la DG Trésor a directement contribué au mouvement de reconnaissance internationale de l'ESS, consacré par l'adoption de recommandations sur l'ESS en 2022 à l'OIT, à l'OCDE, et surtout l'adoption d'une résolution de l'assemblée générale des Nations Unies en avril 2023, proposant une définition commune de l'ESS entre les 193 Etats membres et invitant les Etats, les institutions des Nations Unies et les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux à amplifier leurs efforts pour favoriser le développement de l'ESS.

La DG Trésor joue également un rôle moteur pour que l'ESS puisse se développer dans l'ensemble de l'UE et pour que ses structures soient mieux soutenues par les financements européens. L'adoption début octobre d'une recommandation du Conseil de l'UE, premier acte juridique de l'Union consacré à ce sujet, témoigne de cette dynamique et du rôle moteur du Trésor sur ce plan.



Qu'en est-il du pilotage national du dispositif de l'agrément « Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale » (ESUS) et l'appui au développement des Contrats à Impact Social (CIS) ?

La DG Trésor joue un rôle moteur dans le développement d'un certain nombre de dispositifs, dont le pilotage de l'agrément ESUS et les contrats à Impact (CI).

L'agrément ESUS (« Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale ») vise à identifier au sein des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) celles qui recherchent un impact social significatif soit en direction de publics vulnérables, soit en faveur de territoires économiquement fragilisés.

Ces entreprises ESUS doivent également respecter un certain nombre de critères définis dans la loi ESS de 2014 tels que la gouvernance démocratique, la constitution de réserves supplémentaires, la non admission des titres sur un marché boursier et la limitation de la rémunération des dirigeants. Ce dispositif est piloté au niveau national par la DG Trésor, en partenariat avec le ministère du Travail, du plein Emploi et de l'Insertion ainsi que le Ministère de l'Intérieur.

Le Trésor apporte un soutien à l'instruction des agréments ESUS délivrés par les services déconcentrés de l'État (DEETS/DREETS), développe le cadre réglementaire et suit les dispositifs fiscaux spécifiques en partenariat avec la Direction de la Législation Fiscale. En parallèle, le Trésor a engagé un chantier de dématérialisation de la procédure d'agrément afin d'accompagner les structures dans le dépôt de leurs demandes d'agrément mais aussi afin de faciliter et d'unifier le travail d'analyse pour le réseau des agents instructeurs.



Le contrat à impact (CI) est un partenariat entre le public et le privé destiné à favoriser l'émergence de projets sociaux et environnementaux innovants et optimiser la dépense publique, en externalisant le risque de performance auprès d'investisseurs privés. L'investisseur privé préfinance le projet et prend le risque de l'échec en échange d'une rémunération prévue d'avance en cas de succès.

L'État ne rembourse qu'en fonction des résultats effectivement obtenus et constatés objectivement par un évaluateur indépendant. Les équipes de la DG Trésor travaillent en étroite collaboration avec les autres ministères ayant lancé des contrats à impact (le Ministère du Travail pour leur budget, l'ADEME et le Ministère des Finances). Nous assurons cette coordination interministérielle pour garantir à la fois la rigueur de l'évaluation par l'accès aux bases de données administratives, et l'exigence de la doctrine par le transfert de risques aux investisseurs.

Aujourd'hui, c'est plus de 30 projets pour un montant total de plus de 80 M€ qui sont en cours de réalisation et sur lesquels nous assurons le suivi transversal.

Qui sont vos partenaires et relais sur l'ESS ?

En tant que mode d'entreprendre, l'économie sociale et solidaire est susceptible d'intéresser une grande variété d'acteurs, publics comme privés. A l'échelle internationale, la DG Trésor collabore avec diverses associations de promotion de l'ESS et développe avec certains États des coopérations particulières (par exemple avec l'Espagne, le Pérou ou le Québec).

Au plan national, la DG Trésor travaille ainsi en étroite collaboration avec d'autres administrations, par exemple la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), l'Agence Française de Développement, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ou la Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS). La DG Trésor peut également s'appuyer sur les travaux menés par les organisations qu'elle soutient financièrement.

À l'échelon territorial enfin, des correspondants régionaux à l'ESS concourent à la mise en œuvre des politiques de développement de l'ESS au sein des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Quels sont vos principaux défis ?

L'ESS propose un mode économique alternatif illustré tant par les entreprises appartenant statutairement à l'ESS (coopératives, mutuelles, fondation ou associations) que par les entreprises ou structures poursuivant une utilité sociale à lucrativité limitée. L'ESS par sa nature sociale, démocratique et non délocalisable, permet de promouvoir la notion d'engagement des collaborateurs, et la prise en compte de la responsabilité sociale et territoriale de l'entreprise.

Ce sont ces aspects que l'économie conventionnelle s'attache à développer. Ainsi, dix ans après la promulgation de la loi Hamon de 2014 qui a permis à l'ESS de gagner en reconnaissance institutionnelle, notre défi va être d'accompagner ses acteurs dans leur développement et de dresser des ponts entre ESS et économie conventionnelle afin qu'ensemble nous puissions réformer l'économie afin de répondre aux enjeux des transitions écologiques et sociales.

La nature multi-sectorielle de l'ESS nous conduira nécessairement à assurer la coordination de l'action du Gouvernement dans cet objectif.







L'ESS vecteur de cohésion dans nos territoires

Transformer nos territoires en des endroits plus inclusifs, plus résilients et plus durables, c'est possible grâce à l'économie sociale et solidaire (ESS) ! Ces entreprises organisées en coopératives, mutuelles, associations ou fondations, partagent en effet des valeurs fortes de solidarité et d'utilité sociale, qui sont autant d'accélérateurs de la cohésion dans nos territoires.



Par **Dominique Faure**,
Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité.

Une colonne vertébrale de notre démocratie locale

Particulièrement présente dans les champs du service à la personne et aux publics, des lieux de convivialité et de l'environnement, les acteurs de l'ESS agissent au quotidien pour le bien commun, et pour les collectivités territoriales qui sont la colonne vertébrale de notre démocratie locale. Ce sont des contributeurs essentiels du développement de nos territoires des plus ruraux aux plus urbains.

En miroir, l'implication des collectivités territoriales dans l'ESS est essentielle et la loi Nôtre de 2015 a renforcé ce partenariat. De nombreuses collectivités, régions, départements, EPCI, communes, favorisent d'ores et déjà l'ESS par l'intégration de clauses dans les marchés publics, dans l'accompagnement à la création d'entreprises, et en mettant à disposition des espaces tels que les tiers-lieux dédié à l'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire. C'est une relation gagnant-gagnant.

Un acteur de la transition écologique territoriale

Fondée sur un modèle innovant, solidaire et souvent très respectueux de l'environnement, l'ESS joue un rôle tout aussi important dans la transition écologique territoriale. Ses acteurs sont à l'avant-garde de notre révolution, promouvant des modes de production et de consommation plus responsables, participant aussi à des actions de collecte et de réutilisation des objets et vêtements, dans un esprit sobre et solidaire.

De manière générale, les acteurs de l'ESS irriguent de plus en plus les champs de l'économie circulaire, la réduction des déchets, et la promotion des énergies renouvelables, souvent aux travers d'éco-organismes, de sociétés coopératives participative ou d'intérêt collectifs.

C'est pourquoi le Gouvernement entend en faire des partenaires incontournables de sa politique de territorialisation de la planification écologique, à commencer par leur intégration aux COP régionales, en cours de déploiement à la demande de la Première ministre et sous la direction de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Une chance pour les ruralités

La croissance du secteur de l'ESS est d'autant plus marquante dans les quartiers de politique de la ville mais aussi dans les territoires ruraux où elle est supérieure à la moyenne nationale avec un taux d'emploi à 14%. Elle trouve en effet une résonance particulière dans les territoires plus fragiles, où elle contribue aux dynamiques de rattrapage et à la solidarité.

Pour accompagner cette dynamique, le plan France ruralités, que j'ai lancé le 15 juin dernier, prévoit une enveloppe de 3 millions d'euros pour financer des acteurs de l'ESS s'installant dans les territoires ruraux dès 2024. Avec ma collègue Olivia Grégoire, ministre des TPE-PME, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et de l'ESS, nous sommes persuadées que l'ESS est une chance pour développer harmonieusement nos ruralités !

Parce que l'ESS porte des valeurs d'entraide, de fraternité, de partage et de solidarité, parce qu'elle est un acteur important de nos politiques de transition écologique et parce qu'elle est une chance pour nos ruralités, je suis persuadée qu'elle est un vrai vecteur de cohésion territoriale. Etat, collectivités territoriales, citoyens doivent s'en emparer pour surmonter les nombreux défis de ce siècle.

Acteurs de l'ESS, partenaires clés du travail de l'ANCT et des projets des territoires



Entretien avec
Stanislas Bourron,
Directeur général de
l'Agence nationale de la
cohésion des territoires

« Les liens entre la cohésion sociale territoriale et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sont naturels et étroits : en se situant au croisement du social et du solidaire, du local et de l'économique, l'ESS a le potentiel d'offrir des solutions innovantes ainsi que des réponses adaptées aux spécificités des publics et des territoires, notamment les plus fragiles. »

Vous êtes Directeur Général de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), créée par la loi du 22 juillet 2019. Pouvez-vous nous rappeler ses missions ?

Créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) est mise en place le 1er janvier 2020. Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, de l'Epareca et de l'Agence du numérique, elle est un partenaire incontournable pour les collectivités locales.

L'Agence marque une transformation profonde de l'action de l'État : les préfets, délégués territoriaux de l'ANCT, sont en lien constant avec les collectivités territoriales pour accompagner leurs projets de territoires. L'ANCT intervient en subsidiarité et assure un rôle de « fabrique à projets » pour permettre à toutes les collectivités locales de mener à bien leurs ambitions de façon concrète.

Depuis votre nomination en décembre 2022, vous n'avez eu de cesse de rencontrer les élus et acteurs locaux. Quelles sont leurs attentes ?

Les élus ne sont pas seulement au cœur des projets, ils en sont à l'initiative. Sans élus, il n'y a pas de projet. Nous sommes là pour les accompagner au quotidien grâce à nos délégués territoriaux.

J'ai pu en rencontrer un certain nombre lors de mes déplacements effectués avec le président de l'Agence, Christophe Bouillon (plus de trente). Même si des disparités se ressentent entre les territoires, il y a un socle commun : une meilleure lisibilité sur l'aide que peut leur apporter l'Etat, un accompagnement sur-mesure (ce que nous proposons à l'ANCT) et bien sûr des moyens pour réaliser leurs projets.

Les acteurs locaux (associations, partenaires institutionnels - l'ANCT travaille main dans la main avec l'ANAH, l'ANRU, le CEREMA, la Banque des Territoires et l'ADEME - services déconcentrés de l'Etat) les accompagnent de façon quotidienne et assidue dans la réalisation concrète de leurs projets de territoires que cela soit dans un quartier prioritaire de la ville (QPV), une ville moyenne ou en ruralité.

Quels constats avez-vous pu faire quant aux liens entre cohésion sociale territoriale et ESS sur le terrain ?

Les liens entre la cohésion sociale territoriale et l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sont naturels et étroits : en se situant au croisement du social et du solidaire, du local et de l'économique, l'ESS a le potentiel d'offrir des solutions innovantes ainsi que des réponses adaptées aux spécificités des publics et des territoires, notamment les plus fragiles.

Dans le contexte des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), les initiatives menées par les acteurs de l'ESS sont primordiales pour favoriser la cohésion sociale dans de nombreux secteurs, que ce soit par leur objet même, comme la médiation sociale, mais également en facilitant le partage, l'échange et en renforçant les liens sociaux ainsi que le pouvoir d'agir des habitants.

Les entreprises relevant de l'ESS, du fait de leur ancrage territorial, de leur mission sociale affirmée et de leur engagement dans l'insertion par l'activité économique et la lutte contre l'exclusion, jouent un rôle crucial dans ces quartiers prioritaires. Elles contribuent à l'économie locale (création d'emplois, services, commerces, etc.) et au renforcement de la cohésion sociale de ces quartiers, notamment par le biais de la médiation sociale, de l'animation socio-culturelle ou du sport.

Fondamentalement, de par leur objectif social et de la structure de gouvernance particulière des entités de l'ESS, ces entreprises proposent des biens et services là où le marché traditionnel ne répond pas spontanément, souvent par manque de rentabilité potentielle des secteurs (manque de solvabilité ou manque de quantité potentielle pour structurer un marché).

Dans les territoires ruraux, caractérisés par une faible densité démographique et parfois, bien que pas systématiquement, par une faible capacité financière des populations, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) a une pertinence toute particulière. Une étude comme TRESSIONS¹ souligne que, en termes de chiffre d'affaires et de part des effectifs employés, l'ESS représente 2 à 3 points de pourcentage de plus que la moyenne nationale dans ces territoires.

La particularité de la gouvernance des structures de l'ESS, qui associe les usagers, les salariés et les décideurs permet aussi un dialogue et une prise en compte attentive des besoins, ce qui constitue une source essentielle de cohésion sociale.

¹ « L'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux » ; CNCRESS ; Juin 2019

² « Etat des lieux de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers « politique de la ville » » ; Julien Ramirez, ESS France ; 22 juillet 2022 ; Etat des lieux de l'ESS dans les quartier de la politique de la ville | Ressources | ESS France

Certains secteurs y sont-ils dominants ?

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) propose une offre de services de proximité et se déploie dans une vaste gamme de secteurs. Son spectre d'activités s'étend de la production à la consommation de biens et de services, incluant la transformation, la distribution, et les échanges dans une multitude de domaines.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), l'ESS est souvent positionnée plus favorablement sur certaines activités par rapport au secteur privé lucratif. C'est le cas pour l'action sociale et médico-sociale, la culture, le sport ou l'éducation populaire².

Dans ces territoires de « pauvreté concentrée », subissant une déqualification et une stigmatisation, elle joue un rôle de substitution de l'offre privée (et parfois publique) classique, elle contribue à créer de l'emploi et de l'activité économique et permet ainsi de dynamiser le territoire et d'offrir une certaine qualité de vie pour les habitants.

Il est important de signaler que l'ESS représente 17% de l'emploi total des QPV et plus du quart, soit 27%, de l'emploi privé (contre 10% de l'emploi total et 14% de l'emploi privé sur l'ensemble du territoire national), elle est parfois le seul employeur du quartier.

Très majoritaires par rapport aux autres familles de l'ESS, les associations le sont encore plus en QPV, puisqu'elles représentent nationalement 89,2% des établissements employeurs de l'ESS situés dans un QPV, soit 5,9 points de plus qu'en France entière (83,3%).

En milieu rural, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) compte des acteurs dans tous les secteurs économiques, y compris des domaines industriels. Certains secteurs, en particulier le service à la personne (aide aux personnes âgées, portage de repas à domicile, soutien à l'enfance, etc.), la culture et le commerce, sont fortement représentés par des entités relevant de l'ESS (associations, mutuelles, etc.).

Prenons par exemple le secteur du commerce : les structures de l'ESS telles que Bouge ton coq, Bistrots de Pays, Comptoir de Campagne, les cafés associatifs, jouent un rôle prépondérant et offrent un soutien essentiel au maintien du tissu commercial en milieu rural. Ce constat d'une importance significative des structures de l'ESS dans le maintien du commerce rural a d'ailleurs été souligné dans le rapport de la mission Agenda rural de 2019.



Existe-il des différences importantes d'un territoire à l'autre ?

Chaque territoire a son histoire, ses potentialités et ses problématiques auxquelles cherchera à répondre l'ESS.

Au sein de la politique de la ville, les quartiers ne se ressemblent pas : certains sont densément urbanisés et issus des politiques de construction des grands ensembles d'après-guerre en périphérie urbaine, d'autres sont situés plutôt en centre-ville, par exemple au sein d'anciennes villes minières ayant connu la désindustrialisation massive dès les années 1960. Une étude réalisée par la CNCRESS et l'ONPV³, a montré que la géographie des établissements de l'ESS dans les quartiers prioritaires fait apparaître des spécificités. Les grandes régions ESS traditionnelles (Bretagne, Pays de la Loire, Occitanie) ne sont pas celles qui ressortent lorsqu'on étudie l'ESS dans les quartiers prioritaires. En revanche, on constate un poids très important de l'ESS dans les régions où la politique de la ville est importante, que ce soit en nombre de QPV ou en nombre d'habitants dans les QPV : Ile-de-France, Hauts-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce sont aussi dans ces régions que l'on constate une meilleure implantation de l'ESS par comparaison au reste du privé hors ESS.

La ruralité se caractérise aussi par une grande diversité et nous parlons d'ailleurs maintenant sémantiquement plutôt des « ruralités » (cf. étude Typologie des ruralités de l'ANCT en 2023)⁴. Les territoires ruraux ont des configurations très différentes y compris en termes d'âge moyen de la population, de pouvoir d'achat, d'organisation des flux avec les villes alentours ; et tout cela leur confère des trajectoires possibles très différentes face aux transitions en cours (numérique et environnementale, comme le montre l'étude précédemment citée). Les territoires ruraux présentent ainsi des enjeux particuliers face aux transitions notamment environnementales du fait que les ressources nécessaires pour ces transitions (production agricole, eau, énergie, paysage, biodiversité, etc.) se trouvent principalement dans les territoires ruraux ; dès lors, ces territoires peuvent renouer avec une vraie contribution au projet national sans se sentir relégués mais bien intégrés. Tout l'enjeu de la cohésion territoriale est donc de bien réintégrer les territoires ruraux dans une vraie coopération et non juste dans une logique de fourniture de biens ou de services. Les acteurs de l'ESS qui jouent un rôle particulier et souvent avant-gardiste dans les transitions sont particulièrement outillés de par leur fondamentaux (objet social, lucrativité limitée...) et de par leur gouvernance pour favoriser ces nouvelles formes de coopération.

Un certain nombre de problématiques se retrouvent entre les territoires urbains de la politique de la ville et les territoires ruraux. L'ESS a la possibilité d'y répondre dans différents domaines au cœur des cohésions entre territoires urbains et ruraux : alimentation (circuits courts, alimentation durable accessible à tous, etc.), mobilités (mobilités douces et/ou mutualisées des personnes et des marchandises), énergies (production des énergies renouvelables citoyennes), la gestion et la valorisation des déchets (ressourceries, réemploi textiles et alimentaires, etc.), filières de production locales, etc. Face à ces enjeux de résilience des territoires, les complémentarités et la cohésion entre les territoires apparaissent indispensables et doivent pouvoir être développés. C'est d'ailleurs tout l'objet de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) de contribuer à l'équité territoriale, et de favoriser les échanges et les bonnes pratiques entre tout type de territoire.

En accord avec ce point, l'ESS est un vecteur de rapprochement des territoires fragiles qui ont souvent des problématiques communes au-delà des apparences et peut jouer un rôle dans la réduction de la fracture territoriale et des clivages stéréotypés parfois établis entre zones rurales et urbaines ; de par sa gouvernance aussi, et son intervention sur des territoires fragiles, les acteurs de l'ESS et les collectivités engagées en ce sens (RTES par exemple) peuvent être facilitateurs dans la coopération interterritoriale sur des sujets comme l'alimentation, la mobilité et la santé.





Quels en sont selon vous les leviers et les freins ?

En matière de politique de la ville, le levier le plus puissant est le projet de territoire sur lequel repose le contrat de ville. Les acteurs de l'ESS ont la possibilité de prendre une bonne place et d'être force de proposition si ce projet de territoire est coconstruit avec toutes les parties prenantes au travers d'espaces de concertation, comme c'est le cas actuellement dans de nombreux territoires à l'occasion justement de l'élaboration des nouveaux contrats de ville. Parmi les ressources disponibles, outre les aides financières directes, il existe divers instruments à promouvoir et à développer, en particulier la commande publique et privée, notamment à travers l'utilisation de clauses sociales et de marchés réservés, entre autres.

En matière de politique rurale, comme en politique de la ville, un levier intéressant en ce moment est la reconnaissance institutionnelle croissante de l'ESS. Cette reconnaissance émane de diverses instances telles que l'OCE, l'ONU, la « task force » européenne et s'illustre également à travers des groupes de travail intégrés dans le cadre de la vision à long terme pour les zones rurales. Cette même reconnaissance de la place et du rôle de l'ESS au sein des territoires ruraux est également mise en lumière à travers des études telles que TRESSONS, mentionnée précédemment, et s'intègre dans le cadre du plan gouvernemental France ruralités.

Les freins actuels restent juridiques : l'ESS est encore mal reconnue juridiquement dans ces spécificités et peut de ce fait être entravée dans son développement (commande publique, reconnaissance fiscale, reconnaissance pour une installation – cf. Bouge ton coq qui repose sur du bénévolat dans le cadre de l'AAP commerce rural).

La capacité d'hybridation et d'innovation en matière financière (recherche de financement public/privé, mécénat, contrat à impact social, financement hybride) reste un champ encore à explorer et à border juridiquement pour permettre un développement de l'ESS et une assise de son rôle dans la cohésion territoriale.

Comment travaillez-vous avec les territoires sur ces sujets ?

La politique de la ville s'est toujours appuyée sur l'ESS pour se déployer en proximité dans tous les secteurs, que ce soit au travers d'un soutien financier au niveau national (l'ANCT porte une campagne annuelle de subvention) et par le biais des contrats de ville. L'ESS doit être vue comme un outil de développement local au service du contrat de ville car elle permet de coconstruire des réponses sur mesure avec les acteurs institutionnels et avec les habitants. Ainsi, les acteurs de l'ESS sont considérés comme des partenaires clés du travail de l'ANCT dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La politique en soutien des territoires ruraux amorce désormais une collaboration active avec les acteurs de l'ESS sur le terrain, mettant en lumière leur importance et leur rôle spécifique au sein des milieux ruraux. Ainsi, la sensibilisation des acteurs, tels que les élus et les préfets, à ce secteur se développe progressivement, notamment à travers l'organisation de webinaires thématiques. L'engagement de l'ANCT s'étend à la collaboration avec les associations structurantes du monde rural et au soutien financier des fédérations, constituant ainsi un autre levier activé.

Des programmes de l'ANCT tels qu'Avenir montagnes, Petites villes de demain ou Villages d'avenir reconnaissent de plus en plus la place essentielle de l'ESS. Par ailleurs, l'ingénierie joue un rôle crucial, et dans cette optique, l'apport de l'Agence, notamment à travers l'ingénierie sur mesure des plus petites communes représente un levier significatif. Enfin, les fonds européens constituent un autre levier potentiel, car des lignes budgétaires peuvent être dirigées dans le cadre des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI), ainsi que par le biais du programme LEADER.

³ « Les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers « politique de la ville » » Février 2018 ; CNCRESS et CGET ;

⁴ « Étude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires » » Synthèse de l'étude – février 2023 ; Acadie et Magali Talandier ;



Les initiatives des territoires en faveur des emplois non délocalisables de l'ESS



Entretien avec **Mahel Coppey**,
Présidente du RTES,
Conseillère municipale,
Vice-Présidente de Nantes
Métropole en charge des
déchets, de l'économie
sociale et solidaire et de
l'économie circulaire, Élu.e
de quartier Nantes Sud

Depuis plus de deux décennies, au sein du Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire, RTES, bien avant la loi de 2014, des élus se mobilisent, toujours plus nombreux autour de la démarche alors pionnière de l'Economie Sociale et Solidaire, convaincus que l'ESS peut être « un cap pour une transition juste dans nos territoires ».

Vous êtes Présidente du Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES). Pouvez-vous nous conter sa genèse, ses actions et évolutions ?

Le RTES est un réseau créé par quelques élu.e.s il y a un peu plus de 20 ans en 2002. Ces élu.e.s, en charge de l'Economie Sociale et Solidaire, un sujet nouveau à l'époque dans les politiques publiques, ont ressenti le besoin de création d'un espace à la fois de partage de pratiques, et de plaidoyer au niveau local, national et européen.

Ces objectifs conduisent toujours les actions du RTES : faire connaître les initiatives accompagnées par les collectivités locales, partager les points de vue et modes de faire, identifier les leviers dont disposent les collectivités, former et accompagner élu.e.s et services des collectivités locales, d'une part, et d'autre part, porter la voix d'élu.e.s engagé.e.s, faire avancer la place de l'ESS dans les politiques publiques, de l'échelon le plus local à l'échelon européen voire international, en passant par le national.

Concrètement, les actions du RTES sont :

► L'organisation de temps d'échanges, de formation et de partages d'expériences entre collectivités, à destination des élu.e.s et technicien.ne.s. Ces rencontres, en présentiel ou en visio, sont organisées à l'échelle régionale, en lien avec les Chambres Régionales de l'ESS, ou à l'échelle nationale, au sein de chantiers de travail du réseau.

► La réalisation d'actions de communication, lettre d'informations, articles pour le site internet, collaboration avec la presse spécialisée, communiqués de presse... pour faire connaître le rôle possible des collectivités.

► La production de documents pratiques, s'appuyant sur des retours d'expériences et témoignages de collectivités, pour approfondir les enjeux et leviers d'action des collectivités.

► L'élaboration de plaidoyers/contributions, associant les collectivités membres au niveau local, national et européen. Le RTES est présent dans plusieurs instances nationales.

Des chantiers de travail sont mis en œuvre en fonction des attentes des collectivités adhérentes : la place de l'ESS dans les quartiers politique de la ville ou dans les territoires ruraux par exemple, la commande publique responsable, l'accès au foncier, mais aussi des sujets plus émergents, comme les réponses possibles de l'ESS aux nouvelles formes d'emplois et d'activités (par exemple avec les plateformes coopératives).

Ces chantiers donnent lieu à la publication de "RepèrESS" basés sur des pratiques et témoignages de collectivités, et apportant un outillage opérationnel aux collectivités et à leurs partenaires. Le dernier RepèrESS publié est consacré au rôle des collectivités pour accompagner la structuration de filières territoriales avec et par l'ESS.

Afin de répondre aux besoins des collectivités adhérentes, le RTES a récemment développé une mission d'appui-conseil auprès des collectivités adhérentes, autour de tout sujet intéressant les collectivités dans leurs liens avec les acteurs de l'ESS, et pour lequel il n'existe pas de réponse adaptée par ailleurs.

C'est par exemple le cas de nombreuses questions autour du rôle possible des collectivités dans les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), mobilisant du droit public et du droit coopératif.

La dimension européenne est également une dimension importante des actions du RTES, avec la volonté d'une part de mieux comprendre le cadre européen, et de contribuer à le faire évoluer, et d'autre part de faire connaître les opportunités de financement européens et de favoriser les coopérations entre territoires au service du développement de l'ESS.

Quel est le profil de vos adhérents ?

Ils se caractérisent par leur grande variété. Le réseau rassemble aujourd'hui plus de 190 collectivités territoriales de tous les échelons, de la région à la commune, en passant par les métropoles et intercommunalités, dans des territoires urbains et ruraux, en France hexagonale comme en Outre-Mer.

C'est une des richesses importantes du RTES. Certaines collectivités sont engagées depuis de très nombreuses années dans le soutien à l'ESS, d'autres plus récemment.

Ces collectivités partagent la conviction que l'ESS est une économie en capacité d'apporter des réponses aux besoins économiques, sociaux et environnementaux des territoires.

Tous les niveaux de collectivités sont en effet concernés par le soutien à l'ESS, dont les domaines d'action croisent toutes les politiques publiques.



Les territoires sont-ils pionniers en termes d'ESS ?

Les structures de l'ESS sont d'abord des structures ancrées dans les territoires. Elles sont souvent créées pour répondre aux aspirations et aux besoins de leurs membres et du territoire. Elles mobilisent et valorisent les ressources du territoire (y compris des ressources humaines par exemple comme le bénévolat), et elles sont localisées près de leurs usagers et de leurs marchés, C'est pourquoi on parle souvent d'emplois "non délocalisables" dans l'ESS. Dans certains territoires, elles représentent le 1er employeur privé.

Les collectivités locales sont des partenaires importants de l'ESS, et nombre d'entre elles ont effectivement été pionnières, et ont développé des politiques de soutien à l'ESS bien avant la loi sur l'ESS de 2014.

Elles ont pu être pionnières par exemple dans le soutien aux dynamiques de coopération territoriales, qu'il s'agisse de Pôles Territoriaux de Coopération Économiques, de soutien aux lieux mutualisés ou aux SCIC.

Certaines d'entre elles ont également été pionnières dans les relations avec les acteurs : la co-construction de la politique publique par exemple est une caractéristique de beaucoup de politiques ESS.

Aujourd'hui, l'ESS n'est plus l'affaire de quelques un.e.s. Des milliers d'initiatives et d'acteurs dans les territoires défendent une autre conception du travail et de l'économie et inventent de nouveaux modèles.

Ils commencent à être reconnus par les institutions, y compris à l'échelle européenne avec l'adoption d'un plan d'actions en 2021 et à l'échelle internationale, avec l'adoption d'une résolution de l'ONU en avril 2023 sur « la promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable ».



Comment les collectivités accompagnent-elles les entrepreneurs et porteurs de projets de l'ESS ?

En fonction de leur échelle et de leurs compétences, les collectivités ont de nombreux leviers d'action à leur disposition pour soutenir l'ESS et accompagner ses acteurs. Elles doivent d'abord connaître et faire connaître les acteurs de leur territoire, et en particulier les structures d'accompagnement et de financement de l'ESS. Elles peuvent s'appuyer notamment sur les Chambres Régionales de l'ESS.

Elles peuvent soutenir l'émergence et le développement des projets, via des appels à projet par exemple, via le financement d'activités d'utilité sociale et environnementale. Elles peuvent s'appuyer sur la commande publique responsable, favoriser l'accès au foncier...

L'expérience des collectivités du RTES montre que la visibilité de l'ESS dans l'organigramme technique et politique est une dimension importante, à l'interne comme à l'externe de la collectivité. Cela facilite le repérage et l'accompagnement des porteurs de projet, dont les projets, compte tenu de la transversalité de l'ESS, peuvent concerner toutes les politiques publiques (économie, transport, alimentation, numérique...).

Le RTES a réalisé 3 outils pour accompagner les collectivités :

- ▶ les kits RégionalESS,
- ▶ Départements & ESS et Communes,
- ▶ Intercommunalités & ESS.

Ces outils ont été créés avec et pour les élu.e.s des collectivités et sont chacun composés d'une vingtaine de fiches synthétiques donnant quelques clés pour la mise en oeuvre d'une politique structurée de soutien à l'ESS, construite avec les acteurs détaillant les leviers des Régions, Départements, intercommunalités et communes pour soutenir l'ESS (commande publique responsable, SCIC, mobilisation des fonds européens,...) illustrant par des exemples concrets la façon dont les différentes politiques thématiques relevant de la compétence de chaque niveau de collectivité peuvent intégrer l'ESS (développement économique, agriculture, tourisme, numérique, jeunesse, culture et sports...).

La pandémie a-t-elle freiné le développement de l'ESS ?

Si l'économie française a été lourdement touchée par la crise, l'ESS, elle-même ancrée dans une partie du tissu économique le plus concerné par les restrictions sanitaires — action sociale, activités culturelles, de sports et de loisirs, éducation populaire, tourisme social et solidaire, etc. —, a été d'autant plus impactée.

Qu'il s'agisse du secteur associatif et bénévole, du secteur coopératif ou, encore plus globalement, de la question de l'emploi directement en lien avec l'ESS, la crise Covid-19 aura révélé le réel besoin de soutien de ces secteurs dans leur projet social et économique, sans toutefois négliger l'engagement exceptionnel dont les secteurs les plus sinistrés auront fait preuve pour déployer des actions de solidarité, en s'inscrivant souvent dans une coordination avec les collectivités territoriales tout au long de la crise.

En effet, les collectivités locales se sont fortement mobilisées pendant la pandémie pour assurer la continuité du service public, accompagner les nombreuses initiatives citoyennes solidaires, mais aussi soutenir les acteurs de l'ESS. Retrouvez sur le site du RTES le repérage des mesures prises par les adhérents du réseau en soutien aux acteurs ESS.



Quels secteurs se démarquent aujourd'hui ?

L'ESS est toujours très présente dans de nombreux secteurs d'activité, comme l'action sociale, la santé, la culture, les sports et loisirs, et à ce titre un partenaire important des politiques publiques. Les récents scandales autour des EPHAD et des crèches soulignent l'enjeu de développer des modes de gestion non lucratifs ou à lucrativité limitée dans les métiers autour de l'humain.

De nombreuses initiatives, au carrefour des questions sociales et écologiques, se développent ces dernières années dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, du réemploi et de l'économie circulaire, du numérique ou des mobilités par exemple.

Mais on trouve également des créations d'entreprises dans des secteurs inattendus c'est le cas par exemple d'une SCIC de fabrication de chapeau en feutre dans l'Aude, accompagnée par la Commune de Montazels et la Région Occitanie.

Vous êtes Vice-présidente, déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire et l'économie circulaire à Nantes Métropole. Quels sont vos retours d'expérience sur ce territoire ?

La Métropole de Nantes est un territoire d'effervescence pour le développement de l'ESS. Les initiatives et porteurs de projets sont nombreux et la collectivité accompagne celles et ceux qui font le choix de porter ces changements de société profonds et nécessaires.

Ouverture en 2014 du Solilab, Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) de 4 000m² dédié aux acteurs et activités de l'ESS, livret des structures de l'ESS qui continue de s'étoffer ou encore le prix annuel de l'innovation sociale qui récompense des projets enthousiasmants... Nombreux sont les exemples de la richesse de l'ESS au sein du territoire métropolitain.

L'enjeu est désormais de porter la rupture profonde que l'ESS propose, et d'accompagner les structures en difficulté face au système économique actuel qui pose la rentabilité et le profit comme unique boussole.

Dans un contexte de terreau particulièrement fertile (l'ESS constitue 16% de l'emploi salarié privé et 13% des établissements privés du territoire), nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers et devons continuer à soutenir ce nouveau modèle.

Quels sont selon vous les perspectives de développement de l'ESS et ses freins ?

L'ESS peut être "un cap pour une transition juste dans nos territoires", comme l'indique une tribune récente impulsée par le RTES et cosignée par l'Association des Maires de France, l'Association des Maires Ruraux de France, l'Association nationale des pôles territoriaux et des pays, et France urbaine.

La tribune souligne l'importance de l'ESS pour changer de paradigme économique, et le rôle des territoires pour développer l'économie de demain. Développer des outils de financements patients, sortir des logiques de mise en concurrence des structures et des territoires, renforcer le soutien aux dynamiques de coopération territoriale, sont quelques-unes des propositions.

La loi sur l'ESS de 2014 a été un point d'appui important pour le développement de l'ESS. Elle a contribué à définir le périmètre des entreprises de l'ESS, elle a rendu obligatoire l'existence d'un volet ESS dans les stratégies régionales de développement économique.

Mais il faut aller plus loin, notamment en facilitant l'implication des collectivités qui souhaitent soutenir l'ESS, et en mobilisant de véritables moyens financiers, via par exemple une loi de programmation.

Alors que de nouveaux repères se cherchent, que l'urgence climatique et démocratique s'impose partout, les structures, référentiels et pratiques de l'ESS sont sans aucun doute des acquis précieux pour favoriser le mieux-vivre ensemble.



Secteur Coopératif Agricole : acteur majeur de l'ESS



Entretien avec
Daniel Cheron,
Président du HCCA – Haut
Conseil de la Coopération
Agricole

« Au global, avec un chiffre d'affaires d'environ 90 milliards d'euros, le secteur coopératif agricole représente près d'un tiers de l'activité des acteurs de l'ESS. »

Vous présidez le Haut Conseil de la Coopération Agricole. Pouvez-vous nous exposer ses actions et missions ?

Le Haut Conseil de la Coopération Agricole (HCCA) est un établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale. Il agit pour la pérennité et la vitalité du modèle coopératif, avec l'idée d'offrir aux coopératives le meilleur environnement possible pour se développer.

Il contribue à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques en matière de coopération agricole. Il garantit le respect - par les coopératives agricoles mais aussi par les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) - des textes, règles et principes d'organisation et de fonctionnement propres au monde de la coopération agricole.

C'est au HCCA que revient le pouvoir de délivrer et de retirer l'agrément aux coopératives agricoles. C'est lui qui définit les principes et les normes de ce qu'on appelle la Révision : l'examen par des « réviseurs » agréés du bon respect des principes et des règles de la coopération agricole. Le HCCA en contrôle la mise en œuvre, notamment dans le cadre de la Révision quinquennale, obligation légale pour les coopératives agricoles.

En France, pas moins de 1900 coopératives agricoles et 11 000 CUMA sont concernées, c'est considérable. Au-delà du nombre, ce sont les valeurs mêmes de la coopération agricole, faites de solidarité, de recherche d'efficacité, de gouvernance équilibrée et d'ancrage dans les territoires, qui sont en jeu.

Les coopératives agricoles sont-elles, selon vous, des acteurs incontournables de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ?

Le HCCA assure le suivi de l'évolution économique et financière du secteur coopératif. Il publie chaque année un observatoire qui permet de bien appréhender la performance économique des coopératives agricoles. Au global, avec un chiffre d'affaires d'environ 90 milliards d'euros, le secteur coopératif agricole représente près d'un tiers de l'activité des acteurs de l'ESS.

C'est donc un secteur tout à fait incontournable, au côté des autres composantes de l'ESS comme les mutuelles, les associations, les fondations et d'autres types de coopératives.

Les coopératives facilitent-elles cette démarche économique spécifique ?

C'est dans l'ADN même des entreprises coopératives. Elles sont avant tout un projet collectif au service de chacun des membres, avec le but de répondre au mieux à leurs besoins économiques ou sociaux. La gouvernance d'une coopérative est fondée sur le principe « une personne, une voix », quel que soit le nombre de parts sociales détenues.

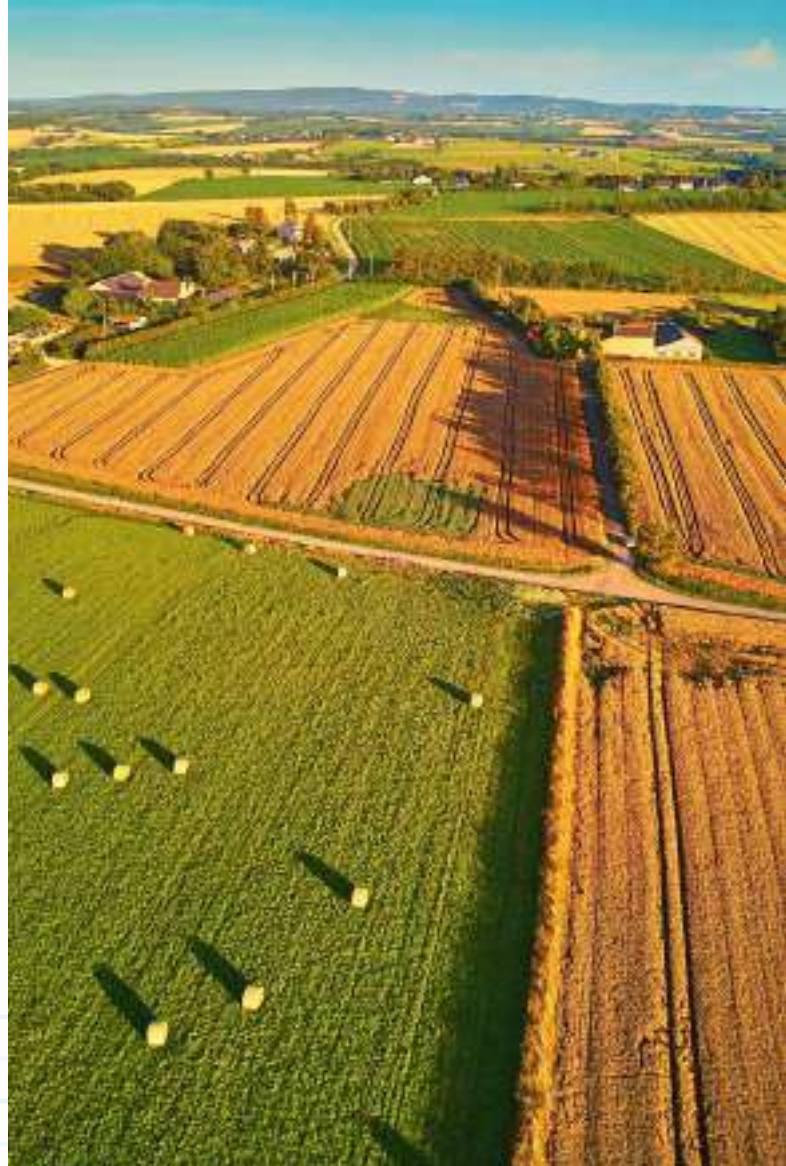
Cette gouvernance très spécifique lui permet de s'inscrire dans une approche à long terme des grands enjeux stratégiques, de veiller à sa compétitivité économique tout en assurant un renouvellement constant des générations. Nous avons à cœur au HCCA d'accompagner coopérateurs, administrateurs et cadres dirigeants vers une gouvernance toujours plus harmonieuse et efficace. En juin 2021, nous avons publié un guide des bonnes pratiques de gouvernance. Notre objectif est de l'enrichir au fil du temps, en intégrant, en particulier, les nouveaux enjeux liés aux transitions agricoles durables.

D'autres structures de l'ESS se mobilisent-elles, à leurs côtés, autour de cette question de la transition agricole durable ?

Les coopératives agricoles entretiennent un lien fort avec leurs associés coopérateurs. Elles assurent ainsi une formidable maîtrise de la production agricole et agro-alimentaire. Aujourd'hui, songez qu'elles contrôlent plus de 40% de l'activité agro-alimentaire française, et ce chiffre est en constante progression.

En impliquant de nombreuses parties prenantes dans leurs orientations stratégiques, les coopératives contribuent à structurer les territoires ruraux et participent à la construction de filières agro-alimentaires performantes. Parmi ces parties prenantes, figurent beaucoup d'acteurs de l'ESS, et en premier lieu les mutuelles, les banques et assureurs qui appuient le développement des coopératives sur le long terme.

Notons aussi que les partenariats que peuvent construire les coopératives agricoles avec des associations ou des fondations participent à l'émergence d'un tissu d'entreprises et de structures liées entre elles par les mêmes valeurs. Ce socle est un véritable atout stratégique pour la coopération agricole face à l'ampleur des défis économiques, sociaux et environnementaux.



Quels freins existent encore ?

Il en existe, en effet. Les coopératives agricoles pour s'adapter à l'évolution des besoins et accompagner au mieux les transitions agricoles doivent sans cesse innover, investir et se développer. Or leurs ressources financières sont souvent insuffisantes pour mener à bien tous ces chantiers.

C'est la raison pour laquelle le HCCA cherche à construire un fonds dédié aux coopératives qui leur permettrait de consolider leurs fonds propres trop faibles actuellement pour réaliser des projets à long terme. Des projets dont les retours financiers demandent du temps ! L'autre question majeure est celle des compétences requises pour mener à bien toutes ces mutations en cours.

La génétique, l'agronomie, le numérique, la robotisation, l'alternative aux ressources fossiles, sont de formidables défis collectifs pour les coopératives. Ils nécessitent des profils humains d'excellence, de plus en plus pointus.

Comment préparer les nouvelles générations d'agriculteurs et de salariés à ces évolutions ? C'est un enjeu considérable pour les coopératives agricoles.

À cet égard, je pense que la philosophie même du modèle coopératif est un facteur d'attractivité pour les jeunes talents, qui veulent donner du « sens » à leurs projets professionnels.

Comment le Haut Conseil de la Coopération Agricole accompagne-t-il les coopératives vers l'ESS ?

D'abord il faut rappeler que le HCCA ne porte pas uniquement une vision. Il s'implique au quotidien aux côtés des coopératives. Il contribue au respect des principes coopératifs tout en participant au dynamisme du secteur agricole.

De ce point de vue, le dispositif de la Révision, au travers des 25 réviseurs agréés actifs sur tout le territoire, est un maillage central. Les réviseurs sont les principaux ambassadeurs de notre organisation. Ils jouent un rôle pédagogique extrêmement précieux auprès des dirigeants des coopératives.

Beaucoup de secteurs de l'ESS envient notre organisation et notre fonctionnement. Par ailleurs, le HCCA participe activement aux travaux du conseil supérieur de l'ESS. Il apporte son regard et son expertise sur les grandes thématiques traitées.

Je pense, en particulier, à la transition écologique et à l'emploi. En retour, il se nourrit, bien sûr, de l'expérience des autres. Ces échanges renforcent la coopération entre les différents acteurs de l'ESS.

Quels sont aujourd'hui vos principaux défis sur ces sujets ?

Nous nous reconnaissons pleinement dans les valeurs défendues par l'ESS : la solidarité, la cohésion sociale, l'éthique, le développement durable. Nos jeunes générations, à juste titre, y sont de plus en plus sensibles.

L'ESS doit professionnaliser ses structures pour attirer les talents qui permettront au secteur de renforcer son développement. Nous devons, plus que jamais, dans un monde soumis à de fortes turbulences – aléas des marchés, épidémie, guerres - démontrer que le profit à court terme n'est pas le seul levier pour assurer une croissance durable.

La performance économique de nombreux acteurs de l'ESS en est d'ailleurs la preuve. Et puis, il faut former. De façon beaucoup plus volontariste. La formation est essentielle pour préparer l'avenir. Elle doit être source de motivation et de fidélisation pour les membres des organisations comme pour les salariés. Nous devons développer une culture « apprenante et responsable » qui permettra, collectivement, de relever les challenges de demain.

Comme toujours, les défis humains sont les plus importants. La réussite de l'ESS dépendra largement de sa capacité à accompagner les femmes et les hommes qui, au quotidien, œuvrent à la réussite de cette économie qui croise, de manière nouvelle, humanisme, responsabilité sociale et recherche d'efficacité.

Par son histoire et ses valeurs, la coopération agricole doit être à la fois une inspiration et un relais.









SOCIÉTÉ

VALEURS DE L'ESS : UNE APPROCHE TRANSVERSALE POUR UN DÉVELOPPEMENT SOCIAL & À LA CITOYENNETÉ

L'ESPER ou la transmission à la jeunesse des valeurs de l'ESS pour un monde plus juste



Entretien avec
Bertrand Souquet,
Président de l'Esper

Née en 2010, dans la continuité du comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale (CCOMCEN), l'association ESPER (l'Économie sociale partenaire de l'école de la République), rassemble aujourd'hui près d'une cinquantaine d'organisations de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, coopératives et syndicats). Portant les valeurs de l'ESS, qu'elle transmet dès le plus jeune âge, elle agit ainsi dans le champ de l'école et de la communauté éducative, autour de sa promotion en facilitant sa pratique du terrain en milieu scolaire. Dans les faits, l'ESPER porte en elle le projet d'une société résolument inclusive et éthique, ouvrant la voie d'un monde plus juste, qui place l'humain au cœur de toute chose et dont l'ESS est l'un des piliers.

Pouvez-vous nous exposer la genèse et les champs d'action de l'ESPER ?

Si l'ESPER, association de l'Économie sociale partenaire de l'école de la République, est née le 8 décembre 2010, elle s'inscrit dans la continuité du comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale (CCOMCEN) qui avait été initialement conçu comme un groupement d'intérêt économique, une quarantaine d'années en amont, avec comme objet principal la nécessité de réguler les relations entre ses membres. Ce comité avait été créé en 1972 sur l'initiative de Denis Forestier, alors président de la MGEN et ancien secrétaire général du Syndicat National des Instituteurs. En 2010, l'évolution de cette structure était apparue comme indispensable pour ses membres.

En effet, une nouvelle dynamique, susceptible de lui donner une plus grande visibilité s'imposait afin de rendre plus efficiente la transmission des valeurs de laïcité et d'économie sociale, de participer plus largement aux débats de société, de faire davantage retentir sa voix auprès des instances. Le comité s'est donc restructuré en renouvelant son attachement à l'École républicaine, avec le souci de davantage mutualiser les compétences autour du bien et d'un projet communs.

Le CCOMCEN a donc été dissout tandis que naissait l'association L'ESPER le 8 décembre 2010, avec une approche différente. D'emblée, s'est imposée l'idée d'une promotion de l'éducation par et pour l'ESS, tout autant que de la nécessité de sensibiliser et d'impliquer les jeunes à cette démarche.

Qui rassemble t-elle?

Aujourd'hui, l'ESPER rassemble autour d'elle 41 organisations, qu'il s'agisse d'associations, de mutuelles, de coopératives ou encore de syndicats, œuvrant dans l'économie sociale et solidaire, l'éducation, le secteur médico-social, la sensibilisation des jeunes... Le périmètre de l'ancien CCOMCEN a été élargi. Ce collectif rassemble ainsi un ensemble hétérogène de structures et d'organisations, autour d'un projet de société commun, dans lequel l'économie place l'humain au cœur de ses priorités et préoccupations.

Elle mobilise ainsi autour d'elle aussi bien des enseignants que des élèves, des représentants syndicaux, associatifs, de coopératives ou de mutuelles.

Quelles actions majeures a-t-elle menées en un peu plus d'une décennie ?

Notre fil rouge est d'éduquer à l'économie sociale et solidaire grâce à la pratique et à la rencontre. Il a toujours été question de promouvoir son modèle, ses entreprises, ses acteurs en lien avec les valeurs qui nous sont chères, indissociables de notre vision du monde, du présent et de l'avenir que nous voulons construire. Au-delà des mots, plus encore lorsqu'il s'agit de jeunes, il nous incombe de prouver par le concret et l'exemple que cette façon d'entreprendre est viable et qu'elle est une alternative crédible aux autres formes d'économies.

Par là même, nous avons créé une nouvelle dynamique afin de promouvoir notre projet de société en initiant et facilitant notamment des actions concrètes afin de faire entrer pleinement l'ESS dans l'éducation. Nous avons mis en place au fil du temps la plate-forme « Ressourc'ESS », qui est riche d'outils pédagogiques, créés par un comité scientifique, dédiés aux enseignants. Parallèlement, nous avons développé notre projet phare « mon ESS à l'école », qui permet de mener un projet ESS, de la manière la plus concrète possible, au sein d'une classe ou, plus largement, d'un collectif d'élèves accompagnés par des enseignants.

L'objectif est que les plus jeunes puissent s'immerger, vivre pleinement les valeurs de la République, en participant à un projet collectif et coopératif. « Mon ESS à l'école » accompagne la communauté éducative et les élèves, qu'ils soient au collège, au lycée, en filière agricole, générale, technologique ou professionnelle, étudiants en maisons familiales et rurales (MFR), en zone rurale ou urbaine, et permet de créer, en classe, une entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Par cette démarche, les élèves se confrontent pleinement à la réalité, expérimentent ensemble la prise de responsabilité, deviennent pleinement acteur d'un projet entrepreneurial, collectif et d'utilité sociale.

En un peu plus d'une décennie, nous avons accompagné des centaines d'enseignants et d'élèves engagés dans des dynamiques comme la « semaine de l'ESS à l'école » ou « mon ESS à l'école » avec des retours extrêmement positifs

Quelles évolutions avez-vous pu observer ?

Très concrètement, ont émergé au fil des ans et vu le jour des dizaines de projets intrascolaires en lien direct avec l'ESS, qu'il s'agisse de la création d'épicerie solidaire, d'associations à l'image d'une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), de boutiques éphémères, de fabrication et de vente de produits responsables ou de coopératives portées aussi bien dans des classes d'écoles élémentaires que dans l'enseignement supérieur et les lycées agricoles. L'école est sortie des murs et l'économie, solidaire est allée à sa rencontre, permettant aux élèves de connaître leur environnement socio-économique, d'appréhender d'autres formes d'entrepreneuriat, de participer à la vie de la société et d'éprouver leur citoyenneté.

Loin de promouvoir des idées abstraites, la démarche ESS a été appliquée et a donné lieu à des réalisations concrètes dans l'ensemble des champs qu'elle rassemble, qu'il s'agisse de la lutte contre les discriminations et les exclusions, le solidarité, ou encore de la protection de l'environnement.

Elle a permis de témoigner de sa capacité à unir autour d'un projet riche de sens.



Quelles sont aujourd'hui ses perspectives?

Je crois clairement que nous participons activement à la construction d'un nouveau projet de société, à plusieurs niveaux.

Les élèves et les étudiants développent de nombreuses compétences à travers ce type de projet. Ils appréhendent le monde économique et professionnel, et le cas échéant se projettent dans leur avenir professionnel. Des vocations naissent tandis que se dessine parfois peu ou prou orientation scolaire et professionnelle.

Il s'agit aussi d'un apprentissage d'un vivre et agir ensemble pour le bien collectif et la société, qui loin d'être inné, s'apprend dès le plus jeune âge.

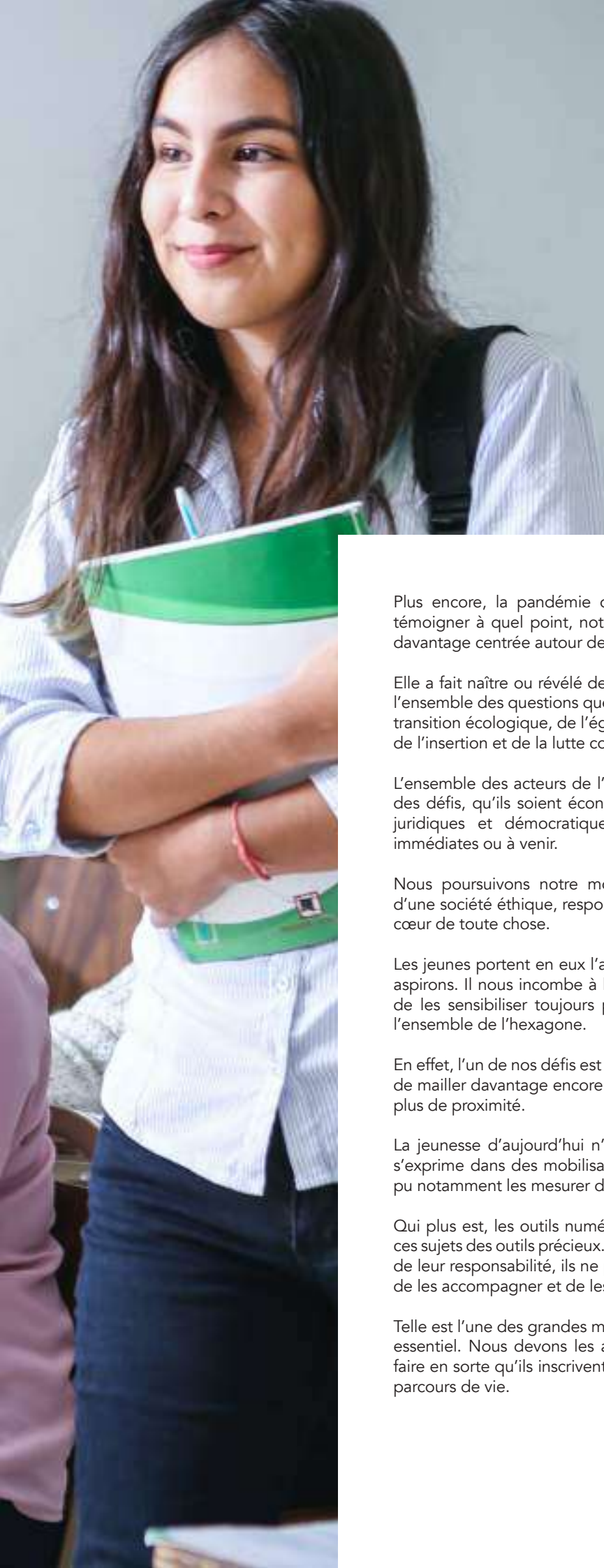
Les retours d'expérience que nous avons témoignés ainsi d'une véritable émulation autour d'un projet, qui crée l'harmonie et fédère.

Il n'est pas de hasard, si « mon ESS à l'école » participe d'ailleurs de la démarche et des recommandations des parcours « avenir et parcours citoyen », et nous sommes devenus depuis 2013, partenaire de l'Éducation nationale et du Ministère de l'Économie sociale et solidaire, suite à la signature d'accords-cadres, ce qui a bien évidemment permis de créer de nouvelles dynamiques.

L'ESS porte en elle, hautes en couleurs les valeurs de la république de liberté, d'égalité et de fraternité, en s'immergeant dans ces projets. Son appropriation par l'expérience par les jeunes leur permet de les transmettre autour d'eux.

Les études d'impact que nous menons régulièrement sur le dispositif « mon ESS à l'école », témoignent combien l'ESS est source d'inspiration pour les jeunes qui l'ont expérimentée, combien ils entendent l'intégrer tant dans leur projet personnel, que professionnel, combien elle a changé leur vision du monde et donné un sens à leur vie en faisant naître en eux la volonté d'aider l'autre, de participer à projet collectif ou encore de s'engager dans l'entrepreneuriat social.





Plus encore, la pandémie que nous avons traversée est venue témoigner à quel point, notre projet d'une société plus solidaire, davantage centrée autour de l'humain, faisait sens.

Elle a fait naître ou révélé de nouvelles aspirations qui embrassent l'ensemble des questions que traverse la société qu'il s'agisse de la transition écologique, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'insertion et de la lutte contre les discriminations...

L'ensemble des acteurs de l'ESPER a pris la mesure des enjeux et des défis, qu'ils soient économiques, environnementaux, sociaux, juridiques et démocratiques et s'est adaptée aux mutations immédiates ou à venir.

Nous poursuivons notre mobilisation autour de la construction d'une société éthique, responsable, inclusive qui place l'humain au cœur de toute chose.

Les jeunes portent en eux l'avenir de cette société à laquelle nous aspirons. Il nous incombe à la fois de les accompagner mais aussi de les sensibiliser toujours plus en démultipliant nos actions sur l'ensemble de l'hexagone.

En effet, l'un de nos défis est d'aller à la rencontre de toutes et tous, de mailler davantage encore les territoires, de développer toujours plus de proximité.

La jeunesse d'aujourd'hui n'est pas celle d'hier. Sa quête d'idéal s'exprime dans des mobilisations massives, telles que nous avons pu notamment les mesurer dans la marche pour le climat.

Qui plus est, les outils numériques et les réseaux sociaux sont sur ces sujets des outils précieux. Si bâtir le monde de demain fait partie de leur responsabilité, ils ne peuvent le faire seuls. Il nous incombe de les accompagner et de les guider.

Telle est l'une des grandes missions de l'Esper. L'ESS en est un outil essentiel. Nous devons les aider à se l'approprier, à y adhérer, à faire en sorte qu'ils inscrivent pleinement cette approche dans leur parcours de vie.



L'entrepreneuriat : levier d'insertion sociale, atout pour la transition écologique et chemin de citoyenneté



Entretien avec
Frédéric Lavenir,
Président de l'Adie

« Notre conviction est que le travail indépendant, intrinsèquement à dimension humaine et ancré dans les territoires, en proximité des lieux de vie, est par nature un point de convergence de l'économie et de l'écologie. »

Pouvez-vous nous présenter l'Adie ?

L'Adie aura bientôt 35 ans. Depuis 35 ans, elle plaide et agit, par le puissant moyen du microcrédit accompagné, pour faire de l'initiative économique un droit du citoyen, autrement dit pour que nul ne soit empêché de créer son propre emploi.

Ce défi, les 2 000 salariés et bénévoles de l'association le relèvent au quotidien, en métropole et outre-mer, dans les villes, les quartiers et les campagnes, auprès de toutes les personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire et qui, d'une manière ou d'une autre, subissent une forme d'exclusion. Telle est la mission de l'Adie : lever les freins financiers et administratifs, lever les barrières psychologiques et pratiques auxquels se heurtent celles et ceux qui ont envie d'entreprendre mais n'ont pas l'argent, ou les compétences, ou les réseaux, ou la confiance en soi nécessaires pour se lancer.

On dit parfois que les Français ne sont pas des entrepreneurs : est-ce une réalité selon vous ?

C'est tout le contraire ! Malgré les conséquences de la crise sanitaire, les incertitudes économiques, la hausse des prix à la consommation et ceux de l'énergie, l'envie d'entreprendre se répand dans la société française à une vitesse incroyable.

Nous avons prêté l'an passé près de 150 millions d'euros à plus de 26 000 entrepreneurs et le nombre de projets financés et accompagnés par l'Adie est en croissance forte et constante d'une année sur l'autre : restaurateurs, couturiers, maraîchers, commerçants, réparateurs de bicyclettes, femmes et hommes à parité, ils sont de plus en plus nombreux à rechercher non seulement un revenu mais aussi une autonomie et un sens à leur travail, qu'ils trouvent dans l'entrepreneuriat.

L'entrepreneuriat aurait-il donc sa place au sein des politiques de l'emploi ?

Mais bien sûr ! La création d'entreprise est un levier extrêmement efficace d'insertion dans l'emploi et même plus largement d'inclusion sociale par l'emploi. Nous prêtons en moyenne 5 000 euros par projet à des personnes qui sont majoritairement en dessous du seuil de pauvreté et très faiblement qualifiées ; or après trois ans, 9 sur 10 sont effectivement insérées dans l'emploi !

La loi Plein Emploi portée actuellement par le Ministre du Travail, en inscrivant les structures d'accompagnement à la création d'entreprise telle que la nôtre au sein du réseau France Travail, marque une étape décisive dans le processus lent mais irrésistible de reconnaissance du travail indépendant.

Rejoindre le réseau France Travail va permettre à l'Adie de développer partout sur le territoire une coopération étroite avec tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

C'est une vraie révolution, et il était temps !

Que reste-t-il à faire alors ?

Nous ne sommes encore qu'au début du long chemin vers la modernité de notre cadre juridique et social... Et de nos mentalités ! La grande majorité des acteurs économiques et politiques continuent en effet de se représenter le monde de manière très décalée par rapport à la réalité des aspirations des gens et de l'évolution structurelle de l'emploi, comme si le salariat restait l'alpha et l'omega, l'idéal indépassable.

Or un nombre croissant de nos concitoyens, en particulier les jeunes, ne veulent plus être salariés, ou en tout cas ils ne veulent plus l'être exclusivement et pour toute la vie.

Le salariat comme forme dominante et éminemment désirable de l'emploi n'aura probablement été qu'un assez bref intermède de notre histoire économique : l'économie de demain, décentralisée, insérée dans les territoires, à échelle humaine, écologique, réservera à nouveau une large place au travail indépendant que l'industrie lourde, l'agriculture capitaliste et la grande distribution ont largement détruit entre 1950 et 2000 et qui aujourd'hui renaît de ses cendres sous des formes nouvelles.

Or, notre système social, entièrement construit autour du salariat, est complètement à contretemps et laisse en bonne partie dans un angle mort la population croissante des travailleurs indépendants et des petits entrepreneurs. Ce n'est pas tenable très longtemps !

Concrètement, cela signifie quoi ?

Tout d'abord reconnaissons que depuis quelques années des progrès réels ont été réalisés et il faut les saluer : création du statut d'autoentrepreneur, quasi universalisation de la couverture maladie-maternité, création de l'allocation aux travailleurs indépendants...

Mais il reste une énorme distance à parcourir jusqu'à l'universalisation des droits sociaux. L'abandon du projet de réforme des retraites de 2017-2018 est à cet égard une catastrophe sociale à retardement : le système finalement non réformé continue de fabriquer dans l'indifférence générale des générations de futurs retraités pauvres, ces indépendants à faible revenu scandaleusement exclus de la solidarité nationale.

Et parce que nous ne parvenons pas à sortir de cette logique ancienne consistant à différencier les droits sociaux des actifs en fonction de leur statut juridique, et à attacher ces droits non aux personnes mais aux « régimes » auxquels elles sont assignées, nous manquons à la fois à l'équité et à l'efficacité : les indépendants sont en pratique exclus de la couverture chômage ainsi que de toute protection sérieuse contre les accidents du travail, l'invalidité ou l'incapacité de travail durable ; ils sont de facto exclus de l'accès au logement locatif privé, à la formation professionnelle continue, à la validation des acquis de l'expérience...



L'Adie a-t-elle un rôle à jouer dans ce contexte ?

Évidemment ! En renforçant sans cesse, avec l'appui de ses partenaires publics et privés et l'engagements de ses collaborateurs salariés et de ses bénévoles, son action sur le terrain ; en continuant d'innover pour aller toujours au plus près des besoins des porteurs de projets, lever les obstacles réels ou fantasmés qui les empêchent d'entreprendre et compenser autant que possible les défauts et les limites du système...

Le financement et l'accompagnement efficace du plus grand nombre possible de projets d'entreprise (qui sont aussi des projets de vie !) sont notre première responsabilité et aussi notre fierté.

Et comment aller plus loin ?

Notre conviction est que le travail indépendant, intrinsèquement à dimension humaine et ancré dans les territoires, en proximité des lieux de vie, est par nature un point de convergence de l'économie et de l'écologie.

Aussi notre priorité est-elle désormais d'enrichir notre mission d'une forte dimension écologique, devoir citoyen autant qu'exigence incontournable vis à vis des entrepreneurs : car aucun projet aujourd'hui ne peut prétendre ignorer les opportunités et les contraintes liées à la transition écologique.

C'est un défi, que nous avons commencé à relever en intégrant systématiquement cette dimension nouvelle dans notre offre financière comme dans notre offre d'accompagnement.

Au-delà de cette urgence, demeure pour l'Adie une grande ambition, ancienne et nouvelle à la fois, qui trouve sa source dans la vision de notre fondatrice, Maria Nowak, femme d'exception et pionnière en France du microcrédit.

Son idée à la fois tellement dérangement et tellement féconde de « redistribution du capital productif » reposait sur l'intuition qu'en accordant une « prime à la création d'entreprise » à tout entrepreneur dénué de ressources et de capital, l'État inventerait une redistribution d'un genre nouveau, une redistribution « pour entreprendre ».

Cette idée a trouvé une nouvelle actualité avec le lancement par le Gouvernement, fin 2022, du Programme Inclusion par le travail indépendant assorti de la Prime Jeunes, avancée symbolique majeure et premier pas, modeste mais concret, vers la création enfin d'un droit réel à l'initiative économique pour tous.

L'Adie continuera de porter cette ambition, par son action au quotidien comme par son plaidoyer.









SOCIÉTÉ

ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE : UN PROFIL DIVERSIFIÉ



Associatif et caritatif au sein de l'ESS



Entretien avec **Pierre Siquier**, Président de France générosités, le syndicat professionnel des associations et fondations d'intérêt général faisant appel à la générosité du public

« Parce qu'elles agissent au plus près du terrain, les associations et les fondations sont souvent les premières à identifier les besoins sociaux qui émergent. »

Pouvez-vous nous présenter France générosités ?

Créé il y a 25 ans, France générosités est le syndicat professionnel des organisations faisant appel à la générosité du public. Œuvrant dans tous les champs de l'intérêt général, ses 140 membres représentent aujourd'hui 7,8 milliards d'euros de ressources annuelles, dont 2,8 milliards de financement par la générosité du public ; 393 000 bénévoles et 87 000 salariés.

Au quotidien, France générosités défend les droits et les intérêts du secteur de la générosité auprès des pouvoirs publics, accompagne ses membres, et développe les générosités en France.

En quoi peut-on dire que l'univers caritatif a toujours été pionnier de l'ESS ?

Parce qu'elles agissent au plus près du terrain, les associations et les fondations sont souvent les premières à identifier les besoins sociaux qui émergent. Le financement par la générosité de ses organisations d'intérêt général leur permet de développer de nouvelles réponses à des besoins sociaux sans cesse évolutifs.

Occupant une place prépondérante voire exclusive pour certaines causes, ces organisations d'intérêt général ont toujours été et sont toujours encore la garantie d'un espace de liberté, d'innovation et de lien social. Elles sont aussi la preuve indiscutable qu'une gouvernance désintéressée et une activité non lucrative peuvent trouver une place originale et efficace dans la construction du monde d'après dont on a tant parlé.

En est-il toujours un acteur majeur ?

Les acteurs de la générosité au sein de l'ESS sont toujours et encore plus aujourd'hui une composante essentielle de la société française, qui chaque jour se mettent au service de la cohésion et de l'innovation sociale et environnementale, créent du lien, de l'activité et des richesses économiques, mais surtout humaines. Par leur proximité du terrain et leur réalisme, elles sont aujourd'hui un acteur essentiel du contrat social français si fragilisé dans la période actuelle.

On peut estimer à 360 000 le nombre d'associations concernées par la générosité et près de 5 400 fondations et fonds de dotations en activité présents sur le territoire. La générosité privée est l'un des carburants d'un écosystème au cœur de l'économie sociale et solidaire qui rassemble près de 15 millions de personnes bénévoles au sein des associations et plus de 2 millions de salariés travaillant dans une association ou une fondation.

Quelles évolutions avez-vous pu observer et quelles perspectives pouvez-vous tracer ?

La loi du 1er juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) a inscrit de droit, les acteurs non lucratifs dans l'ESS aux côtés des mutuelles, des coopératives et des entreprises de l'ESS. Si cette loi présente l'intérêt d'avoir posé une définition de l'ESS et d'en avoir permis une représentation structurée autour notamment d'ESS FRANCE, il est important de reconnaître la spécificité des différents modèles et de leurs enjeux : gouvernance, accès aux financements, fiscalité...

À l'heure de la baisse des subventions publiques, une association ou une fondation dont les ressources dépendent des subventions publiques et de la générosité du public, aura plus de difficulté à mener ses projets qu'une entreprise de l'ESS qui peut ouvrir son capital à des investisseurs privés.

La confusion a été entretenue également avec la loi PACTE qui crée les sociétés à mission. Pour rappel les sociétés à mission sont celles qui inscrivent dans leurs statuts leur raison d'être et leurs objectifs sociaux et environnementaux. Sans remettre en cause la bonne intention de ces entreprises, il convient toutefois de rappeler qu'elles ne sont pas des entreprises de l'ESS.

C'est dans ce contexte que nous devons plus que jamais faire entendre la voix des acteurs à gestion désintéressée. La révision de la Loi de 2014 est une opportunité de célébration de la croissance d'une économie différenciante et une occasion d'articuler encore plus clairement nos modèles. Une réflexion que nous menons conjointement avec nos partenaires représentants comme nous les modèles d'organisations à gestion désintéressée, le Mouvement Associatif et le Centre français des fonds et des fondations.



La confusion entre acteurs lucratifs et non lucratifs est également palpable au niveau européen. En décembre 2021, la Commission européenne présentait son plan d'action pour l'économie sociale en trois points :

1. créer les conditions propices à l'essor de l'économie sociale
2. ouvrir aux organisations de l'économie sociale des possibilités pour démarrer et se développer
3. veiller à ce que l'économie sociale et son potentiel soient reconnus.

Un plan d'action ambitieux qui englobe différents types d'entités juridiques. Or les Etats membres n'ont pas tous la même définition du secteur caritatif et proposent une large variété de statuts bien éloignés de nos concepts largement dictés par la doctrine fiscale française.

Cependant, je ne peux que saluer les travaux en cours au niveau européen : la Commission européenne a publié début septembre une proposition de directive sur les associations transfrontalières européennes qui reconnaît « l'incidence positive » des associations à but non lucratif « pour ce qui est d'assurer l'équité sociale et la prospérité des citoyens au sein de l'UE ».

Cette proposition de directive devrait faciliter la vie des associations exerçant des activités dans plusieurs Etats membres rappelant au passage des principes fondamentaux tels que la non-discrimination, l'accès au financement ou le droit de recours juridictionnel.

Reste à savoir ce que nos parlementaires européens vont en décider et comment la France va transposer ces dispositions en droit interne. Nous serons bien évidemment très attentifs à ces évolutions aux côtés de nos partenaires.





« La transition écologique sera inclusive ou ne sera pas »



Entretien avec
Laure Coussirat-Coustère,
Directrice générale
adjointe de l'Adie

« Chaque entrepreneur peut agir en faveur de la transition énergétique en se faisant financer et accompagner, si nécessaire, pour exercer son activité de façon plus responsable en la rendant moins polluante »

Quel est le rapport entre la transition écologique et la création d'entreprise ?

Ce sont les entrepreneurs eux-mêmes qui nous le disent dans une enquête que nous avons menée en juillet 2023. 9 sur 10 d'entre eux estiment avoir un rôle à jouer dans la transition écologique de notre économie et de notre société.

À l'Adie, les conseillers et bénévoles constatent en effet depuis quelques années une évolution des motivations et des aspirations des entrepreneurs qu'ils accompagnent.

En plus de l'envie de gagner leur vie en jouissant d'une certaine autonomie dans l'organisation de leur temps et du désir de vivre de leur passion, ils se lancent de plus en plus souvent pour donner corps à un projet professionnel en accord avec leurs convictions en matière de transition écologique.

Ça veut dire que 9 entrepreneurs sur 10 agissent pour la transition écologique ?

Non. C'est là où le bât blesse. On se rend compte que malgré cette envie, cette ambition, seulement la moitié d'entre eux passent à l'action, essentiellement par manque d'argent et par manque d'information sur ce qu'ils peuvent concrètement mettre en œuvre dans le cadre précis de leur activité.

On voit bien ce que de grandes entreprises ou encore des associations de défense de l'environnement peuvent faire pour la transition écologique mais quel impact peut avoir un petit entrepreneur ?

Il est certain que l'initiative individuelle d'un entrepreneur financé par l'Adie ne va pas suffire à sauver la planète. Mais les indépendants représentent tout de même environ 10% de la population active de ce pays.

Rien qu'à l'Adie, nous en finançons et accompagnons 25 000 par an. Imaginez l'impact cumulé de cette multitude d'acteurs engagés !

Au quotidien, nous sommes témoins du fait que les petits entrepreneurs locaux, qui agissent dans les villes, les villages, les quartiers, pour produire, vendre, ou apporter des services, sont des agents puissants de la transition écologique. Ils ne doivent, en aucun cas, en être les laissés pour compte.

Quel type d'entreprise créent ces entrepreneurs engagés pour la transition écologique ?

Il peut s'agir de créateurs d'entreprises dédiées à la transition écologique. Là je vous parle par exemple de maraîchers bio, d'artisans qui offrent une seconde vie à nos vêtements et accessoires, à contre-courant de la fast fashion, ou encore de créateurs qui fabriquent et commercialisent des alternatives zéro déchet à des produits jetables polluants, comme les couches pour enfants.

Mais il s'agit également d'une myriade de créateurs d'entreprises dans des domaines qui n'ont a priori rien à faire avec le sujet, qui choisissent de réduire les déchets de leur activité, investissent dans du matériel plus durable et écologique, optent pour des fournisseurs responsables et écologiques ou au minimum locaux, font l'acquisition d'un véhicule moins polluant, ou pas polluant comme le vélo-cargo ou encore améliorent la performance énergétique de leur local.

Pour vous donner deux exemples très différents, nous avons financé l'phigénie qui commercialise un boîtier capable de transformer un moteur thermique de voiture en moteur hybride. C'est une véritable innovation, mais trop frugale pour les investisseurs du secteur et il n'y a que l'Adie qui lui ait fait confiance pour déployer son projet qui peut littéralement changer la vie de centaines de milliers d'automobilistes qui n'ont pas les moyens d'acheter une voiture électrique.

Et à l'autre bout du spectre, nous avons financé, Chérif, qui est coiffeur, pour lui permettre de refaire l'isolation de son salon qui était une passoire énergétique.



adie

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UN ENJEU POUR TOUS



Donc pas besoin d'une activité en lien avec la transition écologique pour agir en faveur de la transition écologique quand on est entrepreneur ?

Non. Pas forcément. Et c'est vraiment le message que nous voulons faire passer à l'Adie : chaque entrepreneur peut agir en faveur de la transition énergétique en se faisant financer et accompagner, si nécessaire, pour exercer son activité de façon plus responsable en la rendant moins polluante.

L'accélération de la transition écologique est-elle en train de faire évoluer le rôle de l'Adie ?

La transition écologique constitue désormais une dimension pleine et entière de notre mission. Il faut comprendre que toutes ces actions à mettre en place pour la transition écologique, simples en théorie, représentent un coût, parfois insurmontable, pour les entrepreneurs. Dans certains cas, comme avec l'instauration des zones à faible émission (ZFE), ce coût est contraint par le durcissement des réglementations, légitimes au demeurant, et conduit à empêcher la création d'entreprise.

Cela vient heurter notre raison d'être puisque depuis 35 ans nous agissons concrètement pour que nul ne soit empêché de créer son entreprise. Comme il a fallu en prendre acte concernant la transition numérique il y a quelques années, il sera probablement de moins en moins possible d'envisager la création d'entreprise sans y intégrer les enjeux de la transition écologique.

Aujourd'hui, il nous revient de contribuer à ce que la transition écologique soit non un obstacle ou une source de nouvelles inégalités mais une opportunité pour l'initiative économique, qu'elle soit inclusive et enthousiasmante pour les entrepreneurs.

Et concrètement, que met en place l'Adie pour accompagner les petits entrepreneurs à la transition écologique ?

Nous proposons systématiquement aux porteurs de projets un accompagnement sous forme de diagnostic, de conseil et de formation : pour le choix du modèle économique le plus durable, la connaissance des réglementations et l'accès aux dispositifs d'aides publiques. Les entrepreneurs peuvent réaliser un diagnostic de leur activité, s'interroger sur les choix qui s'offrent à eux : choix des fournisseurs, cycle de vie de leur produit, mobilité professionnelle, marketing.

Ce sont autant d'occasions de faire un pas, fût-il petit, pour que leur modèle soit le plus durable possible. Les entrepreneurs peuvent également assister à des ateliers collectifs, ou encore utiliser des fiches thématiques par métiers (bâtiment, restauration, commerce).

Pour répondre au frein financier nous avons créé un prêt d'Apport en Capital pour la Transition Énergétique (PAC-TE), qui vient, pour couvrir le surcoût écologique, compléter le microcrédit ordinaire de l'Adie.

Il a vocation à donner aux petits entrepreneurs accompagnés, un accès à des outils de travail plus écologiques et notamment à des véhicules autorisés à circuler dans les Zones à Faibles Émissions (ZFE).

Nous avons aussi développé, en partenariat avec des acteurs financiers et du secteur automobile, des offres destinées à rendre accessible au plus grand nombre possible d'entrepreneurs des véhicules moins polluants.

N'existe-t-il pas des aides publiques pour aider les entrepreneurs à passer à des véhicules moins polluants ?

De nombreuses aides à la transition écologique existent pour les grands groupes, les PME voire les TPE, mais la plupart sont peu adaptées et de facto inaccessibles aux travailleurs indépendants comme ceux que l'Adie accompagne. Et quand elles existent, elles leur sont insuffisamment connues.

C'est pour ça que l'Adie informe les entrepreneurs qu'elle accompagne des dispositifs qu'ils peuvent saisir.

Et c'est pour ça également qu'elle plaide sans relâche pour que les aides publiques à la transition écologique ciblent enfin les personnes et les entrepreneurs qui en ont le plus besoin, et soient calibrées de façon à leur donner effectivement accès à des véhicules et du matériel leur permettant de vivre et travailler en conformité avec les normes écologiques.





 **LA VOIX DU
PARLEMENT**
LE MAGAZINE DES ÉLUS ET DÉCIDEURS DE LA NATION.

ABONNEZ-VOUS
et recevez chaque mois votre magazine



COUPON D'ABONNEMENT **PAGE 175**



ESS 2024, une réussite dont il faut s'inspirer

Augmentation de la précarité, évolutions réglementaires, contraintes climatiques, inflation, turnover des salariés... Face à ces défis multiples, les associations gestionnaires et les entreprises de l'ESS ont besoin d'interlocuteurs qui connaissent leurs spécificités juridiques, fiscales, économiques et de gouvernance. C'est la conviction des 15 Caisses d'Épargne régionales qui accompagnent plus de 170 000 clients ESS, dont 20 000 structures employeuses suivies en proximité par 140 chargés d'affaires dédiés.

Cela représente près d'1 milliard d'euros de financements par an mais également des solutions de placements responsables, de paiement et d'encaissement, d'épargne salariale ou de retraite... Bien expliquer la diversité des outils bancaires utiles à l'ESS est essentiel. Il s'agit aussi de proposer des approches sectorielles (médico-social / santé / éducation / formation / insertion...) et de mettre en relation nos clients avec les écosystèmes locaux.

C'est ce que nous avons collectivement réalisé avec Les Canaux en organisant dans chaque région un ou plusieurs événements, afin d'informer les acteurs de l'ESS sur les appels d'offres réalisés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Des opportunités de développement qui se prolongeront au-delà de 2024, tant le rôle de l'ESS est essentiel pour une transition écologique et solidaire de tous les territoires.

Marie Leclerc-Bruant,
Responsable du marché économie sociale et solidaire Caisse
d'Épargne chez BPCE



Dès la phase de candidature, La France s'est engagée à réussir un nouveau modèle de Jeux Olympiques et Paralympiques qui embarque l'ESS, l'économie circulaire et locale. Pour réaliser cette ambition, l'association Les Canaux a été mandatée par Paris 2024, l'État et les collectivités hôtes pour animer la plateforme « ESS 2024 » en fédérant les réseaux de l'ESS, les CCI, les CMA, et les réseaux d'entrepreneurs sur les territoires.

D'un côté, il s'agit de montrer aux acheteurs de Paris 2024 toutes les solutions solidaires et durables sur les territoires. De l'autre, il s'agit d'aider les entreprises de l'ESS à répondre aux marchés, à se mettre en groupements, ou même à s'associer avec des grands groupes.

Les résultats sont probants : plus de 500 prestations seront réalisées par des entreprises de l'ESS, plus de 50 % des marchés sont attribués à des PME/TPE et enfin 2,4 millions d'heures d'insertion auront été réalisées. Jamais une telle place n'avait été faite à l'ESS !

Fort de cette expérience, il serait utile que dans chaque grand projet public une part minime du financement soit consacrée au financement d'une plateforme d'intermédiation à l'instar de « ESS 2024 » pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ainsi, pour tout investissement public de plus de 50 millions, 0,001 % du budget suffirait à renforcer l'accès des entreprises sociales, solidaires et locales aux marchés générés par le projet. C'est l'assurance de retombées économiques réelles sur les territoires !

Elisa Yavchitz,
Directrice générale Les Canaux

Les Canaux est une association d'intérêt général qui a pour mission d'accompagner le développement d'une économie engagée (sociale & solidaire, circulaire et locale) en sensibilisant et en formant les citoyen·nes, les entreprises et les collectivités à l'innovation sociale et environnementale. Les Canaux accompagne 5 000 entreprises et 7 000 professionnel·les en France et plus de 300 000 citoyen·nes ont participé à l'un de ses événements.





SOCIÉTÉ

LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE



ESS : s'engager dans une démarche collective de changement d'échelle



Entretien avec
Pierre-René Lemas,
Président de FRANCE-
ACTIVE

« Autant le sujet de la finance solidaire s'est imposé dans la société, autant son ampleur demeure encore trop limitée. »

Pouvez-vous nous rappeler les missions et champs d'action de France Active ?

France Active est d'abord un mouvement d'acteurs engagés au service de la transformation sociale par la solidarité et la coopération. Elle agit en faveur des entrepreneurs rencontrant des difficultés dans l'accès au financement en se portant caution de leur prêt bancaire. Elle intervient aussi auprès des associations et des entreprises de l'Economie sociale et solidaire en leur donnant la possibilité d'investir. Ces structures bénéficient ainsi de capitaux patients leur permettant de développer leur utilité sociale et écologique.

Notre action repose sur la notion de l'engagement. Tout projet doit nécessairement intégrer au moins une des cinq dimensions de l'engagement que nous défendons, à savoir : la création d'emploi, le développement territorial, l'écologie, le lien social et le recours à une gouvernance démocratique.

Nous avons été les premiers en 2015 à porter une vision aussi exigeante de l'engagement. Même si, tout le monde se dit engagé aujourd'hui, nous demeurons les seuls à conditionner notre accompagnement et nos financements autour de l'engagement.

Quelles ont été ses évolutions depuis sa création en 1988 ?

France Active a été créée à la fin des années quatre-vingt, au départ, pour apporter des réponses concrètes au chômage de masse. L'idée reposait sur le fait que tout chômeur pouvait créer son propre emploi en créant son entreprise. Encore fallait-il leur donner accès au financement. A l'époque, les banques étaient très réticentes à financer des personnes en situation de fragilité. Notre métier de garant a connu alors un essor considérable grâce à notre travail de conviction que nous avons mené auprès du secteur financier.

Très vite, son fondateur, le résistant et économiste Claude Alphandéry, a su aussi porter le développement des entreprises d'insertion. L'idée reposait sur le fait que ces structures pouvaient accompagner les personnes en difficulté dans leur retour à l'emploi. Le combat était double : convaincre l'Etat d'apporter une aide à ces entreprises ayant une forte dimension sociale et mobiliser des financements privés pour soutenir leur développement.

C'est au début des années quatre-vingt que nous avons développé notre métier d'investisseur. Edmond Maire, fondateur de notre société d'investissement, a su mobiliser le législateur pour renforcer l'accès à l'épargne solidaire. Depuis 2002, l'épargne salariale contient systématiquement des fonds solidaires, entre 5 et 10% des placements.

Pour France Active, c'est le moyen de développer sa collaboration avec les principales sociétés de gestion de la place financière. Tout cela illustre notre capacité à agir au service des politiques publiques en mobilisant des fonds publics (Fonds de cohésion sociale et fonds régionaux) nous permettant d'assurer notre métier de garant et à capter l'épargne solidaire de nos concitoyens pour la réinjecter dans l'économie réelle, sur des projets à forte dimension sociale et écologique.

Aujourd'hui, nous mobilisons chaque année 500 millions d'euros permettant l'accompagnement et le financement de 35 500 entreprises, générant la création ou la consolidation de plus de 60 000 emplois.

Quelles sont les actions spécifiques que vous menez auprès des entrepreneurs les plus fragiles ?

Le combat pour l'accès au financement de ceux qui portent un projet d'entreprise mais qui n'ont ni ressources ni réseaux et sont éloignés de l'activité économique et de l'emploi, demeure notre priorité.

Mais désormais ce combat doit aussi porter sur les conditions même d'exercice de l'entrepreneuriat pour ce public souvent en grande difficulté. L'uberisation de l'économie conduit à transférer du salariat vers la création de mini entreprises individuelles elles même par nature précarisées.

Nous voulons donc accompagner et protéger l'entrepreneur sur l'ensemble de son parcours d'abord en sécurisant son accès au crédit mais aussi en lui donnant les clés pour maîtriser les risques. Sur cette phase de création, nous avons donc renforcé notre appui aux publics les plus fragiles (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA) et issus de territoires eux même fragiles (quartiers urbains et zones de revitalisation rurale).

C'est notre priorité grâce au partenariat de l'Etat, des régions et de l'Europe. Nous sommes également partenaires du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion pour «l'inclusion par le travail indépendant». Et nous renforçons notre action d'accompagnement décentralisé (entretiens, formations, webinaires...)

Comment décrivez-vous vos actions sur les territoires ?

Nous sommes d'abord un réseau national d'associations territoriales : 35 associations en métropole et dans les Outre-mer avec plus de 170 lieux d'accueils. Et en même temps nous pilotons deux sociétés financières, une société de garantie (France Active Garantie) sous le contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution et une société d'investissement (France Active Investissement) dédiée à l'Economie sociale, solidaire et aussi écologique.

Un journaliste disait récemment que nous sommes un «ovni de la finance » ce qui illustre bien notre singularité. Nous travaillons en effet avec toutes les Régions, en partenariat avec les Départements et les EPCI.

Nous sommes partie-prenante de nombreux outils et lieux de développement comme les pôles territoriaux de coopération économique, les territoires zéro chômeurs ou la plupart des incubateurs locaux. Et nous pensons que le chemin du développement économique et de la lutte contre l'exclusion sociale passe par la coopération entre tous les acteurs des territoires : collectivités, associations, entreprises, banques et mutuelles, syndicats...

Nous avons lancé grâce à l'impulsion de Claude Alphandéry des clubs de coopération qui seront bientôt généralisés partout.

Comment ont-elles pu grâce à votre aide traverser la pandémie ?

À notre échelle, notre action a été particulièrement déterminante pour les entrepreneurs que nous accompagnons, comme pour les petites structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS). Sous l'impulsion d'Olivia Grégoire, alors secrétaire d'Etat à l'Economie sociale, solidaire et responsable, nous avons géré en 2021 le fonds Urgenc'ESS, une dotation de l'Etat de 30 millions d'euros au bénéfice des associations et entreprises de l'ESS de 10 salariés et moins.

Cela nous a permis de soutenir sous forme de primes 5 000 structures, dont beaucoup n'étaient pas connues de nos équipes. Ce fut d'ailleurs l'occasion pour nous de les accompagner dans la durée et de les aider à sortir de cette logique d'urgence.

Plus largement, nous sommes intervenus en complément des politiques publiques pour concentrer notre action sur les publics les plus fragiles et les entreprises de l'ESS. Avec l'appui des Régions, comme avec le soutien d'acteurs privés (sociétés de gestion, mutualistes, Banques des Territoires, Fondation de France), nous avons notamment créé un programme de relance doté de 15 millions d'euros en faveur des entreprises de l'ESS.

Aujourd'hui, nous sommes encore plus vigilants dans le suivi et l'accompagnement des entreprises de l'ESS que nous finançons. Chaque année, nous réalisons une campagne post financement de tout notre portefeuille d'entreprises solidaires nous permettant d'évaluer la solidité de leur modèle.

La crise sanitaire et la période d'inflation que nous connaissons ont fragilisé les entreprises et les associations dont le modèle économique était peu résilient. C'est bien notre mission de pouvoir leur permettre de réorienter leur modèle vers plus de performance économique tout en leur donnant le temps nécessaire pour préserver leur projet d'utilité sociale.



Quelles différentes solutions et approches proposez-vous ?

Notre action se veut complémentaire à ce que font les banques et les investisseurs privés. Nous travaillons avec l'ensemble d'entre eux pour apporter conseils, mises en réseaux et financements auprès des entrepreneurs engagés.

En tant qu'association, nous bénéficions du soutien de l'Europe, de l'Etat et des Régions pour accompagner dans la durée ces entrepreneurs. Cela traduit par une sécurisation de leur financement à travers nos solutions de garantie bancaire et différentes formes d'investissement adaptées aux phases de vie de ces structures et à la nature de leur statut (entreprises de l'ESS et associations).

France Active fait figure de pionnière de la finance solidaire. Comment a-t-elle évolué ces dernières décennies ?

La marge de progression est énorme ! En 2022, les Français ont épargné en moyenne 6000 euros par an soit 158,7 mds d'euros au total. Si chaque Français dirigeait ne serait-ce que 2% de tout ce qu'ils investissent sur des produits d'épargne solidaire, nous doublerions l'encours actuel !

25% des Français¹ veulent donner du sens à leur épargne mais près de 7 français sur 10 ne sont pas informés sur les produits, leur rentabilité et leur finalité. Qu'attend-t-on pour les rendre acteurs de leur choix en leur donnant les clés pour passer à l'acte ? L'heure de la mobilisation a sonné.

Quels nouveaux défis sont aujourd'hui à relever ?

Le premier défi concerne les publics les plus fragiles qui se tournent vers l'entrepreneuriat. Nous voulons développer notre action auprès d'eux et les protéger davantage face aux aléas de la création d'entreprise. Bien-sûr, cela concerne la sécurisation financière, mais c'est plus largement notre métier de l'accompagnement qui doit pouvoir être renforcé.

Concernant le secteur de l'ESS, nous devons nous engager dans une démarche collective de changement d'échelle. Les acteurs publics doivent pouvoir donner une plus large place au financement de l'ESS.

Un premier acte concret consiste à mieux orienter les acteurs de l'ESS vers les achats publics, sans doute en renforçant les obligations de l'Etat, des collectivités et des entreprises publiques à intégrer des clauses à dimension solidaire et écologique dans leur politique d'achat, et en développant l'ingénierie d'accompagnement de ces entreprises. La Ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Olivia Grégoire, joue ici un rôle décisif en faveur de l'ESS.

C'est aussi à l'ensemble des acteurs financiers et aux entreprises de s'emparer de ce changement d'échelle. Ils doivent œuvrer plus encore au développement de l'épargne solidaire, pour donner de nouveaux pouvoirs d'action aux citoyens et salariés épargnants.

Ils doivent aussi accroître la mobilisation de leurs fonds pour investir en faveur de toutes ces entreprises qui placent l'utilité sociale et écologique au cœur de leur projet.

¹ Sondage OpinionWay pour France Active et Fair sur les Français et l'épargne solidaire – oct. 2023



Nouveaux défis, nouveaux financements, les réponses de l'investissement solidaire.



Adrien de Beaumont
CAISSE D'ÉPARGNE IGF
Directeur du Centre d'Affaires
SSS Ile-de-France Est



Sabah Metidjine
FRP/VE
Directrice



Frédérique Pionnier
MOUVEMENT ASSOCIÉS
Directrice générale



Frédéric Cassa
FRANCE ACTIVE
Directeur de l'offre

FRANCE ACTIVE

#ForumAsse



LES ACTIFS
SOLIDAIRES

fnaf

#ForumAsse



Regards croisés sur l'ESS, une économie d'avenir

Entretien croisé avec
Hugues Sibille,
président du Labo de
l'ESS,
Agnès Audier,
présidente de l'Impact
Tank et
Alain Di Crescenzo,
président de la Fédération
nationale des Caisses
d'Épargne (FNCE).

Hugues Sibille, vous êtes président du Labo de l'ESS. Pouvez-vous nous le présenter et nous préciser l'importance de l'économie sociale et solidaire en France ?

L'économie sociale et solidaire (ESS) a son think tank : il s'appelle le Labo de l'ESS que j'ai l'honneur de présider. Le Labo, créé depuis 12 ans par Claude Alphandéry, part de l'observation concrète des expériences de terrain, pour proposer des solutions aux immenses défis de notre temps, s'appuyant sur les principes de l'ESS. Il irrigue de ses observations et propositions concrètes les acteurs et entreprises de l'ESS, les pouvoirs publics au niveau national (exécutif et législatif) et les collectivités locales, et plus largement les citoyens engagés.

Le fil rouge de ses travaux actuels est la contribution de l'ESS à une transition écologique juste, conjuguant les réponses aux terribles défis écologiques avec l'équité sociale et l'approfondissement des processus démocratiques. Il travaille ainsi en profondeur actuellement sur la low-tech dans les métropoles, sur les facteurs de réussite ou de blocage de la coopération territoriale, sur le renouveau de l'éducation populaire à une transition juste, sur le développement des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)... Le Labo anime un Club d'entreprises de l'ESS, dont fait activement partie la Fédération nationale des Caisses d'Épargne, et un réseau européen de think tank dédiés à l'ESS.

L'ESS, qui représente en France 1,3 million de structures et 10 % de l'emploi, constitue par sa capacité d'innovation, son ancrage territorial, sa prise en compte des besoins des populations dans un contexte de transition sociale et écologique, un réel potentiel d'invention d'un nouveau modèle socio-économique de développement, plus durable, plus juste, plus inclusif. Elle le démontre déjà abondamment dans des domaines comme l'économie circulaire, la finance solidaire, l'alimentation durable, les circuits courts, la mobilité douce, l'économie du vieillissement, le développement local, etc.

L'ESS n'entend pas être une économie fermée mais au contraire ouverte vers le reste de l'économie pour lui apporter ses valeurs et ses expériences et la « polliniser » résolument. L'Europe, qui a adopté un plan d'action ESS en 2021 et une recommandation aux États membres en 2023, ne s'y trompe pas. Il existe un modèle français de l'ESS qui peut s'exporter en Europe.



le labo
DE L'ECONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE



Fédération Nationale
CAISSE D'EPARGNE

Alain Di Crescenzo, vous êtes président de la Fédération nationale des Caisses d'Epargne (FNCE). Quel rôle occupent les Caisses d'Epargne dans l'ESS ?

Les Caisses d'Epargne jouent un triple rôle dans l'ESS. Premièrement, ce sont des banques coopératives, 100 % régionales et qui appartiennent à leurs clients-sociétaires. Nous décidons en régions, là où nous collectons l'épargne locale pour financer l'économie locale, en circuit court. En deuxième lieu, les Caisses d'Epargne sont aussi des grands banquiers et mécènes de l'ESS. Nous accompagnons 170 000 clients, dont 20 000 structures employeuses suivies par 140 chargés d'affaires spécialisés.

Nous soutenons également plus de 1 000 associations chaque année, avec un axe fort en faveur des jeunes, via notamment Finances & Pédagogie, association spécialisée dans l'éducation financière et budgétaire. Troisièmement, nous développons des projets inclusifs en partenariat avec des associations et les pouvoirs publics, via notre activité de microcrédit par exemple, adaptée aux besoins des Français les plus modestes.

Historiquement, les Caisses d'Epargne ont contribué à plusieurs avancées sociales. Ce fut le cas avec la création du premier livret d'épargne en 1818, qui deviendra par la suite le Livret A. Elles ont également autorisé les femmes mariées à ouvrir un compte sans l'accord de leur mari dès 1881, alors qu'il faudra attendre 1965 pour que le Code civil l'autorise.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, elles sont un acteur clé de la reconstruction et de l'habitat bon marché, ce qui explique leur rôle de premier financeur et opérateur privé du logement social aujourd'hui. Nous souhaitons rester pionniers dans les transitions de la société et jouer un rôle d'entreprise à impacts positifs à travers deux axes prioritaires : le défi climatique et l'inclusion.

Nous développons des offres innovantes comme le prêt à impact, dont le taux est bonifié en fonction de la performance sociale ou environnementale des projets portés par nos clients. Nous communiquons en cette fin d'année sur nos « preuves » d'impacts organisées autour du Contrat d'utilité que nous passons avec les Français.

Agnès Audier, vous êtes présidente de l'Impact Tank. En quoi l'ESS est-elle inspirante pour les acteurs de l'impact ?

L'Impact Tank est un jeune think Tank dédié à un sujet précis : la mesure de l'impact social. L'objectif est de permettre la démultiplication des initiatives qui ont un impact social important, ce qu'on appelle aussi le passage à l'échelle. Pour cela, le pari et la méthode sont de faire travailler ensemble, sur différents sujets des entreprises, des acteurs de l'ESS, des chercheurs et les pouvoirs publics.

Nous travaillons avec des groupes de travail sur des sujets comme l'inclusion numérique ou l'urbanisme inclusif ou encore les données dans le social (sujet à lancer), et essayons de définir, à chaque fois, le point de vue des universitaires sur le sujet (« la doctrine académique »), une longue liste d'initiatives en précisant celles qui ont déjà été évaluées, une liste d'indicateurs pertinents pour de nouveaux acteurs, et des recommandations pour les pouvoirs publics nationaux ou locaux.

L'Impact Tank est adossé au groupe SOS, mais intègre de nombreux acteurs. Il cherche à bien s'articuler avec les autres initiatives existantes.

L'ESS est-elle inspirante pour les acteurs de l'impact ? Je ne citerai ici qu'une seule raison : l'ESS est un réservoir incroyable d'initiatives dans des domaines devenus majeurs pour les entreprises, soit pour leurs objectifs business, soit pour leurs objectifs RSE, soit idéalement pour les deux en même temps.

Par construction, les acteurs de l'ESS connaissent très bien les contraintes des ménages modestes, les enjeux d'accès à l'emploi ou encore les leviers de développement économique dans les territoires qui souffrent.

Leur savoir-faire pourrait être très utile à beaucoup d'entreprises : la définition des produits et services pour des ménages modestes, la prévention du surendettement, la capacité à proposer des postes à des personnes éloignées de l'emploi (pour des raisons de manque de qualification, de situation de handicap ou encore de discrimination) sont des enjeux majeurs pour de très nombreuses entreprises de toute taille.

Mais les entreprises peuvent aussi globalement progresser sur leurs objectifs notamment sociaux en travaillant mieux avec les acteurs de l'ESS, qu'il s'agisse des structures de formation ou des entreprises adaptées ou d'insertion. J'espère vraiment que les directives CSRD et la taxonomie sociale vont être des accélérateurs de contrats et de partenariats. C'est un mouvement qui doit être gagnant-gagnant entre entreprises « classiques » et acteurs de l'ESS.



LA GARANTIE DE RÉUSSIR ENSEMBLE

SOGAMA : la garantie bancaire au service de l'ESS

Créé dans les années 70, en même temps qu'émergeaient les différents acteurs de l'ESS, économie alternative reposant sur le principe de la solidarité et de l'utilité sociale, SOGAMA a initialement financé les investissements des coopératives, mutuelles, associations et fondations reconnues d'utilité publique avant de réorienter sa mission à la fin des années 90 vers la garantie bancaire et sécuriser les banques en leur apportant son expertise sur le secteur.



Entretien avec
Nathalie Sultan,
Directrice générale
déléguée de Sogama

Pouvez-vous nous parler de SOGAMA ?

SOGAMA est un outil destiné aux banques et aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour faciliter l'accès au financement de ces derniers.

Créé dans les années 70, en même temps qu'émergeaient les différents acteurs de l'ESS, économie alternative reposant sur le principe de la solidarité et de l'utilité sociale, SOGAMA a initialement financé les investissements des coopératives, mutuelles, associations et fondations reconnues d'utilité publique avant de réorienter sa mission à la fin des années 90 vers la garantie bancaire et sécuriser les banques en leur apportant son expertise sur le secteur.

Depuis près de 25 ans SOGAMA apporte sa garantie sans exclusive pour tout financement à court, moyen et long terme (jusqu'à 35 années pour certaines opérations) quelle que soit la banque choisie par l'emprunteur.

La neutralité est en effet un principe fondamental de l'établissement : l'actionnariat original de SOGAMA est composé d'acteurs publics et privés : Bpifrance, grandes fédérations d'associations et structures de l'ESS regroupées dans une société dédiée (Sogama Conseil), établissements financiers et fonds d'investissements solidaires particulièrement attachés à la mission sociale de SOGAMA.

Agréé ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), institution pionnière dans le financement de l'ESS, SOGAMA répond aux besoins croissants du secteur des solidarités.

En parallèle, l'établissement peut accorder des garanties financières pour sécuriser les subventions d'investissements des collectivités locales auprès des associations, mutuelles et fondations, même si ce n'est pas son cœur de métier.

Expert de la caution bancaire, comment SOGAMA accompagne-t'il les structures de l'ESS ?

SOGAMA apporte une garantie sûre et reconnue, directement ou en complément de la caution des collectivités territoriales. La structure peut s'adresser directement à SOGAMA pour parler de son projet mais c'est en général la banque ou l'agence bancaire des porteurs de projets qui envoie le dossier de demande de garantie à SOGAMA.

La garantie SOGAMA sécurise la banque en partageant le risque. Elle est basée sur le principe de la mutualisation : l'emprunteur souscrit des parts sociales de Sogama Conseil et cotise à un fonds de garantie mutuel.

Jusqu'à présent, SOGAMA a toujours restitué en intégralité ces fonds aux emprunteurs qui les demandaient car son activité, qui progresse continuellement depuis la création de l'établissement il y a plus de 45 ans, n'a jamais connu de déficit. SOGAMA est un référent expert de l'Économie Sociale et Solidaire.

Les formalités pour bénéficier de la garantie SOGAMA sont allégées car l'emprunteur n'ouvre pas de compte et conserve le libre choix de sa banque. La décision rapide permet de débloquent le prêt avec célérité. SOGAMA peut également octroyer des garanties relais dans l'attente de l'octroi d'une caution de collectivité territoriale.

Concrètement comment une structure de l'ESS peut faire appel à vous si elle a besoin d'une garantie ?

L'emprunteur peut nous contacter directement (par le biais d'un formulaire disponible sur le site ou en appelant sur le numéro standard) pour nous présenter son projet.

Dans l'immense majorité des cas, lorsque le dossier est éligible, nous lui conseillons de contacter son agence bancaire afin que celle-ci se mette en relation avec le pôle engagements.

Si son agence ne peut pas l'accompagner nous lui proposons d'aller contacter d'autres établissements de crédit mais nous n'en prescrivons aucune, la neutralité faisant partie prenante de l'ADN de SOGAMA.

Dans la majorité des cas, ce sont les agences bancaires qui nous contactent. Une fois que le besoin de la banque a été défini en termes de garantie, nous élaborons une proposition qui sera transmise avec la proposition commerciale à l'emprunteur.

La proposition validée, Sogama peut alors étudier et faire valider le dossier de garantie. Le délai de réponse relativement court permet un déblocage rapide du crédit.

En tant que Directrice Générale Déléguée, Responsable du pôle engagements, vous gérez un portefeuille de plus de 300 M€ d'engagements donnés aux champs de l'Économie Sociale et Solidaire. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

SOGAMA intervient sur tous les champs de l'ESS : petite enfance, éducation, formation professionnelle, écologie, handicap, insertion, grand-âge, économie circulaire, activités sportives et de loisirs...

Son périmètre d'intervention concerne la Métropole et les DROM ; sa capacité lui permet de garantir des prêts de quelques dizaines de milliers jusqu'à plusieurs millions d'euros, ce qui couvre la plupart des investissements réalisés par les acteurs du secteur. La durée moyenne des garanties octroyées atteint 18 ans avec la capacité d'aller sur des durées bien au-delà de 25 ans.

Avec l'aide de ses partenaires et actionnaires, SOGAMA cherche en permanence les leviers qui lui permettent d'augmenter ses capacités de garantie pour répondre aux besoins croissants exprimés par les associations et d'en accompagner toujours plus.

Les dispositifs de partage de risque avec ses multiples partenaires, tout comme Bpifrance ou le Fonds Européen d'Investissement dont le contrat a été renouvelé en 2023, permettent à SOGAMA d'intervenir auprès de structures qui ont le plus de difficultés à obtenir des crédits bancaires car plus fragiles.

La diversité des projets étudiés, la qualité des membres des comités décisionnaires renforcent son statut de référent, permettent à SOGAMA de soutenir le secteur de l'ESS dans toute sa diversité et d'afficher un portefeuille sain avec peu de défaillances.

Quels sont vos défis et priorités ?

Le contexte évolue très rapidement depuis trois ans. La crise sanitaire mondiale en 2020 et l'invasion de l'Ukraine début 2022, déclencheurs d'une inflation galopante, ont révélé voire intensifié les vulnérabilités pointées depuis des années par les grandes fédérations associatives, le manque d'attractivité des métiers de l'humain par exemple.

Le coût exponentiel de l'énergie dont nous ne sommes qu'au début et l'intensification du dérèglement climatique imposent aux établissements gestionnaires d'accélérer leurs investissements de transition énergétique et faire appel aux crédits alors que les taux d'intérêts ont été multipliés par 4.

Nous pouvons citer aussi le rattrapage salarial réalisé dans les structures de la santé pour remédier à la fuite du personnel et compenser partiellement la perte de pouvoir d'achat. Tous ces facteurs contribuent à fragiliser les structures.

Notre premier défi consiste à continuer d'accompagner ces acteurs de l'ESS tout en restant attentifs à leur environnement. Notre second défi est de développer la visibilité de SOGAMA en communiquant auprès des établissements bancaires, des collectivités territoriales et aussi des bénéficiaires via les fédérations régionales ou nationales.

Nous avons créé en 2022 un poste de responsable du développement commercial pour faire connaître notre activité au plus près de nos prescripteurs que sont les établissements de crédit, les structures de l'ESS et les collectivités locales.

Convaincus de l'utilité sociale de notre mission, nous œuvrons pour devenir LA caution de référence de l'économie solidaire.



Besoin de GARANTIR UN PRÊT D'INVESTISSEMENT ?

Nous vous aidons, directement
ou en complément de la caution
de collectivités locales.



*Plus de 1200 associations médico-sociales
nous ont déjà fait confiance.*



POURQUOI PAS VOUS ?

SOGAMA 
CRÉDIT ASSOCIATIF

*Etablissement de caution dédié à l'ESS, partenaire de toutes les banques,
nous vous apportons 40 ANS d'EXPERTISE pour la réalisation de vos projets.*

Renseignements : 01 42 80 42 24
engagements@sogama.fr ou auprès de votre banquier.

SOGAMA - 75, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

Expert
de la garantie
solidaire



Mobilité sociale : au cosmétique, préférons le systémique !

Certains verront le verre d'eau à moitié plein : même grippé, l'ascenseur social continue de fonctionner en France. A contrario, d'autres verront la moitié vide : la cabine est en panne, mieux vaut prendre l'escalier... Alors que le projet Plein emploi poursuit son chemin au Parlement, le dernier rapport de France Stratégie consacré à la mobilité sociale des jeunes vient clarifier l'enjeu de l'égalité des chances d'une lumière crue : la politique publique, notamment en matière d'emploi, ne vise pas juste pour sortir de l'assignation.



Par **Saïd Hammouche**,
Président du groupe Mozaïk

Il y a pourtant urgence. L'égalité des chances ? Près de 6 Français 10 n'y croient plus à l'école ! Ce n'est pas qu'affaire de « ressenti » ou de « pessimisme chronique ». Mais de choc avec la réalité. Le destin des jeunes reste toujours fortement marqué par leur origine sociale, tant en termes de parcours scolaire que professionnel. Un jeune issu d'une famille parmi les 20 % les plus aisées a en moyenne trois fois plus de chances qu'un jeune de famille modeste de figurer parmi les 20 % les plus aisés de sa génération.

Et ce, malgré l'ouverture de l'enseignement supérieur (parfois très sélective...), les dispositifs d'accès à l'emploi, le succès de l'apprentissage etc. Les contempteurs de la dépense publique critiqueront le « gaspillage ». Oubliant l'élévation, au fil du temps, d'enfants de mineurs, maçons, ouvriers, agriculteurs, fils et filles de l'immigration grâce à l'école de la République.

Création de France Inclusion

Loin de faire moins, faisons plus et surtout mieux. Treize milliards d'euros dédiés spécifiquement à la mobilité sociale des jeunes, dont moins de la moitié consacrée à l'emploi : France Stratégie pointe « des moyens relativement modestes ». Parlons clair : c'est une goutte d'eau ! Manque d'ambition, manque d'impact. Plutôt que nous en prendre aux racines de l'assignation, nous réparons. Alors que notre horizon devrait être de garantir, en amont, le fonctionnement d'un marché du travail débarrassé des inégalités de traitement entre les individus, nous corrigeons en aval.

Au final, nous préférons payer le coût exorbitant des discriminations (150 milliards d'euros selon France Stratégie !) plutôt qu'investir sur la diversité des origines, des parcours et des profils. En d'autres termes, nous soulageons le malade plutôt que de le guérir...

Changeons de paradigme ! A l'action cosmétique, privilégions l'approche systémique. La politique publique peut y prendre sa part en engageant une politique d'inclusion économique axée sur l'employabilité des candidats écartés à raison de leurs origines et l'accompagnement des entreprises, publiques comme privées.

Sous la tutelle de France Travail, le futur acteur public de l'emploi, les enjeux d'emploi et de mobilité professionnelle exigent une réponse ciblée et adaptée à travers la création d'une agence dédiée, France Inclusion. C'est aussi la possibilité offerte aux porteurs de projets issus des quartiers populaires d'aller au bout de leurs ambitions entrepreneuriales trop souvent entravées et contrariées.

Première fondation actionnaire en France à s'engager contre les discriminations à l'emploi et à l'entrepreneuriat, Mozaïk se tient aux côtés des pouvoirs publics, des entreprises, de l'écosystème associatif pour faire avancer l'inclusion économique. Le 28 novembre prochain, aux côtés de milliers de décideurs, nous aurons l'occasion d'en débattre à Bercy, lors du 3ème Sommet de l'inclusion économique.





Des citoyens à part entière et non particulièrement à part



Par **Fadila Khattabi**,
Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées.

Le ministère chargé des Personnes handicapées, fort de plusieurs années d'un travail extrêmement riche, est plus que jamais prêt à aller au bout des défis qui l'attendent. Dans l'accès à l'école et à l'emploi notamment, nos progrès sont sans précédent : les élèves en situation de handicap scolarisés dans l'école de la République sont aujourd'hui plus de 436 000, donc 34% de plus qu'en 2017 ; et le taux de chômage des travailleurs handicapés a chuté de 19 à 12% depuis 2019.

La mission que je mène au quotidien, au plus près des Françaises et des Français handicapés, est d'aller plus loin, plus vite, avec des services de meilleure qualité.

Aller plus loin et plus vite, c'est permettre aux personnes concernées de sortir des chemins de vie tous tracés, mais c'est aussi sortir de certains réflexes, comme celui qui consisterait à vouloir « changer de regard sur le handicap ».

Ce que nous voulons incarner, ce n'est pas seulement un changement de regard, c'est une évolution profonde et concrète de la vie des personnes handicapées.

C'est un changement dans les manières d'informer les enseignants, les médecins, les agents d'accueil, les commerçants du quotidien pour qu'ils prennent en compte les attentes de nos concitoyens en situation de handicap au prisme de leurs droits. C'est un changement dans les manières de produire une œuvre cinématographique, une exposition, une performance artistique, pour qu'elle soit accessible tous.

C'est un changement dans les manières dont le monde du travail perçoit et s'adapte aux travailleurs en situation de handicap.

Et nous en avons les moyens, car toutes les mesures annoncées par le président de la République, lors de 6e Conférence nationale du handicap, vont dans ce sens et nous permettent de changer de paradigme.

C'est l'objet du projet de loi « Plein emploi » que nous avons fait adopter à l'Assemblée nationale avec Olivier Dussopt.

C'est également l'engagement des 50 000 solutions de places et de services, dans tous les départements du pays, pour mettre fin aux listes d'attente qui n'en finissent plus. D'ici la fin du quinquennat, les personnes en situation de handicap et leurs familles devront obtenir des réponses adaptées à leurs besoins.

C'est également l'objet du Service public du repérage et de l'accompagnement précoce que nous mettrons en œuvre très prochainement pour un repérage dès le plus jeune âge et des parcours de vie moins hachés.

C'est enfin l'enjeu d'une société plus accessible au quotidien, à l'aune des Jeux de Paris 2024. Le fonds territorial d'accessibilité, financé à 1,5 milliard d'euros, traduit un engagement inédit de l'État. Il entend accompagner cette transition dans tous les aspects de la vie : commerces, transports, établissements publics, numérique, téléphonie, etc.

Ne nous trompons pas de méthode : c'est en donnant aux personnes les moyens de se rendre dans un cabinet médical, dans une gendarmerie, dans les transports ou sur un site internet que nous ferons respecter leurs droits fondamentaux et que les regards changeront.

Notre mobilisation auprès des associations, des administrations, des entreprises et de toute la société civile ne faiblira pas. Les personnes handicapées sont des citoyens à part entière et non particulièrement à part.

Nous sommes de plus en plus nombreux à partager ce message, cette vision. Elle est au cœur de l'engagement de la Première Ministre et du Président de la République, et fait l'objet d'une mobilisation interministérielle sans précédent.

L'engagement d'IPERIA pour la reconnaissance des métiers en faveur du maintien à domicile

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile doit faire face au vieillissement de la population ainsi qu'aux nombreux départs à la retraite de salariés. Le Conseil en Orientation et en Evolution Professionnelle Sectoriel mis en place par IPERIA* a pour ambition d'accompagner de façon individualisée les salariés et futurs salariés dans leurs connaissances du métier et des dispositifs de professionnalisation existants pour réussir leur intégration, reconversion ou montée en compétences.

Un parcours professionnel sur-mesure

Pour les futurs entrants dans le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile ou salariés en reconversion, le COEPS a une mission d'orientation : il leur permet de définir un projet professionnel et de trouver le métier adapté. Pour ceux qui sont déjà dans le secteur, cet accompagnement personnalisé offre une perspective de montée en compétences pour être mieux intégré dans le métier, progresser en filière, ou même se reconverter.

Le COEPS répond également à un besoin de faire découvrir les métiers du domicile (assistant maternel, garde d'enfants, employé familial, assistant de vie), de donner envie de s'investir dans ces professions indispensables et qui répondent aux défis sociétaux d'aujourd'hui et de demain. Qui pour accompagner des enfants, des familles, des personnes en perte d'autonomie ? A ces questions, le choix de proposer un parcours individuel constitue un engagement fort pour défier les prévisions alarmantes du secteur : 800 000 emplois à pourvoir d'ici 2030.

Une relation individualisée au service de la dynamique de l'emploi

La vocation du COEPS est de créer un vrai lien entre des métiers, des compétences et une filière. Pour cela, IPERIA a développé, d'un côté, un outillage spécifique constitué notamment d'un test de positionnement, et de l'autre, une série d'entretiens avec un conseiller attitré qui met cet outillage en pratique. La relation concrète et constructive qui se tisse entre le (futur) salarié et son conseiller permet de créer un cadre solide pour que le métier visé rencontre l'emploi.

Ceux qui vont suivre ce parcours pourront ainsi obtenir un des trois titres à visée professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, notamment celui d'assistant de vie dépendance, ainsi que les certifications complémentaires (autour des problématiques de la perte d'autonomie et du handicap). Face aux défis du secteur, cette mise en lumière des métiers du domicile et des personnes qui les exercent sont des opportunités.

La parole à...



Marie-Hélène,
assistante de vie,
certifiée par IPERIA

« Entreprendre une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) après 23 ans de métier n'a pas été simple, il a fallu que je dépasse ma peur de l'échec. Mon parcours d'accompagnement avec IPERIA a commencé par un entretien d'une heure qui m'a ôté d'un poids.

Je ne m'attendais pas à avoir autant de contacts directs avec un conseiller, impliqué du début à la fin.

C'est rassurant de pouvoir obtenir des réponses à ses questions, à chaque étape de son parcours. Je me suis sentie valorisée et je suis fière aujourd'hui de justifier d'un titre d'assistante de vie dépendance ».

« Construire un chemin de professionnalisation pour entrer dans le secteur de l'emploi à domicile »



Comment rendre attractifs les métiers du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile et notamment ceux liés à la perte d'autonomie ? Comment attirer de nouveaux publics et fidéliser les salariés ? Ces enjeux sont de taille avec une estimation de 800 000 postes à pourvoir d'ici 2030 dans le secteur dont 30 000 emplois (en équivalent temps plein) pour l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. Un défi qu'IPERIA s'emploie à relever en développant la mission de COEPS. Précisions avec Nadège Turco, Directrice Déléguée.

Pourquoi IPERIA a souhaité installer un COEPS pour accompagner les (futurs) salariés du secteur ?

COEPS signifie Conseil en Orientation et en Evolution Professionnelle Sectoriel. Le mot sectoriel est très important. Nous avons fait le constat qu'il n'est pas si simple de se faire accompagner sur la notion d'orientation ou d'évolution professionnelle en tant que salarié du particulier employeur.

Il y a très peu d'interlocuteurs aujourd'hui à l'échelle nationale qui ont la capacité d'expliquer ce qu'est notre secteur et ce que l'on peut y faire. Avec la branche professionnelle, nous avons donc pris les choses à bras le corps et décidé de créer ce COEPS. Il offre l'opportunité d'avoir un accompagnement de parcours individualisé.

Ce COEPS est-il déjà opérationnel ?

Nous l'avons mis en œuvre dans le cadre du LabMigration pour l'emploi à domicile. Cette expérimentation fait entrer en formation des personnes issues de l'immigration sur les métiers de garde d'enfants, assistant de vie et employé familial.

Elles bénéficient d'un parcours personnalisé de formation, d'accueil et de sécurisation dans l'emploi. Cela nous a permis de déployer l'outillage sur mesure, le service dédié, l'accompagnement gratuit pour les personnes, etc.

Quel bilan dressez-vous à l'issue de cette expérimentation ?

Les personnes accompagnées ont témoigné du grand intérêt qu'elles ont eu à bénéficier d'un parcours individualisé, à pouvoir s'appuyer sur un conseiller qui les a écoutées et comprises.

Elles ont ainsi pu clarifier leur souhait de carrière et d'évolution professionnelle en obtenant des informations personnalisées et en construisant un projet assorti d'un parcours de professionnalisation adapté avec la perspective d'une montée en compétences et de qualifications sur-mesure. Nous mettons de l'humain et c'est très important car nous sommes un secteur de l'humain.

Quel est l'avenir proche du COEPS ?

En 2024, nous allons rendre efficient notre outillage expérimental en l'ouvrant plus largement à l'ensemble des publics qui souhaitent se questionner sur l'évolution professionnelle.

Nous serons capables de regarder ce que les personnes ont acquis avant de se rapprocher de notre secteur, de comprendre où elles veulent aller, de mesurer ce qui leur manque pour s'épanouir dans les métiers du domicile et de construire le parcours individualisé qui sera le plus à même de répondre à leurs besoins.

En s'engageant ainsi, nous posons un jalon supplémentaire dans notre capacité à manager les compétences du secteur dans une logique de sécurisation et fidélisation dans l'emploi des salariés et futurs salariés.

ZOOM SUR ... le métier d'assistant de vie

Un métier en tension

63% des assistants de vie partiront à la retraite d'ici 2030, soit 338 260 salariés

(Source : « Etude prospective des branches professionnelles des assistants maternels et salariés du particulier employeur : relever les défis de l'emploi, des métiers et des compétences d'ici 2030 », IPERIA, Paris, 2021)

Un métier d'avenir

74% : taux d'insertion dans l'emploi à 18 mois du titre « assistant de vie dépendance »

(Source : enquête « suivi en emploi », IPERIA 2022)

Dessiner de nouvelles trajectoires : les défis du secteur de l'emploi à domicile

Le 5 octobre dernier, la branche professionnelle du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile et IPERIA ont organisé une journée d'échanges sur le thème « Quels leviers d'innovation pour accompagner les trajectoires professionnelles ?

Enjeux et perspectives au service des compétences de l'emploi à domicile ». Plusieurs questions ont été abordées et des axes d'action ont été mis en lumière afin, notamment, de pallier les 800 000 postes à pourvoir d'ici 2030.

Un secteur qui s'engage

Véronique Delaitre, vice-présidente de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la branche professionnelle, a souligné que le secteur « a prouvé sa capacité à prendre les défis à bras le corps ».

« Nous sommes un secteur de preuves. Et nous avons prouvé que c'était possible » : a renchéri Marie-Béatrice Levau, Présidente du Conseil national paritaire du dialogue social (CNPDS), rappelant les multiples avancées depuis 30 ans et l'importance de continuer à œuvrer face à l'urgence de répondre aux besoins massifs d'accompagnement du vieillissement et du maintien à domicile, d'autant plus avec la perspective de nombreux départs en retraite de salariés ces prochaines années.

De nouveaux publics en ligne de mire

Valoriser. Attirer. Ce sont deux trajectoires pour répondre aux enjeux de demain. Engagés dans plusieurs partenariats avec le secteur, Pôle Emploi a d'ailleurs marqué sa volonté de s'ouvrir davantage aux métiers du domicile, tout en faisant le constat d'un grand pas à franchir : « Nous avons besoin de nous entourer, d'avoir des références sectorielles » a expliqué Anne de Vasconselos, Chargée de relations partenariales avec les entreprises et fédérations professionnelles.

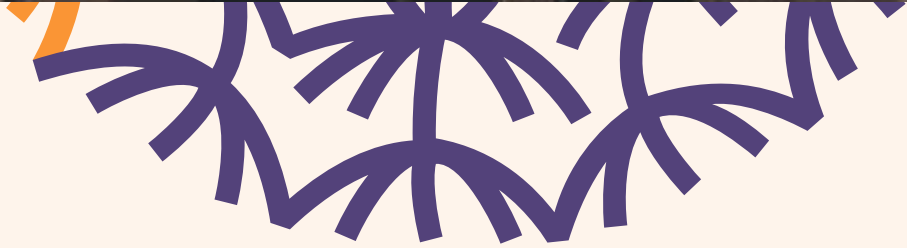
De son côté, Marina Cosset, directrice du PLIE des Hauts-de-Garonne, a évoqué un autre levier d'action pour attirer de nouveaux publics : l'implantation de Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi, dont la particularité est de remettre en emploi des gens éloignés (des jeunes en réinsertion par exemple). Les jeunes, justement, sont au cœur de l'action d'Hugo Villand, Responsable développement et partenariats pour l'Association des Apprentis de France. Selon lui, le secteur doit absolument se tourner vers ce public : « Ils sont sensibles aux métiers qui ont du sens, c'est une carte à jouer ».

Les compétences au cœur du réacteur

Attirer oui, mais encore faut-il accompagner pour ensuite fidéliser. Sur ce sujet, Nadège Turco, directrice déléguée d'IPERIA, a rappelé l'importance d'individualiser les parcours des (futurs) salariés, afin de les aider à identifier leurs compétences et à en développer d'autres. C'est l'objectif de la filière de professionnalisation axée sur la certification et la qualification, dont le COEPS mis en œuvre par IPERIA, qui vient apporter un accompagnement dans la construction de parcours de professionnalisation sur-mesure.

La valorisation des compétences passe également par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), dont la récente refonte a renforcé son efficacité. Ces pistes n'attendent plus qu'un déploiement à grande échelle. Leur sens commun est d'aller regarder puis mettre en avant toutes les expériences, personnelles et professionnelles. Pour le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile, cette valorisation de tous les instants est la clé qui permettra de dessiner les trajectoires des (futurs) salariés, de sécuriser leur emploi ou de les attirer vers le secteur.









SOCIÉTÉ

BIEN VIEILLIR

TRIBUNE

**POLITIQUES PUBLIQUES DU VIEILLISSEMENT,
QUELLES PERSPECTIVES ?**

CITOYENS À TOUT ÂGE

A stylized, circular silhouette of a city skyline in shades of purple and blue, featuring various buildings, trees, and streetlights. The background is a gradient from light purple at the top to dark blue at the bottom.

VILLES AMITIÉ DES AÎNÉS

RÉSEAU
FRANCOPHONE



SOCIÉTÉ

EN AVANT-PREMIÈRE DE AMI DES AINÉS MAG
**Magazine porté par la Voix
du Parlement aux côtés du
Réseau francophone Villes
Amies des Aînés**

Dixième anniversaire du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

La démarche Villes Amies des Aînés répond à une question essentielle pour ce XXI^e siècle : comment réussir une politique d'anticipation dans une société de la longévité qui, avec deux à trois générations de personnes retraitées, modifie les rapports entre les âges et la prise en compte des besoins de reconnaissance et d'accompagnement des plus âgés ?

Co-signée par les représentants des adhérents du RFVAA et les associations représentant les collectivités territoriales (APVF, ANPP, Villes de France, Régions de France, AMF, France urbaine, ADF, Intercommunalités de France) à l'occasion du dixième anniversaire du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés le 6 juillet 2022

La démarche Villes Amies des Aînés répond à une question essentielle pour ce XXI^e siècle : comment réussir une politique d'anticipation dans une société de la longévité qui, avec deux à trois générations de personnes retraitées, modifie les rapports entre les âges et la prise en compte des besoins de reconnaissance et d'accompagnement des plus âgés ?

Ce programme, initié par l'Organisation mondiale de la santé et développé en France par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), intègre l'approche médico-sociale et sanitaire dans un parcours territorial accueillant et global ; il vise à construire de nouvelles manières de rester acteur et citoyen dans l'avancée en âge.

Le vivre-ensemble entre les habitants, au-delà du critère de l'âge, doit être le meilleur outil pour lutter contre l'isolement social et la perte de repères spatio-temporels.

Plus de 200 collectivités françaises, dans lesquelles vivent 17 millions d'habitants¹, se sont fédérées au sein du RFVAA et appliquent les principes fondamentaux du programme mondial ; ces dernières ont fait de cette dynamique locale une force qui améliore concrètement le quotidien de celles et ceux qui vieillissent et de leur entourage.

Fortes des dix ans d'existence de ce réseau, des partages d'expériences entre les territoires, d'une méthodologie de projet et d'un parcours de labellisation, les collectivités ont su déployer des solutions innovantes pour faciliter la mobilité, diversifier les parcours résidentiels, affirmer le principe de citoyenneté jusqu'au bout de la vie et améliorer, de façon transversale, l'expérience de celles et ceux qui vieillissent.

Maires, Présidents, élus des territoires, notre mission est grande : dans une France qui vieillit, nous nous engageons collectivement à mieux adapter nos localités aux repères actuels et aux enjeux modernes du vieillissement de la population.

Il s'agit aujourd'hui de sortir d'une approche trop souvent exclusivement médico-sociale qui, bien que nécessaire, n'est pas suffisante pour construire une société intergénérationnelle et solidaire dans laquelle chacun trouve sa place jusqu'au bout de la vie. Les nombreuses réalisations des collectivités amies des aînés en témoignent : vieillir est une chance, lorsque l'environnement y est favorable.

Penser les villes et les villages d'aujourd'hui oblige à mettre en lumière l'hétérogénéité de celles et ceux qui vieillissent. Leurs différents modes de vie, situations de santé, besoins, envies et désirs doivent être pris en compte par les autorités publiques au niveau local comme au niveau national. L'infantilisation des aînés n'est plus tolérable, y compris sous couvert de protection. Leur prise en compte en tant qu'adultes avant tout, le respect de leurs choix et l'expression directe de leurs aspirations doivent impérativement constituer une base pour l'action publique et un levier de développement territorial.

¹ Mise à jour au 3.11.2023 : 306 collectivités françaises, dans lesquelles vivent 23 millions d'habitants

* Pour plus de fluidité dans la lecture, le genre masculin utilisé dans ce texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Lorsqu'on parle des aînés, il désigne même le plus souvent des femmes, qui sont surreprésentées à des âges avancés.

De l'arrivée à la retraite jusqu'à une potentielle perte d'autonomie, plus de trente ans peuvent être vécus. Cette période, sans perte de capacités pour le plus grand nombre, doit pouvoir être accueillie avec sérénité et offrir la possibilité de trouver un nouveau rôle social. Les potentielles périodes de fragilité doivent aussi être mieux soutenues, y compris à travers l'accompagnement des aidants familiaux et des aidants professionnels ; en effet, prendre soin d'eux et mieux les considérer constituera sans nul doute un marqueur de progrès social pour notre pays et une amélioration de la prise en charge des difficultés rencontrées par une partie des personnes âgées.

La perception d'être uniquement une charge pour la société est un message qui n'est plus recevable. Les personnes qui vieillissent, aussi nombreuses et diversifiées soient-elles, doivent être écoutées et entendues avec exigence et expertise.

Pour cela, la consultation et l'implication des aînés eux-mêmes est essentielle, en particulier pour ceux qui sont les plus éloignés de la participation. Ces « pionniers et pionnières de la longévité », qui vivent la découverte et l'expérience inédite des âges avancés, sont seuls à pouvoir témoigner dans toute leur diversité de l'évolution de leur usage du territoire.

Loin de ne s'attacher qu'à leurs besoins, il est fondamental que nous veillions à leur laisser l'espace pour exprimer aussi leurs envies, afin de donner du sens à ce nouveau potentiel que représente la longévité et afin que les projets que nous menons dans nos territoires au profit de l'ensemble des habitants permettent aussi aux aînés de continuer à trouver leur place, au même titre que les autres générations.

Nous nous engageons afin que le vieillissement de la population ne puisse plus être considéré uniquement sous l'angle du coût ou du poids que cela représenterait pour la société. Ces débats publics conduisent à une stigmatisation et à une discrimination fortement banalisée d'une part croissante de notre population. Les aînés sont avant tout des grands-parents, des consommateurs, des bénévoles, des militants, des citoyens engagés qui font vivre les territoires, qui nourrissent les relations intergénérationnelles et qui enrichissent notre société.

Réjouissons-nous de pouvoir vivre longtemps et donnons-nous les moyens de le faire dans de bonnes conditions ! Pour y parvenir, chacun joue un rôle : collectivités, mais aussi acteurs privés, décideurs et habitants, jeunes et moins jeunes. Ceci est un véritable projet de société et un levier de développement pour nos territoires.

La nécessité incontestable de l'adoption d'une Loi Grand âge tant attendue et à la hauteur des besoins exprimés pour l'amélioration de l'accompagnement des aînés les plus fragiles – quel que soit leur lieu de vie, individuel ou collectif - ne peut dissimuler l'enjeu tout aussi grand qu'est celui de mieux prendre en compte le défi de la longévité à travers une adaptation sans condition et en profondeur de nos territoires.

En cela, et par le point de vue complémentaire qu'est celui des collectivités sur le défi du grand âge, nos organisations pourront constituer des ressources importantes pour la rédaction de la nouvelle loi, en particulier du fait de leur proximité avec les habitants et de leur implication quotidienne au plus près de leurs problématiques.

Le XXI^e siècle a conduit à la transformation du rôle des collectivités locales pour répondre au défi démographique.

Désormais, les collectivités locales sont pleinement reconnues comme des acteurs de premier plan, capables d'améliorer l'environnement social et bâti, et ainsi la qualité de vie de l'ensemble des générations. Quels que soient leur taille, leur situation en milieu rural ou urbain, leur échelon et donc leurs compétences, une implication conjointe de toutes les collectivités est absolument nécessaire pour agir concrètement sur tous les pans de la vie des aînés : Habitat ; Transports et mobilité ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Information et communication ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Lien social et solidarité ; Autonomie, services et soins.

En cela, élus des villes, des villages, des métropoles, des intercommunalités, des territoires de projet (pays/PETR), des départements ou encore des régions, chacun dans notre domaine de compétences mais tous concernés par le défi de la longévité, sommes réunis à Dijon ces 6 et 7 juillet à l'occasion des 10 ans du RFVAA. Notre co-responsabilité est grande, avec le soutien nécessaire des acteurs nationaux et de tous les partenaires de nos territoires : nous tous, réaffirmons ensemble la place des aînés, acteurs de la coopération au cœur de nos territoires !

LE BUREAU DU RFVAA



Président

SAINT-QUENTIN

Thomas
DUBÉBOUT



Vice-Présidente
Déléguée

GRENOBLE

Kheira
CAPDEPON



Secrétaire

SAINT-SÉBASTIEN-
SUR-LOIRE



Secrétaire
Adjointe

BREST



Trésorière

SAINT-ÉTIENNE



Trésorière
Adjointe

LIMONEST

L'ÉQUIPE DU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES ÂÎNÉS

DIRECTION



Pierre-Olivier
LEBEVRE
Délégué Général



Angélique
GIACOMINI
Déléguée Générale Adjointe
responsable de la prospective
Docteure en sociologie



Céline
RABUT
Déléguée Générale Adjointe
responsable de la coordination
des ressources internes



Bénédicte
BARDIN
Assistante administrative
(comptabilité et
événementiel)



Jean-François
ROGER
Responsable des
fonctions supports



Guillaume
MOISSÉ
Responsable du
parcours de l'adhérent



Corinne
GIRARD
Responsable des commissions
thématiques, de la formation et
du fonds d'appui



Floria
FINOT
Responsable de la
communication et de
l'événementiel



Laura
BÉNIER-ROLLET
Chargée de communication
institutionnelle et digitale

PÔLE ADMINISTRATIF



Loure
PETRONE
Assistante de direction et
responsable de la vie associative

PÔLE ADHÉRENTS



Camille
DAVAT
Chargée des adhésions, des
relations avec les collectivités
et des labellisations



Simon
LEBEVRE
Chargé du support
administratif pour
le Fonds d'appui

PÔLE COMMUNICATION



Lisa-Daniël
KIMMEL
Étudiante
Bachelier



Christophe
KIMMEL
Étudiant

LES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RFVAA

ANGERS



Richard
YVON

ARRAS



Sylvie
NOCLERCQ

BESANCON



Sylvie
WANLIN



Jean-Hugues
ROUX
(suppl.)

BREST



Fragan
VALENTIN-
LEMEI
(suppl.)

COLOMIERS



Arnaud
SIMION

DIJON



François
REBSAMEN
(Président
d'honneur)

LILLE



Justine
RATELADE



Marie-Christine
STANIEC-
WAVRANT
(suppl.)

LIMONEST



Fabienne
GUÉNEAU
(suppl.)

LYON



Alexandre
CHEVALIER

METZ



Stéphanie
CHANGARNIER

NANTES



Elisabeth
LEFRANC



Catherine
PIAU
(suppl.)

PAYS DE MORMAL



Denis
LEFEBVRE



Chantal
SCHWARTZ
(suppl.)

PORT-JÉRÔME- SUP-SEINE



Marie-
Françoise
LOISON



Hélène
BRIFFAULT
(suppl.)

PRO SENECTUTE VAUD



René
GOJ



Véronique
GARCIA
(1ère suppl.)

RENNES



Christophe
FOULLIERE



Jean-François
MONNIER
(suppl.)

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION



Gilbert
ANNETTE



Sonia
BARDINOT
(suppl.)

SAINT-ÉTIENNE



Maryse
ZOFFO
(suppl.)

SAINT-QUENTIN



Béatrice
BERTEAUX
(suppl.)

SAINT-SÉBASTIEN- SUR-LOIRE



Marie-Christine
LAURENT
(suppl.)

SCEAUX



Monique
POURCELOT

SCHOELECHER



Yolène
LARGEMARINE



William
PAULIN
(suppl.)

VAULX-EN-VELIN



Dehbia Lila
DJERBIB



Antoinette
ATTO
(suppl.)

LES YVELINES



Marie-Hélène
AUBERT





SOCIÉTÉ

Politiques publiques du vieillissement, quelles perspectives ?

Le bien vieillir, des mesures concrètes pour maintenant !



Par **Laurence Cristol**,
Députée de la 3^{ème} circonscription de l'Hérault et **Annie Vidal**,
Députée de la 2^{ème} circonscription de Seine-Maritime, rapporteuses de la proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France »

Avec la proposition de loi portant « mesures pour bâtir la société du bien vieillir » nous avons réaffirmé dès le début du quinquennat notre volonté d'agir pour le grand âge. Cette proposition de loi, portée par les députés de la majorité, a pour objectif d'apporter des réponses concrètes à des attentes clairement identifiées.

Désormais complétée par une feuille de route ambitieuse, elle permettra, dans un contexte de transition démographique de grande ampleur, de faire ce qui peut être fait sans plus attendre. Enrichie d'une dynamique collective durant le débat parlementaire, son examen s'est poursuivi le 20 novembre dernier.

Il s'agit d'une loi sociétale qui impactera le quotidien des personnes âgées, de leurs proches aidants et des professionnels qui les accompagnent. Elle prend sa part dans une politique par nature partenariale où l'action nationale doit être complétée par un engagement territorial au quotidien, auquel contribue tant le réseau francophone des villes amies des aînés.

Pour répondre concrètement aux attentes, nous souhaitons donner davantage de souffle à notre politique de l'autonomie. C'est le cas en instituant une Conférence nationale de l'autonomie qui, par des actions définies nationalement, portées politiquement et déclinées territorialement, permettra de développer la prévention de la perte d'autonomie. C'est un fort enjeu de mobilisation de l'ensemble des acteurs dans un même horizon.

Les attentes, c'est aussi le débat sur les moyens affectés à la politique de l'autonomie. C'est pourquoi, au-delà de la cinquième branche, nous avons adopté le principe d'une loi de programmation pluriannuelle débattue et votée tous les cinq ans.

Les maires, qui ont toujours su innover en matière de politique sociale et qui sont les premiers acteurs de proximité pour les personnes âgées, voient leur rôle conforté en matière de lutte contre l'isolement social.

D'abord par la consécration de cette politique comme mission à part entière de l'action sociale. Ensuite en rénovant le registre « canicule », à la main des communes, pour lequel certains obstacles entravent aujourd'hui sa pleine efficacité. Il sera demain renforcé par un enrichissement des données transmises aux communes ainsi que les possibilités élargies de partages entre les acteurs.

Nous répondons également à la demande de simplification des parcours des personnes âgées et de leurs proches. Le paysage institutionnel éclaté de notre politique nuit à son efficacité mais aussi à l'accès aux droits des usagers, alors qu'ils sont bien souvent en situation de grande vulnérabilité.

C'est pourquoi nous avons adopté le service public départemental de l'autonomie, instance de coordination des acteurs, et guichet d'accompagnement global des personnes en perte d'autonomie.

La prévention et la lutte contre la maltraitance font également l'objet de fortes attentes. Nous créons, à cet effet, une cellule territoriale de coordination dans chaque département pour le traitement, le suivi des alertes, et leur signalement au procureur si besoin.

En effet, selon la dernière étude du Credoc sept Français sur dix s'inquiètent des risques de maltraitance pour eux ou leurs proches.

Par ailleurs, nous réaffirmons les droits fondamentaux des personnes vulnérables, notamment le respect du droit à la vie privée et familiale dont le droit à recevoir la visite d'un proche, ce droit a trop souvent été bafoué.

Nous nous précisons le rôle de la personne de confiance et des mandataires judiciaires, qui sont souvent les premières personnes à constater les dites-situations.

Pour une plus grande ouverture, nous élargissons la composition du conseil de vie sociale.



Nous proposons également des mesures de sécurisation, de simplification et d'anticipation des dispositifs de mise sous protection juridique lorsque celle-ci est nécessaire, comme par exemple la possibilité de désigner un tuteur de remplacement en cas de décès ou encore la possibilité pour le juge de statuer sur une situation de protection au sein de la même instance.

Pour les intervenants du domicile, afin d'améliorer leur quotidien, nous instaurons une carte professionnelle, conditionnée à un certificat de compétences ainsi qu'une aide à la mobilité, pour en minorer l'impact sur leur budget.

Malgré la mise en place d'un tarif plancher auquel s'ajoute une dotation complémentaire, les services à domicile connaissent encore des difficultés structurelles, aussi, pour initier une réflexion sur un changement de financement de ces services et en appui sur les conclusions du CNR « bien vieillir » nous proposons aux services autonomie qui le souhaitent une expérimentation de financement par dotation forfaitaire en remplacement total ou partiel des tarifs horaires.

Pour informer utilement les résidents des EHPAD et leurs familles, et restaurer leur confiance, nous imposons une obligation de transparence sur les résultats des évaluations de la qualité et de publication des indicateurs, notamment le taux d'encadrement.

Et pour conforter le dispositif d'évaluation, celles-ci sont désormais réalisées, sur la base d'un référentiel commun, par des évaluateurs accrédités par le Comité Français d'Accréditation. Pour les établissements privés nous instaurons des obligations en matière de réinvestissement d'une partie des bénéfices au profit des résidents et au titre de la solidarité nationale.

Enfin, nous nous attaquons à un chantier attendu de longue date, celui de la réforme du financement des établissements. Elle passe par la fusion des sections « soins » et « dépendance », adoptée au projet de loi de financement de la sécurité sociale, complétée dans notre proposition de loi par un meilleur financement de la prévention dans tous les EHPAD qui concernera, entre autres, le développement du sport-santé, la stimulation cognitive ou la dénutrition.

Le sujet si important pour les familles du reste à charge trouve lui une première amorce, avec l'issue trouvée sur l'obligation alimentaire pour les petits-enfants, allégeant ainsi la charge financière qui pèse sur les descendants des personnes âgées.

Sans épuiser le sujet du grand âge, et sans se substituer à un projet de loi, cette proposition de loi constitue, avec la feuille de route présentée par la ministre le 17 novembre, un des piliers d'une réforme de l'autonomie très attendue, qui doit être ambitieuse pour relever le défi de la transition démographique. Elle sera utile aux personnes âgées, à leur famille, et aux professionnels.





Nos aînés possèdent une richesse d'expérience et de sagesse qui peut bénéficier aux générations plus jeunes. Leur contribution à la transmission des connaissances, des traditions et des valeurs est inestimable.



Par **Annie Genevard**,
Députée du Doubs

Lorsque j'étais maire de Morteau, j'ai travaillé à labelliser la ville avec des dispositifs internationaux tels que les réseaux « Ville amie des enfants » et « Ville amie des aînés ». Plus qu'un label en réalité, il s'agit d'initier une démarche qui mobilise tous les acteurs en charge des enfants ou des aînés afin de nourrir une réflexion partagée et engager un programme d'actions concertées.

Chaque année l'espérance de vie augmente de trois mois. En 60 ans, plus de 16 ans d'espérance de vie ont été gagnés. Demain un tiers de la population aura plus de 60 ans. D'où la question : quelles conséquences pour notre société et dans nos villes ?

Le programme « Ville amie des aînés » développé par la ville de Morteau propose une méthode participative. Les aînés sont invités à dire eux-mêmes ce qui leur semble essentiel pour bien vivre dans leur ville.

Parmi les actions déjà mises en place, on compte « La semaine bleue » opération à caractère national destinée à valoriser la place des aînés dans la vie sociale, le forum « Bien vieillir chez soi et dans sa ville », la salle de convivialité adaptée, la « carte avantages seniors » pour lutter contre la vie chère, le guide seniors sur les différents services proposés, l'opération « seniors au cinéma », la cantine intergénérationnelle, les goûters, etc. Toutes ces initiatives contribuent à améliorer la qualité de vie des aînés et renforcer leur place dans la vie sociale.

La question de l'illectronisme est particulièrement sensible chez les anciens. Si beaucoup de seniors sont aujourd'hui assez habiles en matière d'informatique, notamment grâce à des ateliers d'informatique que les villes mettent en place, il reste néanmoins beaucoup de seniors qui ne l'utilisent pas et ne l'utiliseront probablement jamais. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas éliminer le support papier.

Beaucoup de seniors ont eu une vie sociale, professionnelle, associative, riche, dans laquelle ils étaient connus et reconnus. Après avoir beaucoup donné, ils aspirent à une légitime tranquillité mais pas pour autant au prix d'un effacement social. Leur donner la parole pour connaître leurs attentes, se nourrir de leurs propositions est tout à la fois faire œuvre utile pour l'ensemble des aînés mais aussi pour chacun d'eux qui y voient une reconnaissance de la part de leurs élus.

Ainsi en novembre 2021 une rencontre avec les seniors de la ville a été organisée. Huit thématiques ont été soumises à leur réflexion :

- ▶ Habitat
- ▶ Transports et mobilité
- ▶ Espaces extérieurs et bâtiments
- ▶ Lien social et solidarité
- ▶ Culture et loisirs
- ▶ Participation citoyenne et emploi
- ▶ Les idées qui en ont résulté ont inspiré le projet municipal instruit par les services du CCAS et pilotés par les élus.

Toutes ces actions sont à la fois le témoignage de la considération que la ville entend porter aux aînés. Les respecter c'est aussi les considérer, les écouter, sans commisération, sans infantilisation, sans relégation sociale mais comme des citoyens à part entière dont la richesse de l'expérience est un atout, notamment pour les jeunes générations souvent privées de la présence en proximité de leurs grands-parents en raison de la mobilité de leurs parents.

Les rencontres intergénérationnelles sont souvent un grand succès. Nos aînés possèdent une richesse d'expérience et de sagesse qui peut bénéficier aux générations plus jeunes. Leur contribution à la transmission des connaissances, des traditions et des valeurs est inestimable.



Bien-vieillir : l'enjeu de la prévention dans la politique de l'âge

« Toute notre action sociale est fléchée vers la prévention de la perte d'autonomie dans une approche sociale, non limitée à la prévention santé. »



Entretien avec
Stella Delouis, Présidente
de la CASS de la Cnav et
Frédérique Garlaud,
Directrice nationale de
l'action sociale Cnav

Quelles sont les missions de la Commission Action Sociale de la CNAV ?

Stella Delouis : L'action sociale de l'Assurance retraite vise à accompagner la retraite, prévenir les effets du vieillissement et réduire les fragilités sociales à domicile pour répondre au souhait de l'immense majorité des assurés sociaux de pouvoir vieillir dans le « chez soi » de leur choix.

Dans ce cadre, les missions de la CASS sont de définir et proposer au Conseil d'administration les orientations stratégiques de notre politique et les orientations budgétaires associées. La CASS veille à la qualité de service délivrée et à l'équité de traitement sur les territoires.

Nos orientations stratégiques sont fondées sur 3 grands piliers : de l'information, sensibilisation et des conseils dès le passage à la retraite ; des actions de prévention pour prévenir les fragilités sociales, lutter contre l'isolement social et favoriser des comportements protecteurs ; des aides et services personnalisés pour préserver l'autonomie à domicile des retraités les plus fragilisés en Gir 5 et 6 sous la forme de plans d'aides centrés sur la consolidation des capacités et de l'autonomie à domicile. Leur finalité est de réduire les inégalités sociales et de santé face à l'avancée en âge.

Le Fonds national d'action sanitaire et sociale de l'Assurance retraite s'élève à plus de 430 millions d'euros par an : 380 M€ de dépenses d'intervention et 50 M€ de dépenses d'investissement pour les habitats seniors à vocation sociale – résidences autonomie, résidences services sociale, habitats inclusifs...

Comment participe-t-elle au « bien vieillir » ?

Frédérique Garlaud : Toute notre action sociale est fléchée vers la prévention de la perte d'autonomie dans une approche sociale, non limitée à la prévention santé. Son périmètre d'action est centré sur l'accompagnement du bien vieillir et les retraités Gir 5 et 6, fragilisés dans leur autonomie. La notion de fragilité sociale et son repérage multimodal sont essentiels.

Notre action se traduit, en premier lieu, par des interventions à des « moments de rupture » : le passage à la retraite, l'hospitalisation, la perte d'un proche afin d'intervenir de manière ponctuelle et temporaire « au bon moment ».

Le passage à la retraite est une étape essentielle du parcours de vie, elle marque une modification importante du statut, des ressources. C'est un moment clé pour déceler les premières fragilités.

Nous avons donc bâti une offre spécifique « Bienvenue à la retraite » sous la forme d'un atelier en co-construction avec des jeunes retraités cible grâce à une série de focus groupes puis des sessions tests.

Autre moment clé : la sortie d'hospitalisation. Nous proposons des accompagnements sur mesure en finançant sur signalement hospitalier l'intervention d'un service d'aide à domicile dont la prise en charge varie en fonction des ressources jusqu'à 90% du coût pour les retraités les plus modestes, des aides techniques.... En 2022, plus de 60 000 retraités ont bénéficié de ce service.

L'action sociale adopte aussi une approche géographique de la fragilité sociale des retraités en mobilisant ses bases de données dans des observatoires des situations de fragilité.

Elle s'appuie sur un indicateur socio-économique composite intégrant l'âge, le niveau de pension (précarité économique), et la perception d'une réversion (veuvage). Elle peut superposer un second indicateur issu de l'Assurance maladie à partir de ses données sur la non-consommation de soins, la présence d'une ALD ou d'une ré hospitalisation. Ces données sont ensuite injectées dans un système d'information géographique afin d'orienter les actions sur les territoires dans lesquels les besoins paraissent les plus importants.

Elle a enfin développé une approche individuelle et globale de la fragilité des retraités. Partant du constat que la grille AGGIR avait pour objet d'évaluer le degré d'autonomie et l'éligibilité à l'Allocation personnalisée pour l'autonomie (APA), la Cnav, au côté de la CCMSA et de la CNRACL, a souhaité se doter d'un outil ad hoc de mesure multi-dimensionnelle de la fragilité. La grille FRAGIRE vient compléter la grille AGGIR.

Elaborée par un comité d'experts, composé de cliniciens, de chercheurs, d'universitaires et de professionnels de l'action sociale puis testée, cette grille de 17 questions et 3 tests est administrable à domicile sans compétences médicales par des travailleurs sociaux formés, simple d'utilisation et rapide.

Comment intervient-elle pour une prise en charge optimale de la santé des personnes âgées ?

Frédérique Garlaud : Grâce à la grille FRAGIRE, les caisses proposent à tous les retraités fragilisés qui sollicitent une aide financière un rendez-vous à domicile par une structure d'évaluation formée et mandatée par l'Assurance retraite.

Ce service intégralement financé est une démarche « d'aller vers » les assurés qui expriment un besoin d'aide. En 2022, plus de 264 000 de nos retraités ont bénéficié de ce service.

Dans le cadre de ce rendez-vous, le professionnel de l'évaluation « gire » puis évalue 10 dimensions clés (psychique, cognitive, environnementale, situation d'aidant...) pour proposer une prise en charge spécifique. Cette prise en charge se traduit par un plan d'aides.

Depuis juillet 2021, nous déployons une nouvelle génération de plan d'aides « OSCAR » – Offre de Services Coordonnée d'Accompagnement de ma Retraite – issue de 4 ans d'expérimentations et d'un bilan évalué par le Conseil d'administration.





Ces plans d'aides vont au-delà des demandes de base (aide au ménage) et abordent l'ensemble des fragilités avec pour résultat une offre plus diversifiée, comprenant des heures d'accompagnement à domicile et la possibilité d'un forfait prévention pris en charge à 100% (aide à la mobilité, aux loisirs, à l'informatique, livraison de courses, portage de repas, soutien psychologique...) ou d'ateliers de prévention (mémoire, nutrition, équilibre...).

Un forfait coordination permet au retraité, dès lors que trois prestations différentes sont accordées, d'être suivi par un service partenaire. En 2022, 270 000 retraités ont bénéficié d'un plan d'aides.

Quelles actions de prévention mène t-elle ?

Stella Delouis : Depuis 2014, nous menons des actions de prévention dans un cadre inter-régimes avec la CCMSA, la CNRACL et depuis 2022 avec l'Agirc-Arrco. L'inter-régimes résulte d'une volonté politique des conseils d'administration de coordonner leur action sociale sous une bannière commune « Pour bien vieillir, ensemble les caisses de retraite s'engagent ».

Cette coordination se traduit d'abord par des messages de prévention à dire d'experts en partenariat avec Santé Publique France sur un portail national www.pourbienvieillir.fr.

Mais, cette politique se traduit surtout par une offre socle de référentiels nationaux d'actions collectives de prévention sur les déterminants essentiels de l'âge : « Bienvenue à la retraite », Activité physique adaptée, Nutrition, Sommeil, Stimulation cognitive, Equilibre, Habitat et Autonomie numérique. Là encore ces référentiels ont été construits à dire d'experts.

En 2022, quelque 430 000 retraités ont participé à nos actions, articulées avec les Conférences des financeurs grâce à 18 structures inter-régimes sur le territoire. Toutes ces actions font l'objet d'un suivi et d'une évaluation qui permet d'objectiver l'apport en termes d'effet sur les habitudes et comportements des participants. Cette programmation est aussi accessible en ligne en quelques clics sur www.pourbienvieillir.fr.



Quelles actions engage t-elle aux côtés des professionnels pour les accompagner dans la prise en charge des personnes âgées ?

Stella Delouis : À côté des services que nous concevons pour nos publics nous élaborons des offres pour nos partenaires particulièrement pour les professionnels du domicile. Je citerai à titre d'exemple deux chantiers en cours.

Le premier concerne les aides à domicile et le programme de l'OMS Icope. Ce programme de prise en charge intégrée est conçu en plusieurs étapes dont la 1ère porte sur l'évaluation et le suivi des principales capacités des seniors. Il prévoit que cette action puisse être menée en autoévaluation ou par des non professionnels de santé formés.

Nous avons donc choisi de bâtir avec le gérontopôle du CHU de Toulouse une formation avec et pour les aides à domicile afin qu'elles puissent intégrer cette étape dans leurs pratiques professionnelles habituelles.

En cible, nous souhaitons proposer à nos bénéficiaires de plans d'aides un temps d'accompagnement supplémentaire entièrement consacré à la prévention afin que les aides à domicile puissent lors de ce temps délivrer des conseils de prévention robustes, construits avec le concours du CHU.

Les seconds portent sur un module de formation spécifique à la santé mentale que nous construisons dans le cadre d'un partenariat avec l'Union des gérontopôles en direction des professionnelles de l'évaluation que nous mandaton.

Quels sont les principaux défis à relever à court, moyen et long terme ?

Stella Delouis : À court terme, le défi de l'attractivité des métiers du domicile est essentiel. Pour vieillir à domicile, il faut des prestations correctement solvabilisées et des professionnels pour les délivrer ! La réponse viendra de la revalorisation de ces métiers tant au niveau de leur rémunération que de leur rôle. Il faut réussir à transformer le regard et l'offre sur ces métiers.

À côté de cette priorité, le second défi, de moyen terme, est de soutenir les innovations à fort impact social dans le champ du bien-vieillir. C'est une conviction forte du Conseil d'administration qui a créé dans cet objectif VIVA Lab, un accélérateur de solutions techniques, technologiques et servicielles afin de mobiliser tous les acteurs sociaux, entreprises et institutions pour réussir la transition démographique.

À long terme, le défi est celui de la diffusion d'une culture de prévention qui implique un réel changement de paradigme pour améliorer l'espérance de vie en bonne santé.



Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) : mobilisée sur tous les fronts pour améliorer la qualité de vie des seniors



Entretien avec
Christophe Bouillon,
Président de l'Agence
nationale de la cohésion
des territoires (ANCT) et
maire de Barentin

À travers de multiples programmes d'actions et d'initiatives, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) se mobilise aux côtés des territoires afin de répondre au plus près aux besoins des personnes âgées avec pour objectif l'améliorer de leur qualité de vie et la promotion du « Bien vieillir ».

Quelles actions l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) mène-t-elle à destination des personnes âgées dans les territoires ?

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) entreprend diverses actions pour répondre aux besoins des personnes âgées dans les territoires. Dans le cadre de la Fabrique Prospective « Être sénior demain dans une petite ville », l'ANCT travaille avec des collectivités locales pour développer des programmes d'actions visant à améliorer la qualité de vie des seniors. Ces programmes s'articulent autour de plusieurs axes :

► **Amélioration de l'habitat** : L'ANCT encourage l'adaptation des logements au vieillissement de la population en incitant à des rénovations et des adaptations pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles.

► **Mobilité** : L'ANCT soutient des initiatives visant à offrir aux seniors une mobilité accrue grâce à des solutions telles que les taxis sociaux, le covoiturage, et des applications de transport ergonomiques.

► **Commerces et services de proximité** : L'Agence travaille avec les collectivités pour favoriser les commerces de proximité et sensibiliser les seniors à une alimentation saine.

► **Démocratie participative** : L'ANCT encourage la participation active des seniors dans la vie locale en soutenant la création de conseils des seniors et d'autres initiatives citoyennes.

► **Numérique** : Des formations à l'usage des outils numériques sont organisées pour les seniors, et des espaces équipés sont mis à leur disposition pour faciliter l'accès aux services en ligne.

► **Formation de professionnels** : L'ANCT met en place des programmes de formation pour les professionnels travaillant auprès des seniors, tels que les aides à domicile et les aides-soignants.

► **Communication et partage d'expériences** : L'Agence contribue à la communication des projets destinés aux seniors et favorise le partage de bonnes pratiques entre les collectivités locales.

Ces initiatives visent à aider les collectivités territoriales à relever les défis posés par le vieillissement de la population en créant des environnements plus adaptés, en améliorant l'accès aux services, et en favorisant l'engagement actif des seniors dans la vie de leur communauté.

Existe-t-il d'importantes disparités d'un territoire à l'autre ?

Tous les territoires sont impactés mais avec des degrés différents (cf. statistiques). A noter que l'on pense souvent que le vieillissement de la population est un sujet qui concerne exclusivement les territoires ruraux, or certains Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont particulièrement touchés.

Pouvez-vous nous parler du Petites villes dédié au bien vieillir et ses axes majeurs ? Quelles autres actions sont menées sur cette thématique du bien vieillir dans les petites villes ?

Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) de l'ANCT vise à accompagner les communes petites et moyennes dans leur développement et leur adaptation aux enjeux du bien vieillir. Le PVD aborde la thématique du bien vieillir en prenant en compte les spécificités des petites villes, où les besoins des seniors peuvent différer de ceux des zones urbaines plus densément peuplées.

Elle vise à soutenir et renforcer la prise en compte des enjeux du vieillissement dans les projets de territoire, pour que les besoins et aspirations, actuels et futurs, des personnes en perte d'autonomie soient mieux pris en compte.

► 25 communes PVD bénéficiaires du fonds d'appui pour des territoires innovants sénior

► 19 communes PVD adhérentes au réseau, dont 3 en route vers le label Ville amie des aînés



Petites villes
de demain

an'ct

Le programme se structure autour de 4 axes majeurs :

► **Transition économique.** En quoi, le vieillissement pourrait être, pour les petites villes, une opportunité pour développer des emplois locaux ? Quelles nouvelles formes d'économie développer dans les petites villes et avec quels acteurs (économie sociale et solidaire (ESS), tierslieux, low tech, makers, etc.) ? Comment faire en sorte que cette nouvelle économie bénéficie à l'ensemble des personnes âgées, quel que soit leur niveau de vie ?

► **Adaptation au changement climatique.** En quoi les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les petites villes peuvent-elles contribuer au « bien vieillir ? » Quels atouts peuvent mobiliser dans ce but les petites villes ? Face aux impacts du changement climatique, comment les petites villes peuvent-elles s'adapter pour améliorer le confort d'été (établissements publics, logement, etc.) ?

► **Transition numérique.** Les seniors de demain seront coutumiers du numérique et des nouvelles technologies : en quoi cela impacter a-t-il les petites villes dans leurs offres de services, de soins et d'équipement au public ? Comment les petites villes peuvent-elles anticiper les besoins des seniors de demain en termes de numérique ?

► **Évolution des modes de vie.** Comment faire de la proximité offerte par les petites villes un atout en termes de solidarité vis-à-vis des personnes âgées ? Les petites villes peuvent-elles ainsi devenir les territoires pilotes de modes de vie apaisés fondés sur le partage et l'entraide ?

Outre le PVD, l'ANCT mène d'autres actions pour favoriser le bien vieillir dans les territoires. Cela inclut des programmes de soutien financier, des campagnes de sensibilisation, des partenariats avec des acteurs locaux, et des initiatives visant à améliorer la qualité de vie des seniors.

L'objectif global est d'assurer que les territoires, en particulier les petites villes, soient préparés pour relever les défis du vieillissement de la population en fournissant un environnement favorable pour les seniors et en favorisant leur inclusion dans la vie de la communauté.

Quels partenariats sont tissés dans de cadre ?

Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors (ministère en charge de l'autonomie, BDT, CNSA) : 8,5 millions d'euros pour la période 2022-2023. Il s'agit d'un appel à projets permanent à destination des collectivités pour soutenir l'ingénierie de développement d'une politique de l'âge pour les territoires, la création de projets en vue d'une amélioration de l'environnement social et de l'environnement bâti à destination des aînés (subventions jusqu'à 40 000 €) ou encore le soutien au montage des projets et études d'opportunité, de faisabilité et de préfiguration de projets de construction et/ou de rénovation, en particulier autour de l'habitat des aînés (bourses de 4 000 € à 25 000 €)

Le Fonds vert : Annoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne, le 27 août 2022, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », est doté de 2,5 milliards d'euros afin d'aider les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Le « Fonds vert » est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Il comporte différents axes permettant notamment de financer des mesures en faveur du recyclage foncier, de la rénovation énergétique des bâtiments publics ou encore de la renaturation des villes et des villages

L'APVF, en partenariat avec France silver eco et la Caisse d'épargne :

Ils ont publié en juin 2023 un guide à destination des élus des petites communes intitulé « Bien vieillir dans les petites villes. » L'objectif de ce guide est de porter à connaissance les aides financières ou en matière d'ingénierie mais aussi de présenter les acteurs régionaux en lien avec le bien vieillir qui peuvent apporter un soutien aux petites villes (conseils départementaux et régionaux, gérontopôles, etc.). Le guide met aussi en avant des témoignages d'élus et des retours d'expériences.

Le groupe Caisse des dépôts, la fondation des Petits frères des pauvres et le réseau de l'Habitat partagé et accompagné (Hapa)118 : ils ont lancé, en 2021 l'association « Habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale » afin de fédérer l'ensemble des acteurs du secteur de l'habitat inclusif et d'accélérer le déploiement de projets d'habitat inclusif.

Quelles autres actions sont menées sur cette thématique du bien vieillir dans les territoires ?

Fabrique Prospective « Être sénior demain dans une petite ville »

Labellisation : le label « Ville amie des aînés » vise à valoriser les dynamiques territoriales et à accompagner pas-à-pas les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'une dynamique d'amélioration continue des politiques locales.

Atelier in situ « Comment accompagner les transitions démographiques dans vos territoires ? » : (ANCT, Popsu Territoires, APVF) – Jonzac. L'atelier a été organisé le 13 et 14 juin 2023 à Jonzac. Il a réuni une soixantaine d'élus, chefs de projet et responsables de services techniques. Venus de six régions métropolitaines, ils ont questionné et débattu des enjeux de la transition démographique, dans les territoires, en particulier dans les petites villes.



L'offre de formation proposée dans le cadre du club PVD : Le club PVD s'inscrit dans l'offre de service du programme PVD en permettant le partage d'expérience et la montée en compétences des chefs de projet et des élus référents des communes et EPCI du programme. Le Club propose une offre de formation avec un socle initial de formation, un socle d'approfondissement et des modules complémentaires.

Les tiers-lieux compagnons : Les « tiers-lieux compagnons » est un réseau animé par France tiers-lieux. Il s'agit de tiers-lieux volontaires pour accueillir, orienter, conseiller et accompagner des porteurs de projets de tierslieux. Cette forme de compagnonnage s'inscrit dans le long terme et dans une logique de réciprocité.

En tant que maire de Barentin, quel retour d'expérience et vision portez-vous ?

À Barentin, la part des plus de 75 ans est de 8,7% avec 1 point de plus qu'en 2009. L'enjeu se situe dans les prochaines années avec une hausse déjà constatée de 4 points des personnes entre 60 et 74 ans (12,6% en 2009 et 16,4% en 2020).

Pour Barentin, la réponse aux enjeux de l'adaptation du territoire au vieillissement de la population se joue donc dans les 10 ans qui viennent. Pour se faire, la ville s'est notamment inscrite dans le processus de labellisation Ville Amie des Aînés qui permet de créer une feuille de route pour les années à venir en associant les habitants.

Les 3 enjeux pour notre territoire sont les suivants :

Répondre à la demande croissante de logements (dont adaptés) en centre-ville.

► La commune de Barentin, de par sa vocation de centralité, doit faire face à une demande croissante de logements de la part de seniors venant des communes alentour.

► La demande est surtout orientée sur le centre-ville où se concentrent les services et les commerces de proximité.
La réponse : reconstruire la ville sur la ville (reconversion des friches pour création de nouveaux logements dont certains adaptés comme des résidences seniors (ex: 350 logements en projet dont près de la moitié dédiée aux seniors).

Bémol : les contraintes urbaines dont le PPRI qui ne permettent pas de densifier beaucoup plus le centre-ville et nécessitent de travailler sur les mobilités pour pouvoir développer une offre adaptée sur l'ensemble du territoire.

Faciliter les mobilités

► Un travail important est mené depuis 2020 pour améliorer l'accessibilité de l'espace public et également l'adapter au vieillissement de la population (aménagement et sécurisation des circulations piétonnes, installation de bancs, création de toilettes publiques...).

► En parallèle, la communauté de communes s'est dotée de la compétence mobilités afin de créer des lignes de transport en commun pour faciliter les déplacements dans la ville et rapprocher les zones d'habitation des commerces et des services. Les premières lignes verront le jour début 2024.

Maintenir et renforcer l'offre de soins

► À Barentin la moitié des médecins généralistes a plus de 60 ans.

► Afin d'attirer de nouveaux praticiens, la commune travaille avec les professions médicales pour trouver de nouveaux espaces plus en phase avec les modes d'exercice actuel, notamment en facilitant les regroupements de cabinets.

► Un important travail est actuellement mené en lien avec le centre hospitalier de l'Austreberthe, qui est spécialisé en gériatrie, pour améliorer l'accueil des patients et offrir 200 nouvelles places en EHPAD.

Quels sont les principaux défis à relever pour favoriser le « bien vieillir » dans les territoires ?

L'adaptation des territoires au vieillissement de la population impacte un grand nombre de compétences des communes et intercommunalités principalement dans les domaines du social, de la mobilité, de l'habitat et de l'urbanisme. Les liens sont forts avec les conseils départementaux (social, santé), conseils régionaux (économie, aménagement) et les ARS (santé).

Les défis :

Dans l'immédiat : se déplacer (offres de mobilité adaptées et adaptation de l'espace public) ; vieillir chez soi (adapter les logements, varier les offres de logement, services à domicile, domotique, etc.) ; être accompagné dans ses démarches (enjeux liés au non recours, à la dématérialisation des démarches administratives, à l'âgisme) ; maintenir le lien social (participation, liens intergénérationnels) ; vieillir en bonne santé (accessibilité aux offres de soin, prévention, enjeu des aidants).



Pour l'avenir :

► Répondre aux besoins de main d'œuvre : « actuellement, peu de personnes ont effectué au moins un aménagement d'adaptation de leur logement : 7 % des moins de 80 ans vivant à domicile et 21 % des 80 ans et plus » (Cerema, 2022) > les besoins sont donc forts. De plus, la génération du baby boom va partir à la retraite : « d'ici 2030, plus d'un quart de l'emploi de 2019 aura été renouvelé du fait des seniors qui quitteront leur emploi. Le taux de départ dans les métiers de services à la personne (personnels de ménage, aides à domicile, assistants maternels) dépasserait 35 % » France stratégie, 2022).

► S'adapter au changement climatique : « la canicule de 2003 a provoqué une surmortalité observée de 14 800 personnes en France entre le 1er et le 20 août, principalement des personnes âgées ». En France, avant 1989, ces vagues de chaleur s'observaient en moyenne une fois tous les 5 ans. Depuis 2000, elles reviennent tous les ans. Et cette augmentation des vagues de chaleur va encore se poursuivre : elles seront deux fois plus nombreuses d'ici 30 ans.

► Réduire la fracture numérique et accompagner la sobriété des usages : « en 2021, 82,8 % des 45-59 ans disposaient d'un smartphone » (Insee, 2022) ; or les personnes de cette tranche d'âge seront les seniors de demain. Les attentes des seniors risquent donc d'être fortes en termes de qualité des offres, réseaux, infrastructures auprès des opérateurs mais aussi de la qualité des services et démarches administratives vis-à-vis des acteurs publics.

► Organiser des villes de courtes distances : le « ressort de vie d'une personne âgée sans voiture est de 300 à 500 mètres » (Luc Broussy, 2021) et la fréquence des déplacements diminue avec l'âge, l'enjeu est d'aménager des villes de courtes distances pour permettre à chaque habitant de trouver les principaux services dont il a besoin dans un rayon de 15 minutes à pied ou de 5 minutes à vélo.

4 Pistes d'action :

► **DES TIERS-LIEUX INTERGÉNÉRATIONNELS** : L'objectif d'un tiers-lieu intergénérationnel serait de favoriser les liens sociaux, quelles que soient les tranches d'âge, au travers d'animations.

► **DES MANAGERS DE LIEN SOCIAL OU COACH SENIOR** : Le coach senior facilite et anime la vie locale afin de favoriser la cohésion entre les générations. Des trames de fiches de postes ont été établies et une réflexion est en cours autour des modalités envisageables par les petites villes pour concrétiser ces postes.

► **UNE COMMUNAUTÉ NUMÉRIQUE « BIEN VIEILLIR DANS LES PETITES VILLES »** : L'objectif de cette communauté numérique serait de faciliter l'accès à l'information des élus et des chargés de mission des PVD qui souhaitent mener des actions d'adaptation au vieillissement de la population.

► **LA CRÉATION D'ÎLOTS DE FRAICHEUR** : lieux d'accueil, de halte ou de repos qui soient des sources de rafraîchissement en période de fortes chaleurs pour les personnes vulnérables.





SOCIÉTÉ

Citoyens à tout âge

Grenoble, ville amie des aînés



Entretien avec
Eric Piolle,
Maire de Grenoble

Grenoble s'est saisi de ce programme de l'Organisation Mondiale de la Santé afin de renforcer la participation des aîné-es à la vie de la cité, et mieux les inclure dans la construction des politiques locales.

Grenoble est engagée depuis 2016 dans la démarche «Ville Amie Des Aînés» (VADA). Pouvez-vous nous en dire davantage ?

Grenoble s'est saisi de ce programme de l'Organisation Mondiale de la Santé afin de renforcer la participation des aîné-es à la vie de la cité, et mieux les inclure dans la construction des politiques locales. La démarche Ville Amie des Aîné-es s'adresse en priorité aux Grenoblois et Grenobloises de plus de 55 ans, et aux aidant-es familiaux et professionnels.

La Ville de Grenoble porte ce projet, en lien avec son Centre Communal d'Action Sociale, afin que la démarche soit exécutée en transversalité avec toutes les autres politiques publiques. Les politiques relatives à la santé et à l'urbanisme, à l'aménagement de l'espace public ou encore aux cultures, sont bâties en tenant compte des particularités liées à l'âge.

S'engager dans «Ville Amie des Aînés», c'est prendre le temps de questionner l'hospitalité de notre territoire, ainsi que sa capacité à répondre aux besoins et aux envies des aîné-es dans leur diversité. Il s'agit de faire le point sur l'existant, et identifier ensemble les forces et faiblesses de notre territoire avec l'avancée en âge.

Quelles ont été les étapes du diagnostic participatif ?

Grâce à un partenariat avec une équipe de sociologues de l'Université Grenoble Alpes depuis 2016, nous avons souhaité engager le travail de diagnostic participatif sur plusieurs années, en investiguant différentes thématiques : Habitat et environnement ; Lien social et solidarité ; Participation sociale, engagements et citoyenneté ; Santé et autonomie ; Transports et mobilité ; Culture, sports et loisirs ; Accessibilité ; Intergénérationnel ; Populations vulnérables et invisibles.

Pour mener à bien ces différents diagnostics participatifs, plusieurs focus-groups ont été organisés auprès des Grenoblois-es dès 55 ans, au sein d'équipements municipaux comme les Maisons des Habitantes ou l'Hôtel de Ville, et dans l'espace public et les lieux fréquentés par les aîné-es, dans une démarche d'aller-vers. Afin de faciliter la participation du plus grand nombre, des temps de restitutions sont également organisés chaque année, à destination des habitant-es, partenaires, élu-es et agent-es, sans critère d'âge. Ces temps permettent de faire le point sur le travail mené, et d'annoncer les prochaines échéances.

Dès 2019, de nouvelles rencontres de proximité avec les Grenoblois-es ont permis de suivre et évaluer toujours de manière participative, la mise en œuvre des projets intégrés aux différents Plans d'actions «Ville Amie des Aînés» (VADA). Le Conseil des aîné-es de Grenoble, instance participative paritaire dédiée au suivi, à l'accompagnement et à l'évaluation de la démarche VADA, a été créée dans le cadre du premier Plan d'actions VADA. Il se réunit chaque mois et contribue activement à faire vivre la démarche, tout en impulsant ses propres initiatives au service de la qualité de vie de toutes et tous les aînés.

Quelles démarches et initiatives innovantes ont été menées ?

Parmi les actions et initiatives innovantes menées dans le cadre de Ville Amie des Aîné-es depuis 2016, on peut citer :

► La création de la Mission Lutte contre l'isolement des aîné-es au sein du CCAS de Grenoble, porte le Registre des Personnes Fragiles et Isolées, ainsi que des actions d'aller-vers en triporteur à pédale, au cœur des quartiers, et aux côtés des membres volontaires du Conseil des aîné-es de Grenoble. La création de cette mission était inscrite au sein du premier Plan d'action «Ville Amie des Aînés», qui prévoyait la mise en œuvre d'un programme de repérage et de lutte contre l'isolement des aîné-es.

► Un test de mobilier urbain adapté à l'avancée en âge organisé sur la place Notre-Dame, dans le centre-ville de Grenoble, avec le concours de la Ville de Rennes, des agent-es de la Ville, du CCAS et de la Métropole, des habitant-es, aîné-es, aidant-es et passant-es. Ce test, a permis aux participant-es d'évaluer le confort, la facilité d'assise, les revêtements ou encore le soutien à la convivialité, permis par des assises individuelles et bancs. Cette initiative a notamment, contribué à faire évoluer le cahier des charges relatif à l'installation du mobilier urbain dans l'espace public grenoblois.

► La création du Guide des aîné-es, guide pratique recensant l'ensemble de l'offre de services municipale à destination des aîné-es, en lien avec les différentes thématiques «Ville Amie des Aînés». Il est disponible en version papier et en version numérique, afin de soutenir l'accès à l'information et aux droits des habitant-es. Il a été construit au cours de rencontres de proximité organisées sur les différents secteurs de la Ville de Grenoble, et en lien avec le Conseil des aîné-es. De nouvelles versions verront le jour en 2024 (différents formats, gros caractères, version en braille etc.), afin de travailler autour de l'accessibilité de l'outil et l'inclusion numérique.

► L'installation d'une station de lavage des tapis sur l'écoquartier populaire de la Villeneuve. Véritable espace de rencontre et de convivialité en cœur de quartier, cette station a été aménagée dans le cadre d'un Chantier Ouvert au Public (COP) mené par le Service Espace Public et Citoyenneté. Dès les premières rencontres «Ville Amie des Aînés» en 2016, un certain nombre d'aîné-es du quartier, ont fait part de leurs difficultés à utiliser les bancs publics, sur lesquels des tapis décoratifs sèchent aux beaux jours.

Afin d'accompagner cette pratique habitante, soutenir les solidarités intergénérationnelles et les liens sociaux de proximité, cette station a été aménagée autour d'une gestion raisonnée et responsable de l'eau, et de l'usage d'un produit de nettoyage écologique.



Qu'en est-il de la mobilité et des déplacements ?

La mobilité est un enjeu prioritaire, car pour évoluer dans la ville et se l'approprier, il est nécessaire de pouvoir s'y déplacer. Lorsque la fermeture d'un pont piéton pour travaux a été nécessaire il y a quelques années, cela a complexifié le quotidien d'habitant-es d'une Résidence autonomie du CCAS de Grenoble, qui l'empruntaient quotidiennement pour rejoindre le Centre-ville.

Nous avons à l'époque, mis en place un partenariat avec une société de vélo-taxi pour maintenir cette mobilité, et répondre aux besoins des aîné-es. Elles et ils sont maintenant nombreux à avoir adopté ce mode de transport.

Le Conseil des aîné-es de Grenoble a adressé en octobre 2022 au président du SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'aire grenobloise), qui gère les transports en commun sur notre territoire, un courrier d'interpellation, visant à alerter sur les difficultés rencontrées par les aîné-es et potentiellement par d'autres habitant-es, dans leurs mobilités.

Ce courrier portait également un certain nombre de pistes d'actions, destinées à faciliter le quotidien de chacun-e. Quelques habitant-es devraient être reçu-es par le président du SMMAG. Nous restons mobilisé-es.



Quelles sont les prochaines échéances pour favoriser en continu le «bien- vieillir» sur votre territoire ?

Les idées et projets ne manquent pas ! Faire vivre le partage d'expérience, s'inspirer des initiatives portées par d'autres territoires et continuer à être inspirant sont nos priorités. L'ouverture à venir de la Cité des aîné-es et des aidant-es sur notre territoire, en est une illustration concrète.

Ce futur lieu ressource à vocation à faciliter l'orientation, l'accès aux droits et à l'accompagnement des aîné-es, des aidant-es, des agent-es et des partenaires. Il rassemblera certains services municipaux existants (Maison des Aidant-es Denise Belot ou encore une antenne du Service Social Personnes Âgées), et proposera en plus, un guichet unique d'accueil. L'ambition de la Cité des aîné-es et des aidant-es : informer, orienter, animer, ressourcer, observer, diffuser.

Il sera un espace ressource dans et hors les murs, qui rayonnera sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'un espace de coordination pour les professionnel-les, qui proposera en sus, une approche prospective du bien-vieillir.

Nous sommes également partie prenante du projet partenarial IS-ICOPE, de dépistage précoce des fragilités chez les aîné-es, un programme de l'OMS qui se déploie sur le territoire isérois en partenariat avec le CHU Grenoble Alpes, le département de l'Isère et le groupe La Poste.

Enfin, nous favorisons l'ouverture de nos lieux de vie collectifs (Résidences autonomie et EHPAD) sur l'extérieur et la vie de quartier, grâce à l'implantation en leur sein de tiers-lieux.

C'est le cas de l'EHPAD André Léo - écrivaine féministe - que nous avons inauguré en ce mois d'octobre 2023, qui accueille un «Café Léo» qui propose des temps forts et animations ouvertes à toutes et à tous, que l'on réside ou non au sein du lieu de vie.

Nous avons par ailleurs, bénéficié du Fonds d'Appui Territoires Innovants Seniors, pour parfaire l'aménagement du «Café Léo» et en faire un espace de convivialité, au cœur de l'écoquartier Flaubert.





Nantes, label or Ville amie des aînés



Entretien avec
Johanna Rolland,
Maire de Nantes,
présidente de Nantes
Métropole, présidente de
France urbaine

« C'est une fierté et une récompense d'avoir obtenu le label « or » de la Ville amie des aînés, pour toutes celles et tous ceux qui y œuvrent : cela nous engage à faire toujours mieux pour que chacune et chacun se sente bien dans la Ville quel que soit son âge. »

Bien vieillir en ville est un enjeu prioritaire pour France urbaine, que vous présidez. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

Notre population vieillit, c'est un fait. Nos concitoyens vivent en bonne santé plus longtemps, ce qui est une bonne nouvelle ! Mais nous devons en effet nous préparer à accompagner et protéger un plus grand nombre de personnes en situation de dépendance. Plus de 14 millions de Français ont 65 ans ou plus et 4,3 millions d'aidants appuient nos aînés dans leur quotidien. D'ici à 2050, le nombre des personnes de plus de 80 ans devrait tripler. Le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie se portera à 2,2 millions, contre 1,3 million aujourd'hui.

Au delà de ces chiffres, nous devons être au rendez-vous de ce défi avec par exemple, la mise en œuvre d'une réponse globale en matière d'habitat au bénéfice aussi bien du parc privé que du parc social, l'élaboration d'une stratégie de prévention renforcée pour les aidants, la clarification et une transparence effective du modèle économique des Ehpad, des résidences autonomie et des services d'aide à domicile.

Notre responsabilité première, nous en sommes convaincus, est de construire ensemble, c'est-à-dire avec l'ensemble des parties prenantes nationales et des territoires, les voies et moyens qui nous permettront de répondre, de manière partenariale ; les collectivités locales sont mobilisées. France urbaine a fait à l'État des propositions. Notre pays a besoin d'une grande loi sur l'autonomie et le grand âge.



C'est le sens de l'appel que nous avons lancé avec Intercommunalités de France, l'Unccas et la FHF en octobre dernier. Ce débat est nécessaire pour fonder une société de la longévité et permettre à notre pays de prendre les mesures structurelles nécessaires dans le cadre d'une loi de programmation pluriannuelle.

Le besoin de financement pour améliorer la prise en charge de la perte d'autonomie est estimé à 9 milliards d'euros dès 2030. La situation difficile dans les Ehpad en témoigne, il y a urgence.

Sur quelles bonnes pratiques êtes-vous, à cet égard, mobilisée ?

Elles sont nombreuses et témoignent toutes de la nécessité d'approches intégrées pour construire un réel service territorial de l'autonomie : je peux vous citer l'approche globale de l'habitat au sein de la Communauté Urbaine d'Arras ou encore le comité de pilotage multi thématique à la Ville du Havre...

Nous défendons aussi un modèle d'action publique émergent : celui de la métropole sociale, qui construit des réponses globales avec les communes et les centres communaux d'action sociale. Les métropoles de Dijon et de Nantes ont pris la compétence « prévention de la perte d'autonomie ».

Des enseignements précieux doivent être tirés des coopérations nouées avec les bailleurs sociaux et les centres hospitaliers. Nous encourageons également, en complément de cette approche intégrée, l'expérimentation d'initiatives innovantes en matière d'habitat inclusif, plus largement ce qui favorise le lien social, la dimension intergénérationnelle, et la lutte contre la solitude, fléau dont l'incidence est de plus en plus documentée et observée, notamment depuis 2020 et la pandémie de COVID-19. France urbaine travaille aussi de manière approfondie sur le handicap et la santé mentale.

Autant de sujet sur lequel les grands villes et agglomérations agissent et font, fortes de leur expérience, des propositions au Gouvernement et au Parlement.

Comment sont-elles initiées sur le territoire de Nantes et de Nantes Métropole ?

Le premier de nos défis, c'est de penser la place de nos aînés dans la ville, de lutter contre leur isolement et de considérer « l'avant EHPAD » pour permettre à nos aînés de rester chez eux s'ils le souhaitent.

C'est pour cette raison que j'ai lancé dès 2019 un Grand Débat dédié à la longévité associant les 24 communes de la métropole nantaise. Il en est ressorti la volonté d'une approche globale, en inscrivant la longévité au cœur de l'action publique sur tous les sujets : habitat, santé, sport, mobilités, espace public, numérique, égalité, culture, transition écologique. Le logement, le quartier et l'offre de mobilité doivent être partout rendus accessibles.



Plus globalement, il est nécessaire de développer une ville bienveillante et accueillante pour les seniors avec une offre de service public, de soins, de commerces et de loisirs en hyper proximité comme prôné par Carlos Moreno pour « la ville du quart d'heure ».

Pour pouvoir bien vieillir en ville, il est également urgent que la Ville s'adapte au réchauffement climatique et qu'elle puisse offrir des îlots et refuges fraîcheur dans chaque quartier.

Vous avez reçu le label or Ville amie des aînés. Quelles sont les actions pionnières que vous avez mises en œuvre ? Pouvez-vous nous parler des axes du plan d'action ville amie des aînés ?

Le label vient récompenser les actions portées par la Ville mais il faut bien comprendre et souligner que cette démarche ne fonctionne que si elle est partagée et collective avec tous les acteurs économiques, associations, acteurs sociaux, habitant.e.s et citoyen.nes.

Sur le territoire nantais, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur un partenaire associatif historique, l'Orpan qui contribue à faire de notre ville un lieu d'épanouissement en offrant de l'aide, des animations et des services aux plus de 60 ans. Le réseau Ville amie des aînés nous a beaucoup aidés avec une méthodologie : un diagnostic, une démarche, une structuration des thématiques, un partage des expériences, des projets et des réalisations menées ailleurs.

À Nantes, nous avons ainsi pu travailler sur une diversité de sujets : la déstigmatisation de la maladie d'Alzheimer, les pratiques sportives chez les seniors ou encore le soutien aux projets d'habitats inclusifs. Notre Grand Débat a aussi montré l'importance d'apporter une aide concrète aux aidants, dont le quotidien est souvent bouleversé et nécessite d'être accompagnés.

C'est la mission que se donne la Maison des aidants à Nantes : offrir un moment de répit et un lieu ressources aux personnes qui s'occupent d'un proche de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Cet espace offre chaque année un accompagnement, individuel ou collectif à plus de 600 personnes, accueil de jour pour l'aidé, soutien psychologique, aide aux démarches ou encore des activités partagées pour les aidants.

Aussi, nous accompagnons celles et ceux qui font le choix de rester chez eux grâce au Centre de ressources et d'expertises en aides techniques qui accueille des professionnels, des aidants et des seniors pour améliorer leur quotidien et les aider à vivre chez eux plus longtemps et sereinement.

C'est une fierté et une récompense d'avoir obtenu le label « or » de la Ville amie des aînés, pour toutes celles et tous ceux qui y œuvrent : cela nous engage à faire toujours mieux pour que chacune et chacun se sente bien dans la Ville quel que soit son âge.

Quelles sont vos prochaines échéances sur ces sujets ?

Un de nos projets phare à Nantes est l'établissement « Vill'âge » qui sera livré d'ici 2028. Nous avons réfléchi à un espace qui offre une grande diversité de solutions d'habitation et de services pour les Nantaises et Nantais âgés : des places en Ehpad, des places en résidence autonomie, de l'accueil temporaire, de l'accueil d'urgence, de l'accueil de jour et un restaurant intergénérationnel.

Ces différents services se développeront en réseau avec les acteurs du quartier qui interviennent auprès des personnes âgées. Le projet Vill'âge offrira également un centre de ressources pour les personnes âgées qui l'habiteront mais aussi pour les personnes âgées du quartier et leurs proches aidants afin de faciliter et d'accompagner le vieillissement à domicile





Changer le regard qu'on porte sur nos aînés



Entretien avec
Christian Estrosi,
Maire de Nice

Avoir 55 ans ou 60 ans aujourd'hui, ce n'est plus entrer dans la vieillesse comme cela pouvait être le cas auparavant, c'est commencer une nouvelle vie, souvent très remplie.

Nice compte quelques 100 000 séniors. En quoi participent-ils pleinement de la vie du territoire ?

Et pourquoi n'y participeraient-ils pas ? Les choses ont beaucoup changé. Avoir 55 ans ou 60 ans aujourd'hui, ce n'est plus entrer dans la vieillesse comme cela pouvait être le cas auparavant, c'est commencer une nouvelle vie, souvent très remplie.

Ils sont nombreux à vouloir s'impliquer dans la vie associative et le bénévolat, dans les actions citoyennes, dans la création culturelle, mais aussi dans la création d'entreprises. Il y a une vraie volonté de transmettre et de s'investir. C'est une formidable richesse.

La collectivité est bien sûr là pour les épauler, notamment ceux qui souhaitent aider, mais sans savoir comment. Nous sommes très attachés à l'idée que les aînés participent à la vie de la cité, comme tous les citoyens jeunes et moins jeunes.

C'est pour cela que nous les accompagnons dans la préparation de leur retraite, pour faciliter leurs démarches administratives, ou que nous luttons activement contre la fracture numérique.

À Nice, c'est un peu comme dans une famille. Les aînés donnent de leur savoir, de leur temps, de leur expérience et en retour la collectivité prend soin d'eux.

Prendre soin d'eux, c'est assurer leur sécurité – nous sommes très engagés à ce sujet ; c'est aussi favoriser l'activité physique en organisant par exemple des sessions de danse et de sport dans les jardins... Les retours sont très enthousiastes ; et c'est la meilleure récompense que l'on puisse avoir.

Le CCAS de la Ville de Nice accorde aussi une grande importance à l'identification et l'accompagnement des plus fragiles et notamment des seniors isolés, parce qu'il est intolérable et indigne que des personnes âgées se retrouvent seules, oubliées du reste de la société.

Lutter contre le repli sur soi, cela passe par adapter l'offre et la tarification des transports, ou leur proposer de s'impliquer dans des emplois adaptés – car le travail est porteur de sens en plus d'améliorer les fins de mois qui peuvent être difficiles, surtout en cette période d'inflation.

Il n'y a en réalité pas un pan de l'action municipale qui n'intègre pas cet enjeu et c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité entamer les démarches pour que Nice soit labellisée « Ville amie des Aînés ».

Vous avez mené une vaste concertation les concernant. Quels en ont été les résultats ?

Pour bien agir, il faut d'abord écouter. Je tenais à ce qu'une vaste consultation entièrement dédiée au public sénior soit menée, comme je m'y étais engagé auprès du Réseau francophone des villes amies des aînés.

Cette consultation a eu lieu de septembre 2022 à février 2023 et nous avons été extrêmement attentifs à recueillir la parole des seniors niçois dans leur diversité : équilibre entre femmes et hommes, représentativité des quartiers et des différentes tranches d'âge, ainsi que des anciennes catégories socio-professionnelles.

Nous avons aussi eu une écoute spécifique envers les seniors atteints de maladies neuro-évolutives (Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaques, etc.) afin d'évoquer leurs problématiques et leurs besoins.

Cette parole citoyenne ne s'est pas uniquement focalisée sur les thèmes traditionnellement associés au vieillissement comme la santé, l'autonomie, ou l'isolement, mais s'est emparée de l'ensemble des sujets pour faire des propositions en matière de transport et de mobilité, d'offre culturelle, d'aménagement des espaces publics et d'habitat.

Ce fut également une parole constructive, capable de reconnaître la qualité des actions déjà menées tout en apportant un éclairage précieux pour notre administration.



Pourquoi chercher à être labellisé « Ville amie des aînés » ?

D'abord parce que ce serait une immense fierté d'être l'une des premières grandes villes du pourtour méditerranéen à obtenir cette distinction !

Au-delà, la démarche « Ville amie des aînés », c'est surtout une méthode transversale, qui a permis à l'ensemble de l'administration municipale et métropolitaine de s'emparer de ces sujets, faisant prendre conscience à tous nos services que l'adaptation de la ville au vieillissement, ce grand défi du XXI^e siècle, est l'affaire de tous.

Pour une ville comme Nice, cinquième ville de France, où travaillent ensemble municipalité, métropole et CCAS, c'est un véritable défi.

La démarche « Nice, ville amie des aînés » a permis de nous poser les bonnes questions, de faire un état des lieux complet de nos dispositifs et actions qui pouvaient se répercuter sur le quotidien des seniors, que ces dispositifs leur soient dédiés ou non et d'accélérer leur mise en cohérence.

En ce moment même, nos services avec mon adjointe Jennifer Salles Barbosa travaillent d'arrache-pied pour croiser les conclusions de la consultation et de l'état des lieux, avec un objectif : élaborer le plan d'actions le plus complet, qui couvre les huit axes de la démarche VADA et le plus efficace possible. Nous allons le soumettre sous peu au Conseil municipal pour adoption.

Mais nous pensons aussi à plus long terme. Nous nous efforçons d'ores et déjà de pérenniser cette philosophie transversale et participative à travers de nouvelles instances de gouvernance : un Comité de pilotage de la démarche « Ville Amie des Aînés » a été créé en ce sens en juin 2023, regroupant à la fois des aînés, des élus et des représentants des services, ainsi que de nombreux partenaires.



Quels sont les principaux défis à relever pour favoriser le « Bien vieillir » sur votre territoire ?

Le plus décisif est sans aucun doute de changer le regard qu'on porte sur nos aînés. Il s'agit de les associer, de les consulter, de les mettre au centre de nos démarches.

Il faut complètement changer de logiciel : nos aînés ne doivent plus être le dernier maillon de la chaîne de solidarité ; ils doivent en devenir le cœur, autour duquel gravitent toutes les partenaires, publics, privés, associatifs. C'est un enjeu démocratique comme de bien-être.

C'est tout l'esprit du projet Pré.S.Age (Prévention du Sujet Agé) qui vient d'être sélectionné début septembre dans le cadre de l'appel à projet « Autonomie : vieillissement et situations de handicap », initié par l'Agence nationale de la recherche dans le cadre du Plan France 2030.

Mené par le Centre hospitalier universitaire de Nice et Université Côte d'Azur, ce projet réunit les équipes de dix laboratoires de recherche, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Nice, mais aussi des acteurs associatifs engagés, notamment Azur Sport Santé et WeTechCare, ainsi que des entreprises innovantes telles que Malakoff Humanis, Activiti et Tech2Heal.

L'idée est double : qu'on est en bonne santé plus longtemps quand on a un accès direct à la prévention, à des soins sur-mesure et qu'on est personnellement impliqué ; et que la santé des aînés n'est pas qu'une affaire médicale, mais relève de l'innovation, de la recherche et des politiques publiques du sport, de l'associatif ou du handicap. Bref, de toute la société.

Il y a encore beaucoup à faire et à imaginer sur ces sujets.





Royan : dans la dynamique du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés



Entretien avec
Patrick Marengo,
Maire de Royan

« Bien consciente des enjeux liés au vieillissement de la population, la Ville de Royan s'est engagée dès 2013 dans le réseau mondial des Villes Amies des Aînés et dans le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. »

Dès 2013, la Ville de Royan intègre le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Quelles ont été ses évolutions sur ces sujets ces dix dernières années ?

Bien consciente des enjeux liés au vieillissement de la population, la Ville de Royan s'est engagée dès 2013 dans le réseau mondial des Villes Amies des Aînés et dans le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. Commune de 18 638 habitants au cœur d'une agglomération de 84 342 habitants, Royan est dotée d'une situation démographique particulière : 55.6% des habitants sont âgés de 60 ans et plus et 24.8% de plus de 75 ans, contre respectivement 48.3% et 22.9% en 2009. (d'après l'INSEE 2023). Au niveau national, à titre comparatif, 27,4% des français sont âgés de plus de 60 ans.

Ces statistiques font réfléchir et la municipalité a pris des mesures depuis plusieurs années pour aider les seniors à prendre en main leur capital santé et leur bien-être physique et mental. Le Programme Préservons Ensemble Notre Santé (PENSA), notamment, est devenu essentiel pour maintenir l'autonomie des seniors et faciliter leur quotidien à Royan. Il est aujourd'hui plébiscité par plus de 1700 adhérents. Tout est mis en œuvre pour favoriser le bien-être général des habitants et particulièrement celui des seniors, qui sont nombreux à opter pour une installation dans la station balnéaire à l'heure de la retraite.

Chaque année, les nouveaux arrivants sont en majorité des seniors souhaitant vivre leur retraite sur Royan. Cette année, sur les 344 nouveaux arrivants, plus de la moitié sont des seniors, avec une moyenne d'âge de 66 ans. Le plan stratégique « Qualité de vie et longévité à Royan » adopté en septembre 2023 a pour ambition de prolonger et amplifier les actions relatives à la santé, à l'environnement bâti, la mobilité, la culture les loisirs, la solidarité, le lien social, la communication...

Peut-on dire que toutes les conditions sont réunies pour « bien vieillir » à Royan ?

En tant que station balnéaire la plus « fifties » de France située entre l'Atlantique et l'estuaire de la Gironde, la capitale du pays royannais est célèbre pour ses plages de sable fin et pour sa singularité architecturale (à la fois Belle Époque et Années 50).

Ville debout, ville phœnix, labellisée Ville d'Art et d'Histoire, elle ouvre ses portes à chacun, habitants ou touristes, pour profiter d'un cadre de vie agréable. Royan répond aux besoins essentiels de la population grâce à un dynamisme économique à l'année basé sur des services et commerces de proximité, à son attention particulière à la culture et aux loisirs de par ses nombreuses programmations culturelles (spectacles, conférences, visites guidées), à sa politique sportive innovante grâce à une offre d'activités physiques et sportives diversifiée souligné par le label « Ville Active et Sportive » obtenu en 2019.

Également, la Ville de Royan accorde une attention particulière au cadre de vie : espaces verts entretenus et fleuris, toilettes accessibles, propreté des lieux publics, indispensable à la mobilité des personnes âgées mais également l'appropriation de ces espaces de vie.

La prévention santé est un maillon essentiel du bien vieillir. Depuis 2021, la Ville de Royan a élargi la portée du programme Pensa pour répondre aux enjeux du vieillissement et des maladies chroniques.

Le programme remet en question les stéréotypes liés au vieillissement en montrant que l'âge n'est qu'un chiffre et que la vitalité peut être maintenue à tout âge. Cette attitude positive envers le vieillissement est non seulement bénéfique pour les seniors individuellement, mais aussi pour l'ensemble de la société.

Pour atteindre ces objectifs, le programme Pensa propose une multitude d'ateliers adaptés aux besoins et aux préférences des seniors. Parmi les activités proposées, nous pouvons trouver l'aquagym, la voile, la marche, le yoga, le longe côte, la danse, les jeux de fléchettes, la pétanque, le badminton, le tennis de table, la prévention des chutes, le vélo, la gym, la self-défense, la plongée, l'art floral, et bien d'autres encore.

Quels sont précisément les atouts et faiblesses qui peuvent subsister sur ces sujets ?

Sur le plan de la santé, afin de pallier la baisse de la démographie médicale, la Ville déploie plusieurs projets : ouverture en décembre 2022 d'une maison de santé pluridisciplinaire accueillant de jeunes médecins généralistes, spécialistes et paramédicaux. En parallèle, un centre de santé mutualiste dédié aux soins de premier recours est prévu pour mi-2024. En 2020, un appel aux compétences des médecins retraités a été diffusé afin de déployer des solutions localement.

Depuis, un cabinet municipal dédié à la pratique sportive a ouvert avec la présence d'un médecin, proposant des consultations gratuites pour l'obtention de certificats médicaux de non contre-indication à la pratique sportive.

Ce dispositif permet de libérer du temps médical aux médecins généralistes et de lever les freins liés à la pratique d'activité physique en facilitant l'obtention de ce certificat. Concernant les déplacements, la Ville de Royan s'est engagée à favoriser les mobilités notamment au travers d'un plan vélo, de la conception d'un nouveau plan de circulation, de l'amélioration des dessertes de bus, et du soutien du développement de la zone activité aéronautique de l'aérodrome.

Les faiblesses concernent principalement les difficultés de desserte de Royan par les trains, les TER mais aussi par le réseau fluvial.

Néanmoins, l'attractivité de la Ville est amplifiée par les croisières fluviales désormais en capacité d'accoster. Un de nos objectifs est, pour les seniors, de renforcer notre politique sociale et notre accompagnement, notamment à travers l'agrandissement, la rénovation et la création de résidences dont une intergénérationnelle. L'accompagnement des personnes en grande difficulté a été renforcé grâce à l'augmentation des aides d'urgence, notamment les aides financières.

La Ville s'engage à mettre en œuvre une politique de logements d'urgence à partir du foncier dont la Ville est propriétaire. De plus, dans une ère où les nouvelles technologies font partie de notre quotidien et deviennent indispensables, des ateliers hebdomadaires d'accompagnement numérique sont proposés et une borne interactive a été mise en place pour faciliter la maîtrise des outils informatiques et numériques aux personnes qui le souhaitent.

Synthèse des préconisations relatives aux thématiques Ville Amie des Aînés

Espaces extérieurs et bâtiments

- Améliorer les trottoirs, chaussées et pistes cyclables
- Lutter contre les îlots de chaleur urbains
- Améliorer l'éclairage public (horaires d'allumage et d'extinction sur plusieurs zones)
- Communiquer sur la localisation des lieux climatisés
- Recenser les aménagements nécessaires en matière d'accessibilité des lieux publics et des commerces.

Habitat

- Adapter les logements pour le maintien à domicile
- Communiquer sur les aides existantes et accompagner dans les démarches
- Innover dans les propositions de logements Transports et mobilité
- Sécuriser les carrefours
- Installer des doubles sens cyclables
- Améliorer le réseau de bus
- Faciliter les stationnements Information et communication
- Améliorer la visibilité des dispositifs d'accompagnement numérique à destination de tout public.

Lien social et solidarité

- Renforcer la communication sur le dispositif « canicule » du CCAS et de mieux détecter les personnes fragiles et isolées
- Communiquer sur les aides proposées et centraliser les informations.

Culture et loisirs

- Diffuser aux personnes isolées les différentes programmations Participation citoyenne et emploi
- Informer sur le rôle des délégués de quartier
- Renforcer/pérenniser les sessions de préparation à la retraite
- Accompagner les seniors sur le passage à la retraite Autonomie

Services et Soins

- Faciliter l'accès et la coordination de soins
- Améliorer les parcours de santé
- Favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire Royannais



Quelles actions et initiatives déclinaibles dans d'autres territoires ont été mises en place ?

Afin de partager ses expériences avec les autres membres du RFVAA, plusieurs fiches partages d'expériences royannaises relatives aux différentes thématiques VAA ont été diffusées :

► **PENSA** : préservons ensemble notre santé. Encourager un vieillissement actif et en bonne santé. Favoriser l'adoption d'un mode de vie équilibré par la mise en place d'actions préventives. Créer du lien social et faciliter la participation des seniors à la vie locale. En pratique, ce programme propose des activités physiques, cérébrales et de bien-être (sommeil, détente, nutrition, gestion du stress) aux seniors à destination des seniors royannais et des communes environnantes.

► **Le service des messagers des aînés** : Lutter contre l'isolement des personnes âgées. Créer des liens et dans le même temps, pouvoir détecter certains problèmes ou certaines situations précaires. En pratique : Faire appel à des bénévoles et les informer sur toutes les actualités de la ville. Organiser les visites par binôme. Rencontrer les personnes âgées de 85 ans et plus à l'occasion de leur anniversaire. Offrir des cadeaux de préférence issus de l'artisanat local.

► **Animation Sécurité en Mer** : Informer les seniors sur le rôle et les missions des sauveteurs bénévoles. Faire prendre conscience des dangers de la mer aux participants. Développer un esprit de citoyenneté.

► **Bougeons Ensemble** : Coll'action : Favoriser la création de liens entre les générations. Promouvoir l'importance de l'activité physique et de sa pratique ludique et intergénérationnelle. Sensibiliser le public à l'adoption d'une alimentation équilibrée. Favoriser la découverte du patrimoine urbain dans un cadre sportif. En pratique, au sein d'un jardin public royannais, inviter des familles (enfants, parents grands-parents) à participer à différentes activités réparties sur plusieurs stands. Organiser un déjeuner dans un restaurant à proximité du parc pour les seniors qui le souhaitent. Organiser un pique-nique au sein du parc.

► **Une visite guidée de la Ville en bus** : Proposer un mode de découverte original du patrimoine de la Ville de Royan, classée Ville d'Art et d'Histoire. Permettre à un public rencontrant des difficultés de mobilité de participer à ces visites adaptées.

► **Déjeuner au lycée professionnel de l'Atlantique** : Valoriser et faire découvrir le restaurant pédagogique du lycée professionnel, situé dans un nouveau quartier de la Ville, en dehors du CentreVille, incitant ainsi à bouger et se déplacer dans Royan. Développer une dynamique de groupe et favoriser les échanges entre seniors / lycéens en apprentissage dans la filière hôtellerie/restauration. Partager un moment convivial et intergénérationnel autour d'un déjeuner gastronomique.

► **Tout baigne à Royan** : Dans le cadre du programme Préservons Ensemble Notre Santé, les activités aquatiques et nautiques ont été mises en place et développées au fil des années : aquagym, plongée/nage avec palmes (en bassin), marche les pieds dans l'eau, longe-côte (marche aquatique), voile (biplaces). Ces activités contribuent au bien-vieillir, au maintien d'une bonne santé et d'une vie active et ouverte vers l'extérieur. Royan constitue donc une ville de deuxième destination pour de nombreux retraités n'ayant pas nécessairement de connaissances maritimes.





► **Jeux vidéo : un pont intergénérationnel** : Le jeu, de manière générale, constitue un outil de partage intergénérationnel bien identifié. Plus spécifiquement, les jeux vidéo permettent, grâce à une forme d'apprentissage inversé, de partager des temps de qualité entre générations. L'accompagnement des grands-parents en matière de pratique de jeux vidéo tend à asseoir et valoriser leur rôle, en dépassant la distanciation qui peut survenir notamment lors de la période d'adolescence, parfois davantage tournée vers les écrans. Grâce à des rendez-vous réguliers de jeux numériques stimulants, tant pour les seniors que pour les jeunes, l'objectif est de connecter ou de reconnecter les générations entre elles.

► **Mobilité des seniors : la conduite et ses alternatives au service de la santé et du lien social** : L'enjeu est à la fois de prévenir les risques liés à la conduite automobile mais aussi d'inciter les usagers à avoir recours aux modes actifs de déplacement (vélo et marche à pied) dans des conditions sécurisées.

Du passage à la retraite à l'entrée dans le grand âge, les besoins et contraintes de mobilité sont très variables. Afin de préserver l'autonomie des aînés, l'objectif est de faciliter leur mobilité, en voiture, à vélo, en bus, en covoiturage, d'informer et de sensibiliser sur la sécurité routière, et d'aménager les espaces publics.

Ce projet vise à favoriser l'inclusion sociale et inciter à la sortie de chez soi en utilisant des modes de déplacement variés et sécurisés. Privilégier des modes de déplacement alternatifs à la voiture - notamment le vélo - permet de maintenir une bonne santé physique et psychologique, et contribue à un environnement sain.

En pratique, cette action porte sur la diffusion d'un sondage concernant les pratiques des seniors en matière de mobilité, sur l'organisation de séances de sécurité routière et d'ateliers de « remise en selle » pour être plus à l'aise à vélo, ainsi que sur la mise en place d'une conférence pour sensibiliser aux enjeux de la mobilité et de la sécurité routière. - Mémoires vives : Royan, ville balnéaire, compte une forte proportion de personnes âgées, originaires de la région ou d'ailleurs, attirées par le bord de mer. Les bénévoles de l'association Mémoires Vives organisent la rencontre des différentes générations autour de la collecte de récits de vie. Une opération qui s'avère extrêmement enrichissante pour les uns et les autres.

Où en êtes-vous du label « Ami des Aînés » ?

La Ville de Royan s'est engagée dans la démarche de labellisation « Ami des Aînés » en 2022. L'audit de labellisation qui s'est déroulé le lundi 2 octobre 2023 a permis d'analyser la situation de la Ville de Royan au regard des 110 critères du référentiel relatif au label « Ami des Aînés ». Les résultats de cet audit sont attendus mi-novembre 2023.

Quelles sont vos prochaines échéances ?

Le 26 septembre 2023, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le plan d'action « Longévité et Qualité de vie à Royan » qui est planifié sur une durée de trois ans, de 2023 à 2026. La mise en œuvre du plan d'action est en cours.

Afin de maintenir une démarche participative, une prochaine réunion des Seniors Ambassadeurs Ville Amie des Aînés permettra de programmer une déambulation urbaine et de bénéficier de l'expertise d'usage des aînés.

Cette marche exploratoire aura pour objectif de noter les points forts, les points faibles et les souhaits d'amélioration relatifs aux différentes thématiques référencées par le RFVAA.



Énéal, foncière médico-sociale, accompagne le parcours résidentiel des seniors à revenus modestes

Le défi de la transition démographique exige des réponses adaptées aux besoins des seniors, en particulier dans le domaine de l'habitat. Spécialiste de l'habitat des seniors, la foncière Énéal, filiale du groupe Action Logement, accompagne les filiales du Groupe dans les problématiques liées au vieillissement.



Énéal, filiale du groupe Action Logement, est la foncière médico-sociale qui travaille avec tous les acteurs du territoire national, notamment les collectivités locales, pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population.

Parmi les défis à relever pour appréhender la transition démographique, celui du logement est un enjeu essentiel. L'adaptation du logement aux conditions physiques des personnes, la diversité des types d'habitats proposés pour répondre à toutes les situations, la volonté des personnes de bien-vieillir à domicile, l'inclusion des personnes âgées dans la société, les changements dans le secteur médico-social sont autant de questions auxquelles tous les acteurs cherchent à apporter des réponses.

Une mission : réinventer l'habitat des aînés

La vocation première de la foncière médico-sociale est d'accompagner la restructuration du patrimoine médico-social vieillissant français. Pour cela, la foncière rachète les Ehpad et Résidences autonomie aux propriétaires publics ou privés à but non lucratifs et engage les travaux de rénovation dans une recherche constante d'équilibre entre restructuration de l'immobilier et maintien d'une redevance adaptée pour les gestionnaires des établissements. Ces programmes de travaux, souvent très lourds, sont réalisés en dialogue direct avec les acteurs concernés, élus locaux, CCAS, ARS, Conseils départementaux, gestionnaire de l'établissement, dans une relation partenariale de proximité. Ils s'inscrivent dans une trajectoire de décarbonation afin d'améliorer les performances énergétiques et le confort thermique des bâtiments.

Énéal, forte de son expertise en maîtrise d'ouvrage, réalise également des opérations neuves partout en France et dans les DROM. Ces projets neufs favorisent l'innovation, aussi bien sur les procédés de construction, orientés vers des techniques et matériaux durables, que sur le volet d'inclusion sociale qui valorise l'ouverture au quartier. Autant de projections sur les établissements de demain, qui sont imaginés avec les acteurs du territoire pour s'adapter aux contraintes et besoins spécifiques locaux.

À PROPOS D'ÉNÉAL

Énéal est la foncière médico-sociale du Groupe Action Logement. Propriétaire de plus de 180 établissements (Ehpad, résidences autonomie, résidences intergénérationnelles...), Énéal propose aux acteurs du secteur médico-social public et non lucratif d'acquiescer les murs de leurs établissements et de financer des opérations ambitieuses de construction, rénovation, réhabilitation.

Engagée aux côtés des gestionnaires, Énéal innove à travers le développement de nouveaux établissements médico-sociaux ouverts sur la ville pour favoriser l'inclusion des aînés.

Spécialiste de l'habitat senior, Énéal contribue à la stratégie vieillissement du groupe Action Logement en apportant son expertise aux filiales ESH du Groupe sur cette problématique et plus concrètement sur la détection des fragilités, la prévention, l'aménagement des logements pour un maintien à domicile et la fluidité du parcours résidentiel.

Ainsi, Énéal s'engage pour réinventer l'habitat des aînés.



Résidence autonomie, Lou Saubona,
La Teste de Buch 57 logements
© Arthur Pequin

Une politique senior en faveur du bien-vieillir

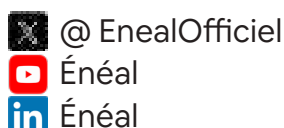
Afin de répondre au mieux au souhait des seniors de maintien à domicile, le groupe Action Logement se mobilise et souhaite intégrer la Politique seniors dans les plans stratégiques de ses filiales ESH. L'objectif du Groupe est de mettre en synergie les filiales pour accompagner le virage domiciliaire des personnes âgées de son parc social de logements et de favoriser la mobilité résidentielle des familles, et, ainsi, répondre à sa vocation de favoriser le logement pour favoriser l'emploi.

En décembre 2022, le groupe Action Logement a publié son Livre Blanc qui définit sa Politique seniors. Celle-ci se déploie à travers un plan d'actions ambitieux qui repose sur 12 engagements. Il s'agit prioritairement d'engager l'adaptation des logements existants et de développer une offre servicielle en travaillant en transversalité entre acteurs du logement social et acteurs spécialisés dans le domaine du vieillissement et du service à domicile.

Pour Énéal, pilote de la stratégie seniors du Groupe, il s'agit d'accompagner les filiales dans les modèles les plus appropriés à leur patrimoine, de les conseiller et de favoriser, si besoin, une transition douce entre le logement individuel et l'entrée dans les structures collectives de qualité. Mario Bastone, Directeur Général, le confirme : « La mission et l'ambition d'Énéal consistent à porter la stratégie Bien-vieillir du Groupe afin de promouvoir un panel de solutions et de services répondant aux différents besoins de logements seniors en fonction des territoires et des attentes des aînés. »

Par son activité, Énéal agit pour fournir un habitat respectueux de chacune et de chacun, afin de participer à l'édification du bien-vieillir en France.

www.eneal.fr



La feuille de route du numérique en santé 2023-2027

Lancée le 17 mai 2023 par le Ministre de la Santé et de la Prévention, la nouvelle feuille de route du numérique en santé 2023-2027, dans la continuité de la feuille de route 2019-2022, fixe les priorités stratégiques des années à venir pour l'écosystème du numérique en santé.



Comme le déclarait ainsi le nouveau binôme de co-responsables du numérique en santé Hela Ghariani et Raphaël Beaufret :

« Ces quatre dernières années (2019-2022), la France a rattrapé son retard dans la e-santé ! Des défis de longue date comme l'Identité Nationale de Santé ont enfin vu le jour. Pilier de notre souveraineté, Mon espace santé, le carnet de santé numérique des Français est désormais ouvert pour plus de 90 % de la population. Grâce au Ségur Numérique, les patients et les personnes accompagnées récupèrent systématiquement une copie de leurs documents de santé : 20 fois plus de documents ont été envoyés aux citoyens en 2022 par rapport à 2021.

L'entrée dans le droit commun de la télésurveillance et la prise en charge anticipée des dispositifs médicaux numériques sont des avancées majeures, scrutées à l'international. Impulsée par la précédente feuille de route, une dynamique collective et ambitieuse désormais est lancée. (...) Après toutes ces avancées, nous devons consolider nos acquis et nous assurer que les usages numériques se développent sur le terrain afin de répondre aux besoins des citoyens et des acteurs de santé, des secteurs médico-social, social et sanitaire.

Maintenant que les fondations essentielles existent, nous pouvons davantage nous appuyer sur le numérique pour faire face aux défis majeurs que rencontre notre système de santé.

Nous devons mettre le numérique au service de la santé, en contribuant humblement à répondre aux enjeux prioritaires de la stratégie nationale de santé et des plans régionaux de santé, et notamment la prévention, l'amélioration de la qualité de la prise en charge et l'accès à la santé.

La dynamique et les efforts collectifs ayant permis d'accomplir des avancées majeures, remarquées à l'international, et initiées dans le cadre de la feuille de route 2019-2022, se poursuivent et se démultiplient dans la feuille de route du numérique en santé 2023-2027.

Afin de la construire au plus près des attentes, elle s'est notamment appuyée sur une concertation de plusieurs mois avec un tour des régions en 18 étapes, permettant aux représentants de chaque région d'échanger avec les institutions nationales pilotant le projet, tandis qu'une concertation publique se déroulait entre le 14 décembre 2022 et 14 mars 2023, pour répondre au plus près aux besoins des citoyens.

L'heure est aujourd'hui à la consolidation des acquis, au développement inclusif sur le terrain et dans tous les territoires des usages numériques à mêmes de répondre aux besoins des citoyens et des acteurs de santé.

La feuille de route repose ainsi sur le respect de valeurs cardinales : l'éthique, la souveraineté et la durabilité. Elle est un véritable programme d'action collective organisé autour de 4 axes (Prévention, Prise en charge, Accès à la santé, Cadre propice) et de 18 priorités elles-mêmes divisées en 65 objectifs concrets, mesurables, avec une date et un porteur clairement identifiés.»



FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ 2023-2027

La nouvelle feuille de route, 2023-2027, décline ainsi ses trois valeurs :

► **L'éthique** : le numérique en santé doit être inclusif et solidaire. Chacun doit être capable d'être acteur de sa santé, accéder à ses données de santé et les contrôler. Personne ne doit être laissé de côté, et ces innovations doivent toucher l'ensemble de la population - le numérique ne doit pas augmenter les inégalités en matière de santé -.

► **La souveraineté** : la France et l'Europe travaillent sur des solutions qui permettront de garantir notre autonomie stratégique devant aux intérêts particuliers et étrangers.

► **La durabilité** : face aux défis environnementaux, la France s'engage à prendre en compte l'impact écologique de ses développements.

Parallèlement, elle s'articule autour de quatre grands axes du numériques en santé :

► **La Prévention** : Développer la prévention et rendre chacun acteur de sa santé

► **La Prise en charge** : Dégager du temps pour tous les professionnels de santé et améliorer la prise en charge des personnes grâce au numérique

► **L'Accès à la santé** : Améliorer l'accès à la santé pour les personnes et les professionnels qui les orientent

► **Le déploiement d'un cadre propice** pour le développement des usages et de l'innovation numérique en santé

Portée par la Délégation au numérique en santé (DNS), , d'ores et déjà, l'ensemble des parties prenantes est mobilisé.

À sa tête, le binôme Hela Ghariani et David Sainati s'est ainsi d'ores et déjà lancé dans le déploiement de la nouvelle feuille de route du numérique en santé 2023-2027 annoncée en mai dernier. Mobilisée aux côtés de ses partenaires aux premiers rangs desquels l'Agence du Numérique en Santé (ANS) et la Cnam, la DNS poursuit la stratégie de développement et de régulation du numérique en santé.

Parallèlement, une nouvelle présidente, Isabelle Adenot vient de prendre ses fonctions à l'Agence du Numérique en Santé (ANS) par arrêté du ministre chargé de la santé du 12 octobre (publié au Journal Officiel du 15 octobre 2023). Elle contribuera activement aux réflexions stratégiques au cœur du déploiement du numérique en santé

La DNS et l'ANS se disent particulièrement fières, et heureux de cette nouvelle collaboration qui sera d'une grande richesse pour le numérique en santé. Et Isabelle Adenot de déclarer :

"le numérique a profondément changé nos vies et ses usages progressent dans le système de santé. Je me réjouis de pouvoir contribuer, aux côtés des équipes de l'ANS à la réussite de ses missions dans son rôle d'opérateur, de promoteur et de régulateur du numérique en santé !"

Portée par l'excellence et des expertises, qui ne sont plus à démontrer, gageons que la feuille de route du numérique en santé 2023-2027 saura relever tous les défis qui lui incombent et au-delà...

mipih



Mipih : 30 ans de mobilisation pour un numérique éthique, responsable et souverain aux côtés des acteurs de santé



Entretien exclusif avec
Mostafa Lassik,
Directeur général de
Mipih

Pouvez-vous nous présenter les grandes lignes stratégiques du Mipih et ses domaines d'interventions ?

Le Mipih, groupement d'intérêt public (GIP), œuvre depuis plus de 30 ans pour un numérique éthique, responsable et souverain, en accompagnant les acteurs de santé dans leur transformation digitale.

Avec une gouvernance 100% publique, notre engagement vise à répondre aux enjeux de la transition numérique des acteurs de santé en facilitant leur quotidien et en améliorant la prise en charge du patient, en cohérence avec les politiques de santé publique.

Notre engagement envers l'efficacité hospitalière guide chacune de nos initiatives et orientations stratégiques. Le Mipih est spécialisé dans le développement de solutions logicielles innovantes et sécurisées dédiées à la gestion économique et financière, à la coordination des soins patients, ainsi qu'à la gestion des ressources humaines au sein des hôpitaux publics.

Pour vous donner un exemple, nous traitons ainsi la paie de près d'un tiers de la fonction publique hospitalière (soit près de 400 000 bulletins de paie par mois).

Plus récemment, nous avons élargi notre offre en proposant à la médecine libérale une gamme complète de solutions sécurisées, favorisant ainsi une meilleure coordination entre la ville et l'hôpital.

Enfin, nous jouons un rôle crucial dans le domaine de l'hébergement et de la gestion des données. Dans un monde où les capacités de stockage et de traitement connaissent une croissance exponentielle et où les cybermenaces sont de plus en plus préoccupantes, la protection des informations de santé devient une priorité stratégique.

Depuis une décennie, le Mipih est le plus grand centre de stockage de données de santé en France et le premier hébergeur public français certifié HDS. Grâce à nos deux datacenters implantés sur notre territoire, nous assurons une sécurité optimale de ces actifs essentiels.

Parallèlement, nous proposons à nos adhérents des services de conseils et d'accompagnement via notre cabinet de conseil interne, CasSIS Conseil, intégré au Mipih, ainsi que des formations spécifiques.

Le Mipih joue un rôle central dans l'accélération de la transformation numérique du système de santé, tirant parti d'une collaboration et d'une coopération profondément ancrées dans notre ADN pour faire émerger ces progrès.

Nous avons établi des partenariats privilégiés, favorisant un dialogue continu avec les instances nationales de gouvernance de la santé. Cette proximité nous permet d'anticiper et de répondre de manière proactive à leurs attentes.

Il est également essentiel de souligner la coopération étroite que nous entretenons avec nos adhérents et leurs équipes et qui contribuent significativement à définir des solutions adaptées aux besoins concrets du terrain.

Au fil des années, nous avons mis en place une véritable co-construction dans le cadre de nos projets majeurs (par exemple, en intégrant de nouvelles approches innovantes de conception telle que l'UX design, utilisé pour garantir une ergonomie optimale de nos solutions logicielles).

Comment accompagnez-vous la transformation numérique du système de Santé, impulsée par la feuille de route de L'Agence Numérique de Santé ?

Le Mipih s'aligne parfaitement sur les priorités stratégiques définies par l'ANS dans sa feuille de route numérique 2023-2027, centrées sur les valeurs d'éthique, de souveraineté et de durabilité.

Dans le cadre de notre initiative stratégique ACTIV 21-25, nous développons des solutions numériques innovantes et sécurisées pour nos adhérents, en réponse aux attentes nationales.

Le Mipih, éditeur signataire de la charte « Engagé dans la e-santé » est pleinement investi dans les grands programmes nationaux qui ont impulsé une forte accélération du numérique en santé, notamment à travers les programmes Ségur Numérique et Simphonie.

Nos réalisations actuelles et en cours s'inscrivent dans les grands axes de la feuille de route numérique en santé. Pour répondre à la transformation numérique des établissements de santé, nous avons déjà mis en place des solutions telles que digihosp Patient, un portail unique permettant aux patients de préparer en ligne leur admission à l'hôpital, simplifiant ainsi leur parcours administratif et médical.

Nous contribuons également à sécuriser le parcours des patients avec notre gestion administrative du patient PASTEL (référencée Ségur Numérique SONS, qui réalise chaque mois près de 1,1 million d'appels au téléservice INSi pour renforcer l'identitovigilance.

Par ailleurs, le Mipih est le premier éditeur à avoir obtenu la certification ROC v2 (issue du programme Simphonie) qui simplifie le tiers-payant avec les Assurances Maladies Complémentaires (AMC).

Notre plateforme de messagerie sécurisée, medimail, renforce la collaboration entre la ville et l'hôpital, et est actuellement adoptée par plus de 100 000 professionnels de la santé pour faciliter leurs échanges. Depuis 2022, medimail est interfacée à la messagerie citoyenne « Mon Espace Santé ».

Le Mipih en chiffre c'est aujourd'hui :

+ 110 M€ de recettes

Plus de 800 collaborateurs sur 4 agences (Toulouse, Amiens, Reims, Bordeaux) et 1 antenne au sein de Parisanté Campus

2 datacenters à Toulouse et à Amiens

735 adhérents essentiellement des établissements de santé (CHU et CH)

Près de 500 structures sont hébergées dans nos datacenters

2/3 des GHT sont équipés de solutions Mipih

1/3 des bulletins de paie de la fonction publique hospitalière sont édités par le Mipih

Notre engagement en matière de cybersécurité a été reconnu par l'Agence du Numérique en Santé (ANS), qui a décerné à notre solution de gestion des identités numériques en santé, CERBERE, le prestigieux « Prix de la Cybersécurité » en 2022. Les consultants du cabinet de conseil intégré au sein du Mipih, CasSIS Conseil, contribuent également à la sécurisation des systèmes d'information hospitaliers (SIH) en proposant des missions d'audit et de conseils SSI, des exercices de préparation aux crises, PRA et PCA.

Enfin, pour garantir la souveraineté des données de santé, nos deux datacenters localisés à Toulouse et à Amiens, assurent un hébergement sécurisé et conforme aux normes les plus strictes.

Comment votre entreprise s'ajuste-t-elle face aux évolutions constantes du marché ?

Dans un contexte où le marché des systèmes d'information de santé est en constante évolution et se redessine suite à de nombreuses alliances, le Mipih et le SIB, un groupement éditeur de solutions de Dossier Patient Informatisé, ont décidé de se rapprocher.

Cette collaboration vise à offrir une solution complète en matière de systèmes d'information de santé, couvrant à la fois les aspects médicaux et administratifs et intégrant le stockage sécurisé des données dans nos propres datacenters.

Pour répondre aux besoins actuels de notre marché, le Mipih et le SIB mutualisent leurs expertises pour proposer une offre commune en matière de cybersécurité.

Au-delà de nos collaborations nationales, nous attachons une grande importance à travailler avec l'ensemble de l'écosystème, notamment au niveau régional. Afin de rester au plus près des évolutions technologiques et fonctionnelles du marché, nous collaborons étroitement avec les institutions régionales telles que les ARS, GRADes, URPS, les milieux universitaires tels que ISIS à Castres et l'UPJV à Amiens, ainsi qu'avec des startups adhérentes des clusters Digital 113, Amiens Cluster, et Occitanie Data. Nous sommes engagés dans le mécénat de compétences auprès de ces partenaires.

Notre objectif est de collaborer avec tous les acteurs partageant nos valeurs pour élaborer une stratégie globale cohérente et partagée dans le domaine du numérique. Nous visons à fournir les meilleures solutions à nos adhérents, en mettant particulièrement l'accent sur la sécurité des données et l'intelligence artificielle.





Vous êtes Directeur Général de Mipih, mais aussi président de l'Asinpha, que vous apporte cette fonction pour répondre aux enjeux et participer à la construction de l'hôpital du futur ?

Depuis plus de 20 ans, l'Asinpha, une alliance dédiée au numérique éthique et souverain en santé, réunit des industriels publics spécialisés dans la transformation des établissements de santé. En tant que Président, j'ai orienté mon mandat vers une dynamique d'ouverture avec de nouvelles ambitions pour notre fédération.

Ces aspirations sont en parfaite cohérence avec la raison d'être de l'Asinpha : œuvrer pour une transformation humaniste, éthique, et souveraine du numérique en santé. Elles cherchent également à renforcer la fédération dans son rôle d'appui à la construction des politiques publiques en matière de numérique en santé.

En s'aventurant dans cette démarche innovante, l'Asinpha s'engage à servir l'intérêt général et s'ouvre à de nouveaux acteurs privés partageant nos valeurs. Cette ouverture et les échanges privilégiés avec les acteurs des politiques de santé nous permettent d'anticiper et de contribuer activement à la conception de l'hôpital du futur, où les composantes numériques, digitales et de la donnée souveraine jouent un rôle essentiel.

En effet, nous ne faisons que commencer à explorer les opportunités offertes par le déploiement de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé.

L'engagement des membres de l'Asinpha est une garantie essentielle pour les traitements et le stockage de nos données de santé pour les années à venir. C'est précisément pour cette raison que nous aspirons à la reconnaissance d'utilité publique de notre fédération d'ici 2025.





TERRITOIRES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

CROSNE, ENTRE MODERNITÉ & TRADITION,
une identité préservée

NOGENT-SUR-MARNE,
résolument tournée vers un avenir durable





TERRITOIRES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

CROSNE,
ENTRE MODERNITÉ & TRADITION,
une identité préservée

Petite histoire de Crosne

L'Histoire de Crosne se compte en millénaires. Elle débute déjà en bordure de l'Yerres, qui a su traverser le temps, imperturbable et fascinante, façonnant à sa mesure les lieux et les aventures humaines, et ce petit village aujourd'hui devenue ville.

Dès le néolithique, on retrouve des traces de vie humaine sur le territoire de Crosne. Ainsi, en 1947, est découverte une herminette puis trois décennies plus tard une hache polie, tandis que d'autres vestiges viennent témoigner aux alentours de la présence d'un peuplement.

La rivière l'Yerres n'est bien évidemment pas anodine à ce peuplement, qui se développe au fil des ans.

Comme le précisait le Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix dans son chapitre dédié à Crosne Seigneurs et Seigneurerie :

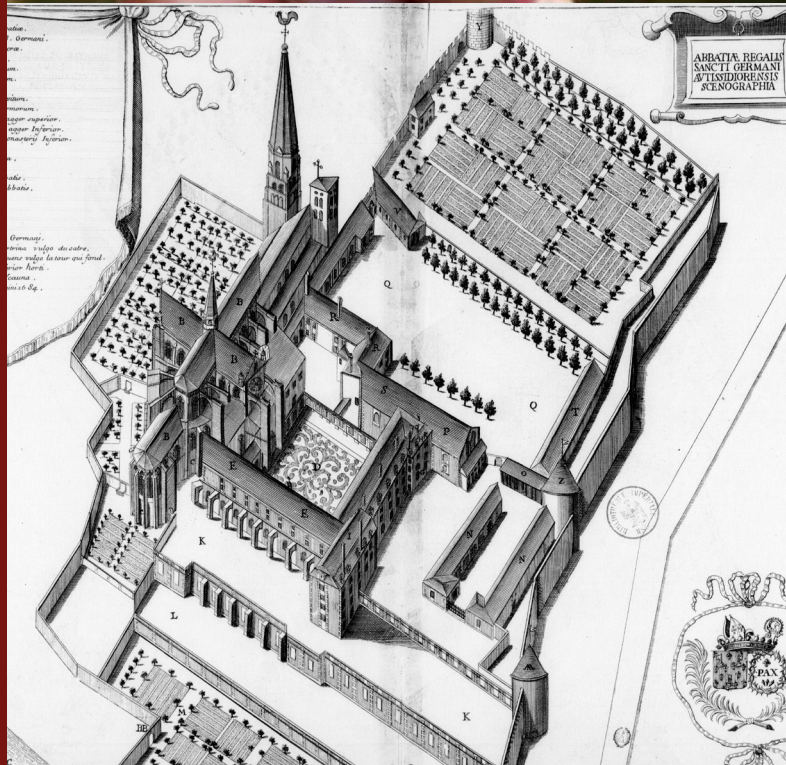
« Il est en effet probable que la prairie qui s'étend entre le coteau de Crosne et Montgeron, et qui sillonne la rivière d'Yerres, n'était qu'un marécage lorsque le village s'est formé ».

Comme l'indique la table de Peutinger, la voie romaine d'Auxerre au Havre passait par Crosne. On en découvre les vestiges en 1892 au Petit-Crosne, sur le site de l'ancienne propriété Baille-Lemaire. Dans ces temps reculés la traversée de l'Yerres se fait par un gué situé à l'endroit du moulin de Senlis.

Peu à peu un village horticole et viticole du nom de Crôna, s'établit le long de cette voie romaine. Au IX^{ème} siècle, le territoire n'est qu'un prolongement de Villeneuve-Saint-Georges, qui appartient à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, quoi que déjà pourvu d'une chapelle, que confirme le Pape Alexandre III en 1177. Les habitants du petit village ou hameau, pour la plupart vigneron, ont cependant déjà la réputation de produire le meilleur vin de la région.

Après la cession par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de la suzeraineté de Crosne apparaît au début du XIII^{ème} siècle le fief de Crosne qui ont pour premiers maîtres connus Ferric d'Anet et sa femme, la comtesse Christienne, qui de part l'important don qu'elle fait à la petite chapelle en 1219, la métamorphose tandis que naît juillet 1234, de la paroisse de Crosne. La modeste bâtisse devient une église dédiée à Notre-Dame de la Compassion avec comme second patron Saint Eutrope, qui « guérit les maladies des jambes et les estropiés. »

Puis en 1277, c'est le chevalier Jehan de Crosne, qui deviendra le premier seigneur laïc de Crosne. La Seigneurerie passera alors successivement d'Adam de Crosne à Philippe de Savoisy, seigneur de Seignelay, chambellan du roi Charles V de France, puis à son second fils, Pierre de Savoisy, évêque de Beauvais second fils de Philippe de Savoisy, avant d'être transmis à Pierre Le Verrat (ou Le Veirrat), premier écuyer du roi, et prévôt de Paris, qui fera un premier descriptif précis du domaine seigneurial: « une fort-maison, assise au lieu de Crosne, close de murs et de fossés à eau, et les jardins près les fossés de la dite fort-maison », ainsi qu'« un hôtel couvert de chaume, à demeurer un laboureur ».



En filigrane la seigneurie de Crosne entretient ainsi des liens étroits avec les Rois de France.

Au XV^e siècle, la seigneurie devient ainsi celle d'Olivier Le Daim, premier valet de chambre de Louis XI et de plusieurs membres de la famille Chaligaut.

Au fil des ans, le domaine se métamorphose et se développe, avec «l'hôtel» qui gagne une couverture en tuiles ou la construction d'un moulin.

De ces siècles d'histoire, Crosne garde encore les vestiges, avec notamment l'Eglise Notre-Dame, qui a été classée en mai 1982 au titre des monuments historiques, ou encore le pigeonnier, bâtiments et la toiture de l'ensemble appelé « ferme de la Seigneurie », quant à eux inscrits en amont en janvier 1972.

En 1509, l'église se voit pourvue d'un clocher tandis qu'au XVI^e ème siècle, la seigneurie devient la propriété du président du Parlement de Paris, Jacques de Ligneris, par son mariage avec Jeanne Chaligaut, puis de plusieurs membres de la famille Brûlart, dont Noël Brûlart, Procureur général au parlement de Paris, ou encore Pierre Brûlart Secrétaire d'État sous Chares IX et Henri X.

En juillet 1589, Crosne connaîtra hélas des jours d'horreur, commises par les troupes de la ligue catholique faisant le siège de Paris, et occupant Villeneuve-Saint-Georges et alentours, faisant ainsi subir aux habitants de terribles exactions.

En décembre 1626, alors que ce sont toujours les Brûlart, qui règne sur seigneurie de Crosne, Louis XIII, familier des lieux depuis sa jeunesse, de passage à Crosne, loge au château.

En deçà des Rois de France, l'Histoire de Crosne, est aussi rattachée à Nicolas Boileau Despréaux ; illustre homme de lettres et « législateur du Parnasse » dont il fut prétendu qu'il y était né en 1636, alors qu'il est aujourd'hui admis, que son lieu de naissance est Paris. Il n'en demeure pas moins qu'il passa une grande partie de son enfance à Crosne, dans la propriété de son père, située en face de l'église, rue Simon, rebaptisée rue Boileau. Le porche de la maison est aujourd'hui surmonté d'une plaque de marbre noir avec la mention :

*« Ici naquit Boileau, ce maître en l'art d'écrire
Il arma la raison des traits de la satire,
Et, donnant le précepte et l'exemple à la fois,
Du goût il établit et pratiqua les lois. »*

Crosne ce furent aussi les dommages collatéraux en ce XVII^eème siècle de la Fronde en 1652, à laquelle n'échappa pas la population.

Au fil des siècles qui suivent, la Seigneurie passe de propriétaire en propriétaire, plus ou moins liés au pouvoir et au Roi.

En 1745, un recensement du village dénombre cinquante-deux foyers.

C'est en 1747, que se construit sur les terres attenantes au château, la ferme dite de la seigneurie, également connue sous le nom de la ferme de Seignelay.

Le domaine est finalement intégré aux biens nationaux le 22 décembre 1799.

Pour ce qui est du village, on le décrit alors comme plein de jolies maisons bourgeoises, habitées dans la belle saison par des Parisiens qui y sont attirés par la beauté du lieu et par la commodité de s'y transporter par les coches d'eau.



Le XIX^{ème} siècle décidera d'un tout autre sort pour la château, dont on oubliera la splendeur passée.

Mis en adjudication, il sera acquis par Jean Dieudonnat, fermier général qui a bâti sa richesse sur l'achat et le démantèlement de biens nationaux. Le domaine de Crosne ne sera pas épargné. Dans un courrier au commandeur de la Légion d'honneur, il estime que le château est « dans un état de dégradation qui ne permet pas de pouvoir le réparer ». Il demande « de pouvoir construire une habitation moins étendue [...] dans les autres dépendances » et enfin précise qu'il ne peut le faire qu'en se « servant des matériaux du bâtiment principal ». Il n'est pas de hasard si dans le plan des lieux dressé en 1817 par le géographe Fessard, ne sont mentionnées que des ruines à l'endroit du château. Ses pierres ont d'une part servi aux Crosnois pour leurs habitations, tandis que d'autres ont été expédiées vers Paris pour les travaux du Baron Haussmann.

Au XIX^{ème} siècle, une fois de plus Crosne subira de plein fouet les dommages de la guerre, occupée du 1^{er} janvier au 17 mars 1870 par les troupes allemandes tandis que Paris est assiégée.

En cette fin du XIX^e siècle, certaines personnalités vont laisser leurs empreintes à Crosne, comme Nicolas Auguste Paillieux (1812 - 1898), ancien industriel d'une maison de tulles et de broderies, qui retiré des affaires, se consacra à sa passion du jardinage et donnera le nom de la commune à un légume racine originaire d'Asie, qui prendra plus tard le nom de crosne du Japon.

L'histoire du crosne apparaît ainsi sous la plume de Désiré Bois, professeur au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, qui reçut les premiers tubercules en 1882 :

« L'introduction de ce Stachys en Europe remonte à l'année 1882. Nous l'avions trouvé indiqué dans les livres, parmi les plantes alimentaires de la Chine, et il figurait sur une liste des desiderata qui fut adressée sur la demande de M. Paillieux et de moi-même, par la société nationale d'acclimatation, à M. Bourée, notre ministre à Pékin. Une boîte contenant les rhizomes de cette plante parvint à la société d'acclimatation au printemps 1882 ; elle avait pour expéditeur le Dr Bret-Schneider, médecin de la légation russe à Pékin. Cette boîte nous fut remise dès son arrivée, et je pus extraire de son contenu, qui avait en grande partie pourri pendant le voyage, quelques tubercules à peu près sains qui furent plantés dans le jardin de M. Paillieux, à Crosne. Dès la première année, chacun d'eux donna une abondante récolte et, l'année suivante, nous étions en possession d'une telle quantité de tubercules que nous pûmes étendre nos cultures pour les développer ensuite. C'eût été le moment de mettre le légume dans le commerce si mon excellent collaborateur et ami avait désiré réaliser un bénéfice quelconque ; mais il se garda de procéder ainsi. Pour être sûr que le nouveau légume serait tout de suite vendu bon marché aux consommateurs, il prit le parti de se faire lui-même producteur et vendeur. Il loua quelques pièces de terre autour de son jardin, y planta des Stachys et s'assura dès la fin de l'hiver 1886-1887, une récolte d'environ 3 000 kilogrammes. Convaincu que le nom de Stachys serait difficilement adopté par le public, nous donnâmes au tubercule celui de Crosne, nom du village où la plante avait été cultivée pour la première fois en Europe, et d'où elle s'est ensuite propagée par des dons aux établissements scientifiques et aux particuliers de France et de l'étranger. Brébant, le grand restaurateur parisien, reconnut les mérites du nouveau légume, et l'admit sur sa carte du jour en le faisant entrer dans la salade japonaise, dont la recette venait d'être plaisamment donnée au théâtre dans une pièce d'Alexandre Dumas fils : Francillon. Les amateurs devinrent de plus en plus nombreux et, en 1888, les récoltes furent insuffisantes pour répondre aux demandes qui parvenaient à Crosne de tous côtés. En 1889, les commissaires aux halles de Paris commencèrent à recevoir et à vendre une grande quantité de tubercules, quantité qui, depuis lors, alla en augmentant chaque hiver... »



Et Charlotte Pailleux, arrière-arrière petite fille de Nicolas Auguste Pailleux, de perpétuer cette découverte en proposant encore aujourd'hui la recette de son aïeul : « Pour la recette, celle que je trouve la plus goûteuse est de les nettoyer dans un torchon avec du gros sel afin d'enlever les petites peaux et salissures, puis de les blanchir à l'eau bouillante 10 à 15 minutes suivant la quantité et de les faire ensuite revenir au beurre avec des échalotes et une gousse d'ail hachée, et de parsemer le tout de persil plat frais ciselé ! ».

On citera aussi Ernest Lemoine (1830 -1926), aviculteur qui fit prospérer son élevage de volaille de race, et obtint pas moins de huit cent cinquante-six récompenses, dont vingt-deux prix d'honneurs, glanés à différents concours agricoles et fonda la Société d'aviculture et fut élu deux fois, maire de la ville.

Au XIX^{ème} siècle, de nombreux bourgeois ou artistes parisiens s'intéressent à Crosne, font construire ou achète des villégiatures, de campagne et de week-end.

Crosne c'est aussi l'histoire d'entrepreneurs pionniers et humanistes, parfois novateurs en termes d'approches sociétales, à l'image de Armand Lemaire (1821-1885) fondateur à Paris d'une fabrique d'instruments d'optique sous la marque Abeille, qui acquiert une renommée mondiale. Son premier successeur sera son gendre, Jean-Baptiste Baille. La place manquant à Paris, ses héritiers feront déménager l'usine à Crosne en 1892.

Par des conditions de travail exemplaires qu'ils offrent à leurs employés, ils se verront décernés en 1889 par l'Académie des sciences morales et politiques la médaille d'or du prix Jules Audéoud, qui récompense les établissements œuvrant à « l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres ».

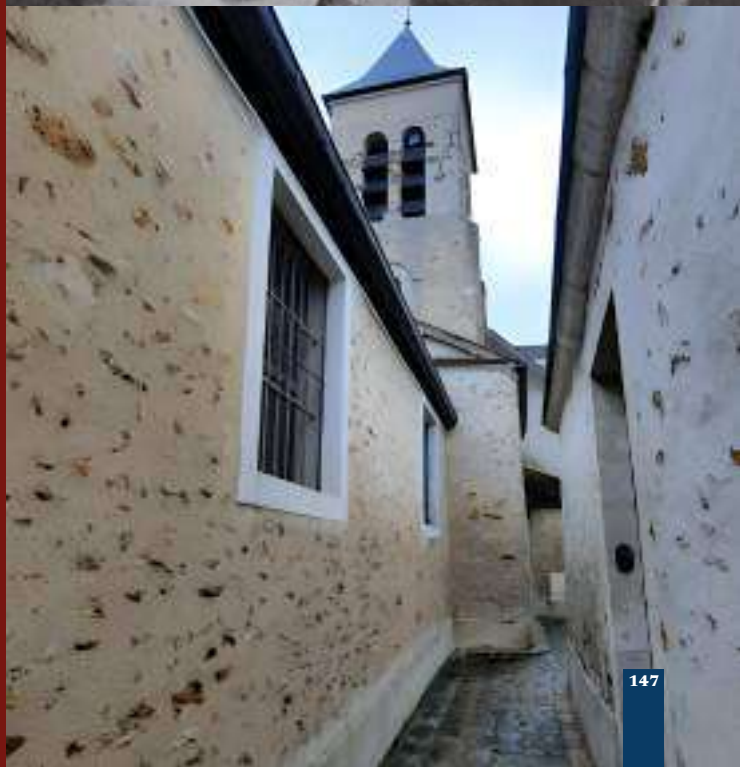
Ainsi, la maison Baille-Lemaire fait notamment bénéficier ses ouvriers d'une caisse de secours mutuels, d'une caisse d'épargne et d'un système de participation aux bénéfices. Plus encore, en 1905, ils construisent pour leurs salariés des pavillons d'habitation à proximité de l'usine : la cité Baille-Lemaire.

Si l'usine ferme dans les années 30, elle est reprise en 1938 par le fils d'Alfred Dreyfus, Pierre, dont la mère Lucie, entretient des liens étroits avec la famille des entrepreneurs, et lutte à leurs côtés contre le saturnisme en distribuant du lait aux ouvriers de l'usine.

Il y installe avec un associé une fabrique de câbles électriques, la Câblerie de la Seine, qui deviendra la Câblerie de Crosne. Ses clients sont EDF, la SNCF, la RATP ou encore l'armée. L'activité de l'usine ne s'arrêtera définitivement qu'en 1993.

Parallèlement, toujours sur le versant humaniste, le 31 janvier 1937, Crosne est la première ville de France à donner le nom d'Alfred Dreyfus à l'une de ses rues. Débaptisée sous le régime de Vichy, le Capitaine Dreyfus n'est pas pour autant oublié puisque l'allée desservant la nouvelle résidence construite sur l'emplacement de l'ancienne câblerie porte son nom depuis 2006.

Aujourd'hui, si Crosne est une ville qui reste essentiellement résidentielle, dans la tradition du développement des villégiatures parisiennes au XIX^{ème} siècle, à quelques encoignures de la capitale, l'histoire du village qui fut jadis a laissé son empreinte dans le centre ancien de la commune, avec ses ruelles resserrées autour de l'église Notre-Dame.



Focus : l'église Notre-Dame de l'Assomption : la métamorphose au fil des siècles

Classée monument historique depuis le 17 mai 1982, l'histoire de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Crosne débute au XIIIe siècle.

Vers 1150, c'est une modeste chapelle qui s'élève, avant de devenir une église. L'essentiel de l'édifice sera construit au XVIe siècle. L'église Notre-Dame de l'Assomption a néanmoins conservé quelques fondations de ses origines architecturales du XIIe ou XIIIe siècle, telle sa très belle travée sur croisée d'ogives au chœur et son remarquable portail du début du XIIIe siècle, d'aspect gothique.

Les agrandissements du XVe et XVIe siècles, se retrouvent quant à eux dans le porche et la tour-clocher carrée. D'importantes transformations ont aussi lieu entre la fin du XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe. Son mobilier interpelle les initiés comme les novices, à l'image de son retable de la crucifixion de la chapelle nord qui date du XVIIIe siècle, inscrit au titre des Monuments historiques. A l'arrière de l'édifice, un jardin médiéval, réhabilité à l'initiative de la municipalité, est une invitation au voyage dans les saveurs d'autrefois





Crosne et la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Créée le 1er janvier 2016, l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine est née de la fusion entre la communauté d'agglomération du Val d'Yerres et la communauté d'agglomération Sénart Val de Seine. Le Val d'Yerres regroupait 6 communes : Yerres, Brunoy, Épinay-sous-Sénart, Crosne, Quincy-sous-Sénart et Boussy-Saint-Antoine et Sénart Val de Seine comptait 3 communes : Draveil, Vigneux-sur-Seine et Montgeron.

La nouvelle agglomération, présidée par François Durovray, qui est aussi le président du Département de l'Essonne, compte 175 000 habitants et regroupe aujourd'hui ces 9 communes. Bercée par l'Yerres, elle se situe au Nord-Est de l'Essonne et à la limite du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, et s'étend de la Seine à l'Ouest, à la forêt de Sénart au Sud. Crosne, qui était le deuxième contributeur de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres participe activement de la dynamique de l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine. Son maire, Michaël Damiani en est le Vice-Président chargé de la culture et ne ménage pas ses efforts que ce soit pour la communauté d'Agglomération ou pour sa ville.



VAL D'YERRES VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le projet de territoire dessine les horizons de 2030 autour de plusieurs grands axes : la préservation l'environnement et des ressources par des usages adaptés à la transition écologique, la promotion de la création d'emplois autour d'un modèle économique durable, le désenclavement du territoire et le développement des nouvelles mobilités, la qualité de vie à tous les âges, un haut niveau de services public, garant de l'épanouissement des populations.

Ainsi, à l'ère où tout un chacun prend conscience de l'urgence de protéger la planète, les élus de l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine avancent de concert afin de porter et concrétiser des projets susceptibles d'une part de développer les mobilités douces et propres mais aussi de tirer partie des atouts du territoire en encourageant les productions maraîchères et énergétiques locales comme la géothermie et le solaire.

Parallèlement et de façon transversale, afin d'inscrire l'agglomération dans un développement résolument durable, elle se mobilise et apporte son soutien aux entrepreneurs d'ores et déjà implantés et aux porteurs de projets riches de sens.

Cependant, dans un territoire où le foncier est en flux tendu, et les surfaces à mêmes d'accueillir de nouvelles implantations rares, elle entend tirer partie des possibilités qu'offrent le télétravail et le développement des espaces de co-working pour maintenir et développer l'emploi local. Elle mène en outre une politique volontariste afin de réserver le foncier aux abords de la RN6 et des gares pour accueillir les acteurs économiques.

Mobilisée autour de l'apprentissage et de l'emploi, sa Mission Locale a organisé en mars 2023 « Les premières rencontres de l'Apprentissage et de l'Alternance » en collaboration avec la Cité de l'Emploi Val d'Yerres Val de Seine, le soutien de l'Etat, de la commune de Quincy-sous-Sénart et de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine avec un territoire d'intervention qui concerne les communes de Draveil, Vigneux-sur-Seine, Montgeron, Crosne, Yerres, Brunoy, Quincy-sous-Sénart, Boussy-Saint-Antoine, Epinay-sous-Sénart.

L'objectif de cette rencontre, qui a rassemblé une quarantaine d'exposants parmi lesquels des entreprises, des CFA et autres organismes de formation, des professionnels de l'orientation et de l'accompagnement (Mission locale, Pôle Emploi, CIO, PIJ, Service jeunesse, ...) est d'ouvrir et de sensibiliser les jeunes aux métiers aux tensions qui recrutent et à l'alternance.



Plus loin, l'Agglo envisage la création d'un centre de formation. L'économie étant un gage de développement durable du territoire, elle entend tirer partie de tous ses atouts. Dans ce cadre le tourisme, qu'il soit historique, naturel, de loisirs ou d'affaires, de part la richesse de son environnement naturel et patrimonial fait figure de levier.

Mais l'attractivité de ce territoire à vol d'oiseau de la capitale, repose aussi sur sa capacité à se désenclaver. Conscients des failles et lacunes dans ce secteur de la mobilité, ses élus sont mobilisés autour de l'amélioration des dessertes par les transports en commun et notamment le RER tout en travaillant autour de la promotion des modes alternatifs doux.

L'attractivité de ce territoire où il fait bon vivre repose aussi sur la qualité des services offerts à la population, tout âge confondu. Force est de constater qu'il dispose d'ores et déjà d'un maillage important et efficient en termes de structures hospitalières, de maisons de retraite ou encore d'associations d'aide à la personne, à même de ne pas laisser sur le côté les personnes fragilisées en situation de handicap ou âgées. Si l'Agglo n'est pas épargnée par la désertification médicale, elle n'a de cesse de se mobiliser et de démultiplier les actions et initiatives pour y remédier.

De la même façon, il lui a été essentiel afin de répondre aux besoins des actifs et jeunes ménages d'offrir des modes de gardes et de prises en charge de la petite enfance qui soient à la fois alternatifs, adaptés aux évolutions sociétales et en nombre suffisamment, passant ainsi par la création de nouvelles crèches et de maisons d'assistantes maternelles.

Répondre aux besoins de sa population, c'est aussi pour l'Agglo, lui permettre de s'épanouir dans un cadre de vie préservé, d'accéder à des loisirs multiples et variés entre sport, culture et nature, envisagés dans une démarche résolument inclusive, qui les rendent accessibles à toutes et tous, des enfants aux personnes âgées, valides ou en situation de handicap.

Résolument tournés vers l'avenir de leur territoire, pour l'amélioration et la préservation de la qualité de vie de leurs populations, les élus de l'Agglo n'ont de cesse de mutualiser leurs compétences afin de concrétiser les projets communs qui leurs sont chers, en lien avec leur politique locale et de proximité.

Et François Durovray de faire un premier bilan à mi-mandat dans le Magazine d'information du Val d'Yerres Val de Seine au printemps 2023 :



« Un mi-mandat qui n'en est pas un. Nous voici déjà à mi-mandat de la mission qui nous a été confiée par les électeurs du Val d'Yerres Val de Seine en 2020. Que de chemin parcouru en seulement 3 ans ! Nous avons inauguré la bibliothèque Cabu à Boussy-St-Antoine en septembre 2020, la médiathèque La Fontaine à Quincy-sous-Sénart en juillet 2021, la nouvelle piscine de Brunoy en juillet 2022. Nous inaugurons à présent le nouveau conservatoire de Montgeron et nous avons déjà posé la première pierre de celui de Draveil. Parallèlement, nous avons déjà lancé les travaux d'aménagement du lac Montalbot à Vigneux-sur-Seine et la construction du nouveau siège communautaire à Yerres, ceci indépendamment des 4 programmes de rénovation urbaine que pilote la Communauté d'agglomération. Il est vrai que le temps communautaire n'est pas le même que le temps municipal. Nous nous inscrivons dans une perspective à plus long terme, au-delà du calendrier électoral, dans le cadre fixé en 2018 par notre Projet de territoire qui nous guide jusqu'en 2030. C'est parce que nous portons cette vision d'avenir pour notre territoire que nous avons lancé notre plan climat pour la transition écologique, notre schéma des circulations douces, notre politique de santé, etc., qui s'inscrivent tous dans la durée sans augmentation de la dette. Cela n'est possible que parce que nous partageons une ambition commune pour le Val d'Yerres Val de Seine qui nous pousse à dépasser nos éventuelles divergences partisans et nos intérêts communaux pour aller tous dans le même sens. Je tiens ici à remercier l'ensemble des élus communautaires qui travaillent à mes côtés pour construire, pour chacun d'entre vous, le plus beau des futurs en Val d'Yerres Val de Seine »

Dans la dynamique de Crosne, mobilisée autour de la qualité de vie de sa population

Limitrophe avec Villeneuve-Saint-Georges, Valenton, Yerres et Montgeron, Crosne, située à 18 km au sud-est de Paris, sur la ligne D du RER du Transilien et à moins de 10 km de l'aéroport d'Orly, Crosne s'étend sur 248 hectares. Jadis village perdu dans les marécages, elle a su se développer au fil des ans, offrant à ses habitants des services au plus près de ses besoins, tout en conservant une dimension humaine, chère à sa population.

Crosne, comme d'autres communes de l'Agglo donne l'exemple et le ton avec à sa tête un édile mobilisé pour ses administrés. Avec à cinq minutes du centre-ville le Centre Hospitalier Intercommunal et la Polyclinique de Villeneuve-Saint-Georges, l'accès aux soins de la population est une réalité.

Parallèlement, sur le haut de Crosne se déploient des constructions modernes et de nombreux équipements à mêmes de répondre aux besoins de sa population entre le groupe scolaire des Vingt-Arpens, le collège Bellevue, la Maison de la Petite Enfance et de la Famille, l'espace Ados, le stade Henri Hurt, le gymnase La Palestre, les Tennis, le City-stade et le Boulodrome.

Ainsi, la ville pour ses quelques 10 000 habitants compte pas moins de deux écoles maternelles, trois primaires et un collège tandis que le lycée se situe à quelques 2 kilomètres, de quoi retenir sa population assez jeune dont la moyenne d'âge est de 38 ans.

En lien avec son identité historique, Crosne a développé les jardins familiaux avec 144 parcelles cultivées à l'orée du Bois de la Grange.

Soucieuse de son développement économique, sa zone d'activités de La Plaine haute est l'une des plus importantes du territoire.



Dans les faits, Crosne fait figure de bonne élève non seulement à l'échelle locale mais aussi nationale avec d'après les sources de l'Institut national de la statistique et des études économiques (insee) selon Les dernières parutions officielles de 2023 portant sur les années 2019 et 2020, un revenu médiant par habitant de 24 890 € au dessus de la moyenne nationale à 20 590 €, une part de la population au chômage de 4.9%, inférieure aux 8 % de la moyenne nationale 8%, tandis que sa croissance démographique connaît une lente mais durable progression, passant 9 285 à 9 369 soit une hausse de 0.9%.

Très factuellement, d'après le document de Révision du PLU de juin 2023, la ville de Crosne répond à nombre d'attentes de ses habitants et est un territoire attractif, avec un taux d'équipements satisfaisant, répartis au Nord et au Sud du territoire communal avec :

- ▶ Un pôle d'accueil pour la petite enfance qui répond bien à la demande des familles mais qui est saturé
- ▶ Deux groupes scolaires publics avec une constance du nombre d'enfants scolarisés d'une année sur l'autre
- ▶ Deux équipements de la jeunesse ayant pour vocation le divertissement mais également l'accompagnement
- ▶ De nombreux équipements sportifs valorisant la pratique de multiples activités physiques
- ▶ Sept équipements culturels et de loisirs proposant une grande diversité d'activités
- ▶ Des espaces de plein air d'envergures

Si Crosne dessine son avenir, gageons que la ville s'avance résolument vers des horizons qui chantent.



Crosne, un urbanisme maîtrisé, qui préserve son identité et son environnement

Aux prémices de sa colonisation humaine, avant de devenir village puis ville, Crosne n'était sans doute qu'un marécage. Depuis, quoi que conservant son esprit village notamment dans son cœur ancien, la commune s'est développée et avec elle son urbanisation. A l'heure des prises de conscience sur la nécessité de préserver la nature en ville, après l'ère de l'urbanisation anarchique, s'est ouverte celle de l'urbanisation réfléchie et maîtrisée, permettant aux populations de retrouver voire de cultiver des écrans de verdure, indispensables à un cadre de vie de qualité, dans lequel la nature reste un joyau précieux. Conscients de ces enjeux, Crosne s'inscrit pleinement dans une démarche responsable où l'urbanisation rime avec besoins, modernité, rationalité et identité.

D'ores et déjà lors du bilan de son premier mi-mandat, en 2017, Michael Damiati, Maire de Crosne avait exposé les tenants et les aboutissants de ses engagements: « Penser le présent pour dessiner l'avenir : Notre défi est là, établir un pont entre tradition et modernité ».

Entre l'amélioration du cadre de vie des habitants, la promotion de l'attractivité du territoire et l'avenir des générations futures, l'urbanisation choisie apparaissait dès lors en filigrane et c'est bel et bien toujours le cas dans le second mandat de l'édile réélu en 2020.

Comme le précise le document de Révision du PLU de juin 2023, intitulé diagnostic territorial – état initial de l'environnement, établi par le bureau d'études Urballiance, Crosne, dont le territoire d'étend sur 247 ha se compose de : 85% d'espaces artificialisés (209 ha) dont 52% d'habitat individuel et 15% d'espaces naturels, agricoles et forestiers (38 ha) dont 47% d'espaces boisés.

L'organisation spatiale quant à elle est définie comme suit :

Des entités bien distinctes les unes des autres à la fois géographiquement et par leur vocation :

- ▶ Une importante entité naturelle boisée et humide au Sud, le long de l'Yerres
- ▶ Deux entités naturelles boisées sur le plateau, sur les franges communales au Nord et au Nord-est
- ▶ Deux importants secteurs de jardins familiaux sur le plateau
- ▶ Une prédominance de l'habitat pavillonnaire
- ▶ Un centre ancien le long de l'av. J. Jaurès
- ▶ Un habitat collectif concentré sur l'av J. Jaurès et l'av. du Pdt F. Mitterrand
- ▶ Des équipements regroupés au sein de polarités
- ▶ Une concentration des activités économiques au Nord

L'habitat quant à lui comprend « une majorité d'appartements, une part de propriétaires très fortement majoritaire, un parc de logements globalement ancien, un parc immobilier de grands logements tourné vers les familles et un taux de logement sociaux de 15,94% au 1^{er} janvier 2021. »

Comme l'indiquait le Maire à l'occasion du Conseil Municipal du 27 juin 2023 concernant la révision du PLU :

« Nul ne peut se soustraire à la loi. La révision du PLU est lancée. Or les objectifs imposés par l'État sont très ambitieux : plus de 1 000 constructions et 370 logements sociaux. Crosne reste une ville attractive. Lorsque la Mairie a pu s'opposer à certains projets, elle l'a fait. »

Et Michael Damiati de citer quelques exemples pour étayer son propos, et notamment le projet de 20 logements sociaux qui a vu le jour contre sa volonté.

« Force est de constater que ces logements ne posent pas aujourd'hui de problème majeur. »

Et de poursuivre :

« la Ville a besoin d'évoluer. » n rappelant le bien fondé des projets en cours tel qu'on peut le découvrir dans le Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2023 :



Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2023 :

« le programme électoral de la majorité faisait état de sa volonté de terminer l'aménagement de la zone en entrée de ville. En effet, ce quartier, auparavant laissé à l'abandon, nécessite d'être réaménagé. Il fait partie intégrante de Crosne, et ses habitants ne sont pas des sous-citoyens. Ils méritent des services et des commerces plutôt que des bâtiments murés ou un parking inutile. Une résidence relativement agréable a remplacé une station-service, rétablissant l'apparence de cette entrée de ville. D'autres constructions ont vu le jour sur l'avenue de la République, notamment le Hameau de Castille ou la Villa des Lumières. Deux résidences ont été construites en périphérie par la précédente équipe municipale. »

Ainsi, l'équipe municipale est mobilisée autour d'une urbanisation maîtrisée, quitte à se heurter parfois aux exigences étatiques afin de préserver le cadre de vie de ses habitants et veiller à leur bien-être.

Ici, quoi que l'immobilier puisse être en flux tendu, on ne construit pas à tout va et on veille à ce que les habitants puissent vivre dans les logements dignes. Ainsi, la Ville de Crosne est fortement engagée dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre en ayant mis en place le dispositif du « permis de louer ».

Depuis le 1er juillet 2022, il est demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement d'obtenir un permis de louer.

Gage d'un habitat digne, ce mécanisme de contrôle du parc locatif a pour objectif de mettre fin à la mise sur le marché de logements insalubres.



Il en est de même des programmes immobiliers. Aucun d'entre eux ne sauraient voir le jour sans concertation avec les parties prenantes municipales.

Il n'est point de hasard si Annie Fontgarnand, adjointe au Maire chargée de l'urbanisme, de l'aménagement urbain porte aussi les délégations de l'action sociale et de l'écologie et est Conseillère déléguée chargée de la biodiversité à l'Agglo.

De fait, pour l'équipe municipale l'urbanisation, si elle est indispensable se doit de s'inscrire dans une démarche résolutement durable, qui ne doit pas dénaturer les bijoux naturels de la ville.

En effet, comme le rappelle le document de Révision du PLU de juin 2023, le territoire compte deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable) :

- ▶ la basse vallée de l'Yerres
- ▶ le Bois Notre Dame, Grosbois et de la Grange Un Espace Naturel Sensible au niveau de la vallée de l'Yerres (site remarquable pour sa biodiversité ou ses paysages, menacé ou vulnérable par l'urbanisation) :

- ▶ la vallée de l'Yerres

et bénéficie d'une riche biodiversité faunistique et floristique avec :

- ▶ 531 espèces végétales
- ▶ 146 espèces animales avec principalement des insectes (69) et des oiseaux (54)

En tout état de cause, l'urbanisation anarchique constitue une vraie menace pour ces environnements naturels précieux, qui fondent une partie de l'identité de Crosne.

La ville et ses habitants y sont attachés, et ils constituent un véritable atout en termes d'attractivité.

Entre l'Yerres et bois, Crosne est riche d'écrins de verdure, qui exultent de part et d'autre de la ville entre le Square Crosne Soleil, le Square de la Paix, le Square Maybole, le Square Jean-Moulin, le Square du 18 juin 1940 ou encore le Square Monet, le chemin piétonnier du grand Haha, le Petit Bois, le Bois de la Grange et le Jardin des Uselles, le Parc Anatole-France en bord de rivière qui guide vers l'Île des Prévôts, l'Allée de la 1^{re} cohorte de la Légion d'honneur et le Fil vert qui longe l'Yerres, avec ses canards et ses hérons.

Ainsi, Crosne inlassablement se métamorphose, entre les meuliers de jadis et les constructions modernes, entre la rivière et le bois, tradition et modernité, dessinant la ville de demain sans perdre l'identité du village d'autrefois, afin qu'à chaque tour et détour l'âme humaine s'y épanouisse.





Orpi Anna Crosne et Montgeron, l'excellence de la proximité au service d'une clientèle large et exigeante.

Avec 1 350 points de vente et 8 000 collaborateurs, Orpi est aujourd'hui le réseau d'agences immobilières leader en France. Créée en 1966, la coopérative est également le plus ancien réseau immobilier de France. Appartenant pleinement à ses membres, chaque décision est prise par et pour les associés, mobilisés autour de la réussite du parcours immobilier de chaque client. Grâce à son fichier, véritable exclusivité sur le marché, le réseau propose une offre étendue à la fois sur l'hexagone, les DROM et l'international. Les Agences Orpi Anna Crosne et Montgeron, dirigées par Audrey Lyron en portent hautement les valeurs. Depuis 2002, année d'ouverture de l'agence de Montgeron et 2006, pour celle de Crosne, nombre de particuliers et de professionnels ont ainsi pu grâce à elle voir leurs projets se concrétiser.

Entreprise familiale à taille humaine, l'une des clés de la réussite des deux agences est la proximité et l'écoute, lui permettant de répondre au plus près des besoins des clients, voire de les anticiper, tout en s'appuyant sur les outils performants et le vaste réseau ORPI. On citera aussi à titre d'exemple le Mandat by Orpi, qui permet en un seul mandat, de bénéficier de la mise en avant d'un bien dans toutes les agences Orpi de la région concernée.

La palette de services offerte est large de la gestion locative en passant par l'achat et la vente, qu'il s'agisse de pavillons, d'appartements, de terrains, ou encore d'investissement locatif.

Souvent, les services dépassent parfois le cadre de la simple agence immobilière, offrant par exemple du clé en main jusqu'au déménagement ou apportant de judicieux conseils pour ceux qui seraient tentés de louer leur habitation, à l'aube des JOP 2024.

Il n'est point de hasard si la clientèle ne tarit pas d'éloge sur la qualité des services, qui met en exergue un accompagnement individualisé dans lequel domine l'humain.

Il n'est point de hasard non plus si les deux Agences soeurs cumulent les prix et trophées entre la Réussite or gestion locative obtenu en 2023 ou encore en 2019, le prix Ile de France du Palmarès de L'Immobilier.

Entre les deux villes frontalières de Montgeron et Crosne, à peine séparées par le cours de l'Yerres, les limites sont tenues mais pourtant existantes. L'implantation d'une agence dans chacune d'elles, permet une connaissance du secteur d'excellence. Les chiffres sont là pour en témoigner, avec 1604 biens vendus sur le secteur, 813 biens à vendre et 126 à louer ces derniers 12 mois.

Au fil du temps, les deux agences ont su s'adapter aux mutations sociétales et légales, en n'ayant de cesse de former leurs collaborateurs qui sont au fait de l'ensemble de l'actualité immobilière qu'elle soit législative, locale ou nationale.



www.orpi.com/anma

Montgeron

170 Av. de la République,
91230 Montgeron
01 69 03 87 75

Crosne

3 Pl. Boileau,
91560 Crosne
01 69 48 22 22

Orpi

En cinq ans les prix moyens du secteur ont connu une hausse importante de 28,6 % pour Crosne et de 21,2 % pour Montgeron. Le marché de l'immobilier est donc particulièrement dynamique avec une clientèle, qui comme l'exposait Audrey Lyron au Parisien sont pour

« la plupart des acquéreurs qui viennent de la petite couronne et souhaitent s'agrandir sans s'éloigner de la capitale, à seulement 20 minutes de train. Ces familles avec enfants disposent pour la plupart d'un confortable budget de 500 000 à 550 000 euros grâce à la revente de leur appartement ou de leur précédente maison. Elles plébiscitent les villas anciennes de 3 et 4 chambres qui ont du cachet, meulières et maisons à colombages, à proximité des bonnes écoles et avec un joli terrain ».

Et de constater :

« Ces maisons se vendaient encore 300 000 à 350 000 il y a 5 ans. Mais je ne vois pas les prix baisser tout de suite. La remontée anticipée des taux d'intérêt crée un effet de précipitation maîtrisée qui profite aux vendeurs ».

De fait, à moins de 20 kilomètres au sud-est de Paris, l'Essonne et ses havres de paix, entre rivière, bois et modernité séduisent de plus en plus, à l'image de Crosne et Montgeron, qui tout en étant des cadres de vie préservés offrent à leurs habitants tous les services de qualité dont ils peuvent avoir besoin.

Mais qui dit attractivité, marché tendu, dit méfiance. En effet, les pseudo-professionnels peu scrupuleux font légion. Mieux vaut ne pas se hasarder à l'aveugle et s'appuyer sur une équipe passionnée par son métier, dont le professionnalisme et l'excellence ne sont plus à démontrer, et dont les collaborateurs sont formés en continu afin de maîtriser tous les enjeux d'un achat ou d'une vente et totalement dédiés à leurs clients.

Que vous habitiez d'ores et déjà l'Essonne, entre Crosne et Montgeron ou qu'elle vous attire au point d'aspirer à y vivre, que vous ayez un bien à vendre ou à louer, que vous souhaitiez vous lancer dans l'aventure d'un premier achat ou de l'investissement locatif, faites le choix de l'accompagnement d'excellence que vous méritez. Poussez la porte des agences ORPI de Crosne ou Montgeron, leurs professionnels vous accompagneront tout le long de vos projets dans une relation où proximité, écoute, confiance rime avec excellence, satisfaction client et professionnalisme.

**TÉLÉCHARGEZ
MON E.LECLERC,
POUR CONSULTER
TOUTES NOS PROMOS.**

**Consultez
nos catalogues et
promotions,
Flashez moi!**



**VOS COURSES À PRIX
E.LECLERC EN DRIVE OU À
DOMICILE.**

leclercdrive.fr
Vos courses en 1 clic!



01 69 83 48 00

**72 avenue Jean Jaurès
91230 MONTGERON**

E.Leclerc

*Les Portes
de MONTGERON*

Ouvert du Lundi au Samedi de 8h30 à 20h30 et le Dimanche de 9h00 à 13h00.

S.A.R.L CROUILLEBOIS-ARGANT

De Père en Fils depuis 1960

**ISOLATION | COUVERTURE | PLOMBERIE
ÉTANCHÉITÉ | TOUT À L'ÉGOUT
CHAUFFAGE-CENTRALE | INSTALLATION SANITAIRE**

Nous réalisons tous les travaux de couverture, aussi bien en neuf qu'en rénovation. De plus, nos couvreurs posent des tuiles plates ou mécaniques, des ardoises, des fenêtres de toit et des gouttières. Vous pouvez également faire appel à nous pour le traitement et le démoussage de votre toiture. Nous intervenons enfin pour tout travail de plomberie, ainsi que pour l'installation de vos systèmes de chauffage.



12, rue des Entrepreneurs | 91560 CROSNE | Tél. : 01 69 48 06 99

PARUTIONS À VENIR

LISTE NON-EXHAUSTIVE

DOSSIERS THÉMATIQUES

- ▶ L'intégration des étrangers en France
- ▶ Retraite
- ▶ RSE
- ▶ Petite enfance
- ▶ JOP 2024 : Femmes, hommes, bâtisseurs et terres de jeux
- ▶ Sapeurs-pompiers, la puissance de la sécurité civile française au service des autres.
- ▶ Économie Bleue
- ▶ La E-Santé: Le numérique pour une santé inclusive et humaine
- ▶ Logement Social
- ▶ Innovation & Recherche : un choix d'avenir pour la France
- ▶ Le réchauffement climatique : l'urgence d'agir dès aujourd'hui pour l'avenir de la planète
- ▶ Handicap
- ▶ Protection Sociale
- ▶ Évolution du secteur public
- ▶ Métiers en tension
- ▶ L'enseignement en France
- ▶ Apprentissage et formation professionnelle



DOSSIERS INTERNATIONAUX

- ▶ Portugal, une ère nouvelle
- ▶ Principauté de Monaco, État pionnier & visionnaire
- ▶ Côte d'Ivoire, richesses d'hier & d'aujourd'hui, promesses d'avenir



QUELQUES PARUTIONS







TERRITOIRES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

NOGENT-SUR-MARNE, résolument tournée vers un avenir durable

Nogent-sur-Marne, résolument tournée vers un avenir durable

Dès l'époque gallo-romaine, on trouve des traces de peuplement sur le territoire entre bord de Marne, et forêt. Au fil des siècles, au gré des mutations, le village rural est devenue ville, s'urbanisant sans pour autant oublier son passé.

Aujourd'hui deuxième port de plaisance de l'Île de France, Nogent-sur-Marne a commencé à se développer dès l'époque gallo-romaine, notamment grâce à sa situation stratégique sur les bords de la Marne. Aux prémices, elle fut sans nul doute un lieu idéal pour la viticulture et l'agriculture.

Entre le Vème et le VIème siècle, un palais mérovingien Chilpéric Ier s'y serait dressé. Il y aurait reçu une délégation de Childebert II, vraisemblablement en 581. Des documents officiels attestent d'une occupation mérovingienne sur le territoire de la commune, que viendront confirmer des fouilles archéologiques mettant à jour un certain nombre de sépultures dont la datation de cinq d'entre elles montre une occupation pérenne sur l'ensemble des périodes mérovingiennes et carolingiennes, la plus ancienne ayant été creusée entre 422 et 563 après JC.

Des domaines naissent au Moyen-Age, dont le château de Plaisance, construit au XIIIe siècle, qui accueille Charles V et Jeanne de Bourbon en 1375. Il en reste aujourd'hui peu de vestiges à l'exception du pavillon de l'actuelle maison de Santé et du bas du mur d'enceinte des jardins.

On évoquera aussi le château de Beauté-sur-Marne, lieu de séjour royal, que Charles VII offrira à sa favorite Agnès Sorel, qui pour le maire Jacques J.P. Martin, a laissé à la ville son empreinte :

"elle a marqué par son histoire, sa gentillesse, ses relations avec les autres. C'est elle qui nous a peut-être donné cet aspect un peu tranquille".

Qu'importe que le cardinal de Richelieu ait fait raser la bâtisse en 1626, l'âme de la dame habite à jamais les lieux.

Parallèlement, la seigneurie de Nogent appartient successivement aux religieux de Saint-Maur-des-Fossés puis aux rois de France, avant que les religieux et Charles VI n'affranchissent les habitants du droit de prise.

Nogent, est un village-rue qui s'articule autour de la Grande Rue dont l'église Saint-Saturnin, édifiée au XIIème siècle, mais qui a subi au fil des époques de nombreuses modifications, est le cœur.

Longtemps, Nogent restera un village rural, dans lequel vivent quelques 850 paysans. Au nord la Grande Rue s'alignent alors inlassablement fermes, granges et écuries tandis que toutes les habitations se prolongent alors par un jardin, ce qui vaut à cette rue parallèle à la Grande Rue le nom de rue des jardins, qui deviendra en 1944 celle des Héros Nogentais.

Au XVIème siècle, la population y est composée en majorité de vignerons et d'agriculteurs. Dès le XVIIème, la bourgeoisie et l'aristocratie séduites par les charmes de Nogent, trouve les lieux parfait pour leur villégiature, et viennent y faire bâtir leurs résidences, notamment secondaires.





Au sud de la Grande Rue, s'érigent ainsi leurs maisons de campagne agrémentées de jardins, descendant vers la Marne, à l'image de la Maison des Artistes et de l'Hôtel des Coignard construit au XVII^e siècle par Guillaume Poulet et acquis en 1713 par Jean-Baptiste Coignard, libraire-imprimeur du roi.

Ces demeures laissent toujours une jolie place à la nature, quoi que domptée, avec leur vaste parc et leurs bassins alimentés par les sources du sous-sol de Nogent.



L'installation de ces parisiens fortunés, propriétaires fonciers donnant l'exploitation de leurs terres aux viculteurs locaux, mais aussi créateur d'emplois inscrivent Nogent dans une nouvelle dynamique économique. Les enfants parisiens sont confiés à des nourrices dans ce havre proche de la capitale mais à la campagne tandis que les grandes demeures emploient domestiques et jardiniers.

Après la Révolution française, l'organisation du village poursuit ses mutations. Les assemblées villageoises se déplacent de l'église paroissiale vers un deuxième cœur de village laïc. Sur la place d'arme, se construisent dès lors une mairie et une école, à l'emplacement de l'actuelle place Ponticelli.

Lorsque Nogent entre de plein fouet dans la Révolution industrielle, elle s'urbanise, se densifie, se modernise... La ligne de Paris - Mulhouse, de la compagnie de l'Est, traverse Nogent du nord au sud, séparant le village des terres agricoles du Perreux. La ligne mise en service jusqu'à Nogent en 1856, bouleverse la vie de la commune, lui donnant une nouvelle dynamique, l'ouvrant sur ouverte sur un tourisme souvent fluvial de quelques heures ou davantage .

Le train rend les berges de la Marne accessible aux Parisiens, qui cherche la nature loin de la torpeur de la capitale, pour le temps du repos dominical ou plus longtemps. S'installent les guinguettes tandis que se développent les loisirs nautiques sur la Marne. Déjà Nogent se dessine comme une destination de tourisme vert et de loisirs.

Ainsi naît peu à peu la ville, dans laquelle les champs disparaissent ,au profit des rues et des habitations individuelles ou collectives. Les immigrés italiens, qui arrivent à cette même époque à Nogent seront les bâtisseurs majeurs de ce village qui se métamorphose en ville.

La Grande Rue perd son habitat rural et se peuple de nouveaux habitants et d'immeubles, en bas desquels se développent de multiples commerces . La Grande Rue demeure l'axe majeur de Nogent, qui concentre les principales activités de Nogent-sur-Marne. L'installation d'une nouvelle mairie en 1879 à l'Est du village, de deux cinémas, le Central en 1907 et le Royal Palace en 1921, l'ouverture de l'hôtel des Coignard au public n'ont de cesse de la conforter dans ce rôle d'acteur majeur de la vie nogentaise qu'elle est toujours aujourd'hui.



Nogent-sur-Marne... Ici coule la Marne...

Il n'est point de hasard si la ville arrive en 43e position au niveau national et première du département du Val de Marne des Villes & Villages où il fait bon vivre.

Jacques J.P. Martin, maire de Nogent-Sur-Marne ne s'en étonne guère :

« Cet excellent classement récompense nos efforts quotidiens pour préserver notre cadre de vie et favoriser le bien-être de nos habitants. »

D'emblée le slogan de la ville donne le ton : « Bien vivre à l'Est de Paris ». Il est vrai que Nogent-Sur-Marne, depuis l'antiquité, a des atouts incontestables. Ici la nature préservée exulte, entre la Marne et le Bois de Vincennes, l'environnement reste à jamais privilégié, faisant partie intégrante de l'identité nogentaise.

Première ville du département labellisée Commune touristique, la ville est en effet riche de joyaux patrimoniaux et naturels. Avec l'arrivée du chemin de fer, Nogent s'est ouverte aux loisirs et plaisirs d'eau et de fêtes, entre guinguettes et vin blanc. Elle est à jamais, à quelques encoignures de la capitale, ce havre de paix avec un air de campagne, qui il y a quatre siècles déjà, avait conquis la bourgeoisie et l'aristocratie parisienne.

Le voyageur qui découvre Nogent ne se lassera pas d'en découvrir les joyaux, qui ont fait l'histoire du village puis de la ville.

Si les rois étaient au château de Vincennes tout proche, résonnent encore leurs chasses royales, dont certaines se déroulaient entre autres à Nogent, tandis que flotte toujours un peu l'esprit d'Agnès Sorel aux alentours de ce qui fut jadis "le château de beauté".

Chaque siècle est gravé dans les pierres.

L'église Saint-Saturnin du XII^e siècle est l'une des plus grandes églises du département. De l'architecture d'origine, seul le clocher, classé aux Monuments Historiques demeure. Au gré des époques et des styles qui l'ont ensuite façonnée. Elle est aujourd'hui principalement de style gothique, avec des parties basses de chœur de style roman et des voûtes du XIII^e siècle.





Chaque époque a laissé son empreinte, entre l'hôtel des Coignard, jadis propriété de la dynastie d'imprimeurs du roi et de l'Académie française, que fut la famille Coignard, maintes fois métamorphosée ayant accueilli, la bibliothèque municipale, le musée du vieux Nogent ou encore le tribunal d'instance, le pavillon Baltard, vestige de l'ancien pavillon de la volaille et des œufs des Grandes Halles de Paris construites au XIXe siècle, métamorphosés en prestigieuse salle de spectacle, l'ancien cinéma Royal Palace, ancien haut lieu du music-hall, devenu Artel-UGC ou encore le Jardin d'agronomie tropicale René-Dumont et sa végétation exotique, ancien site de l'exposition coloniale de 1907 qui en a gardé les empreintes, pour ne citer qu'eux.

Au-delà des monuments historiques, s'il est un élément qui fonde l'identité de Nogent-sur-Marne, c'est bel et bien la nature qui exulte à chaque recoin, parfois de façon inattendue. Entre la Marne et le Bois de Vincennes, entre futaies, et bords de fleuve, au gré de l'eau jusqu'à l'île aux loups, ou des sous-bois et des parcs et jardins fleuris, ici verdoient et chantent eaux tranquilles, et feuilles des grands arbres dans un harmonieux murmure, dont Nogent-sur-Marne détient les secrets, et que les nogentais préservent de génération en génération afin de demeurer à jamais selon les mots de son édile :

une ville qui est en banlieue tout en y étant pas. Quand on arrive, on a un petit air de province tout de suite" grâce au bois de Vincennes qui fait «une sorte de protection vis-à-vis de Paris».



Quand Nogent-sur-Marne se métamorphose en harmonie avec son identité et son cadre de vie

La qualité de vie de Nogent-sur-Marne, havre de paix, loin des tumultes de la capitale, jadis village rural irrigué par la Marne, entre forêt et nature verdoyante, aujourd'hui ville dynamique et moderne, très tôt, la bourgeoisie et l'aristocratie l'avait faite leur. Aujourd'hui, encore, chaque habitant veille jalousement sur cet écrin de verdure où coule la Marne.

À Nogent-sur-Marne, la nature préservée rime avec qualité de vie. Aux côtés de ses concitoyennes et concitoyens, le Maire en est l'un des plus fervents défenseurs. L'écologie, la préservation de la nature et de la biodiversité ne sont pas des vains mots et ils n'ont de cesse d'aller toujours plus loin comme l'explique l'édile, qui depuis 22 ans défend sa ville corps et âme, celle ville qu'il connaît pour y vivre depuis ses années adolescentes :

"2.000 arbres vont être plantés par la municipalité dans les jardins de certains résidents pour verdier, verdier et verdier".

Verdir, verdir, verdir, plutôt que bâtir à tout va, comme on l'a fait parfois ailleurs jusqu'à ce que le béton détrône la moindre herbe folle, telle est en quelque sorte le fil rouge qui lie les nogentais et l'équipe municipale depuis plusieurs décennies.

Il n'est pas pour autant question de laisser l'ère moderne de côté, mais de faire face aux grandes transitions, comme l'indiquait Jacques J.P. Martin, Maire de Nogent-sur-Marne, mais aussi 1er vice-président du territoire Paris Est Marne Bois, Président de la commission projet métropolitain à la MGP, Délégué titulaire du Territoire Paris Est Marne & Bois au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris, à nos confrères de Grand Paris Info :



«Comme toutes les villes, nous sommes très concernés. Prenez les inondations, qui risquent de devenir des phénomènes récurrents.

En 2018, nous avons mis en place des aménagements nouveaux le long de la Marne pour nous en protéger.

Nous essayons aussi de créer des îlots de fraîcheur grâce à la plantation d'arbres et à la création d'espaces verts de proximité. Nous avons fait l'acquisition, en Centreville, d'un parc de plus d'un hectare qui fut celui du château de Plaisance et comporte déjà de grands arbres. Il appartenait à des religieuses du Carmel et sera ouvert au public en 2023. Nous le concevons comme un véritable réservoir de biodiversité.

À la mairie, nous avons nommé un « Monsieur Arbre » qui répond aux demandes de copropriétés désireuses d'accueillir de nouveaux végétaux. Il nous faut aussi favoriser la pleine terre et poursuivre des efforts de désimperméabilisation. Nous n'échapperons pas non plus à la transition en matière de mobilité. Mais ce n'est pas facile : nous avons projeté la piétonnisation d'une rue, il nous a fallu revenir en arrière car, dans nos artères étroites et pentues, cela posait trop de problèmes de circulation.

Le long de la Marne, nous avons également créé un espace pour l'enseignement du vélo. Les Nogentais s'emparent volontiers des nouveaux équipements proposés. En tout état de cause, le consensus est important et, dans cette perspective, il faut s'efforcer de travailler avec les associations et les habitants pour voir où sont les besoins. »





Ainsi Nogent-sur-Marne n'a de cesse de s'adapter, à l'ère du temps, au fil de cette eau de la Marne, qui est un peu de sa beauté, de relever les défis toujours plus grands qui lui incombent sans jamais la trahir.

L'ère du temps, c'est aussi faire évoluer la ville au gré des nouveaux besoins qu'ils soient économiques, environnementaux ou sociétaux. Ainsi dans le même entretien accordé à Grand Paris info, son édile rappelait concernant la conformité de Nogent-sur-Marne aux exigences de la loi SRU :

Dans les faits, très tôt la ville s'est attachée à s'inscrire dans une démarche de développement durable, y intégrant pleinement son urbanisation maîtrisée, tandis qu'une charte du bien construire était approuvée à l'unanimité par les membres du conseil municipal de Nogent-sur-Marne le 10 avril 2019.

Ainsi, Jacques J.P. Martin, Maire de Nogent-sur-Marne, Président de ParisEstMarneBois et Jean-Paul David, 1er adjoint au maire de Nogent-sur-Marne, délégué à l'urbanisme en exposait-il les tenants et les aboutissants :

« Nogent-sur-Marne s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de développement durable volontariste qui s'est notamment traduite par la réalisation d'un Agenda 21 dès 2012, ou encore par des études.

La plus récente, réalisée par l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), porte sur l'évolution de la qualité urbaine sur son territoire. Par ces différentes actions, nous avons souhaité préserver l'identité de la ville, son architecture, son empreinte écologique et sa biodiversité pour le bien vivre des habitants de toutes les générations, actuels et futurs.

Notre engagement en matière de développement durable s'est notamment illustré dans la réalisation des équipements municipaux les plus récents : haute qualité environnementale (HQE) pour l'école Léonard de Vinci, label Maison passive pour la crèche le Moulin de Beauté, normes RT 2012 (réglementation thermique) +50% pour le stadium Christian Maudry.

Aujourd'hui, nous souhaitons aller plus loin et nous positionner dans une démarche architecturale qui va au-delà des normes de construction en vigueur et intègre la notion d'architecture bioclimatique, par une attention particulière portée sur la santé des habitants dans les nouveaux programmes de construction.

L'objectif est de limiter l'impact des phénomènes climatiques en luttant contre les îlots de chaleur et de protéger la biodiversité dans la ville.

«Nogent-sur-Marne ne se conforme pas à cette exigence à cause de la rareté du foncier disponible sur la commune. Mais nous avons négocié avec le préfet un contrat de mixité sociale, stipulant que chaque nouveau projet urbain mis en œuvre à Nogent-sur-Marne comportera 30% de logement social. L'idée est de respecter en flux une injonction que nous ne pouvons pas honorer en stock. Dans ce domaine aussi, il faut prendre en compte les spécificités locales ! Nous n'avons pas de friches à transformer, la préfecture le sait bien. Notre nouveau quartier Nogent-Baltard – 30 000 mètres carrés à l'entrée de la ville –, inauguré en 2019, est avant tout une cité d'affaires proposant des locaux commerciaux, des parkings, des ateliers techniques et du tertiaire. Elle comporte néanmoins 146 logements, dont 42 sont sociaux. Permettre aux élus locaux de retrouver un vrai pouvoir d'orienter les attributions de logement social serait également un retour à de bonnes pratiques en matière de peuplement. »



Un engagement pour bien construire

C'est pourquoi, nous avons décidé de formaliser cette volonté sous la forme d'une charte du bien construire à destination des bâtisseurs, charte adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 10 avril 2019. Ce document a pour objectif d'encadrer et de rendre durable la qualité environnementale des constructions neuves, restaurées ou modifiées, dans le respect des transitions écologique et énergétique.

Parce que la haute qualité environnementale est un domaine en constante évolution, la mobilisation de l'ensemble des professionnels du bâtiment apparaît de plus en plus nécessaire. Dans ce contexte, la charte apporte aux constructeurs un outil pragmatique.

Elle offre aux différents acteurs de la construction la possibilité de valoriser la démarche qualité environnementale, aujourd'hui incontournable pour les Nogentais qui souhaitent conserver et améliorer l'esthétique urbaine d'un patrimoine riche et diversifié.

Ce document est aussi une invitation à l'engagement, chacun à son niveau, de s'inscrire dans une action d'amélioration de notre environnement.

Un suivi de la conception à la réalisation

La charte comporte des règles strictes concernant l'implantation et le déroulement des chantiers. L'expérience a démontré que l'absence d'outils réglementaires pouvait limiter l'intervention des services de la Ville. Désormais, tout constructeur doit déposer avec la demande de permis de construire, une fiche technique précisant l'ensemble des dispositifs de chantier (circulations, grue, base de vie, etc.) et s'y conformer. L'objectif est de limiter les nuisances envers les riverains. Nous avons déjà refusé un permis pour des conditions de chantier ingérables !

Pour un habitat réussi

La qualité pour tous les types de construction

Nous avons négocié avec l'État un contrat pluriannuel de mixité sociale par la mixité de l'habitat, cela nous a permis de reprendre le contrôle de construction des logements aidés. Nous appliquons la loi SRU (relative à la solidarité et au renouvellement urbains) en imposant aux opérations privées 30 % de logements aidés au-dessus de 800 m² et 12 logements. La qualité de ces logements dispersés dans la ville est identique à celle des logements en accession à la propriété, les bailleurs sociaux doivent se conformer à la charte.

L'intégration à l'environnement

Un bâtiment réussi est avant tout un bâtiment bien intégré dans son environnement, qui s'inscrit parfaitement sur le lieu de son implantation et le respecte par son esthétique, ses volumes, ses matériaux et ses couleurs. Une opération peut mettre en valeur le tissu urbain dans lequel elle s'insère. Elle peut aussi constituer un signal fort de renouveau d'un quartier.

La charte du bien construire, en résumé, privilégie la négociation et le dialogue entre les élus et les services de la Ville, les habitants et les constructeurs. »



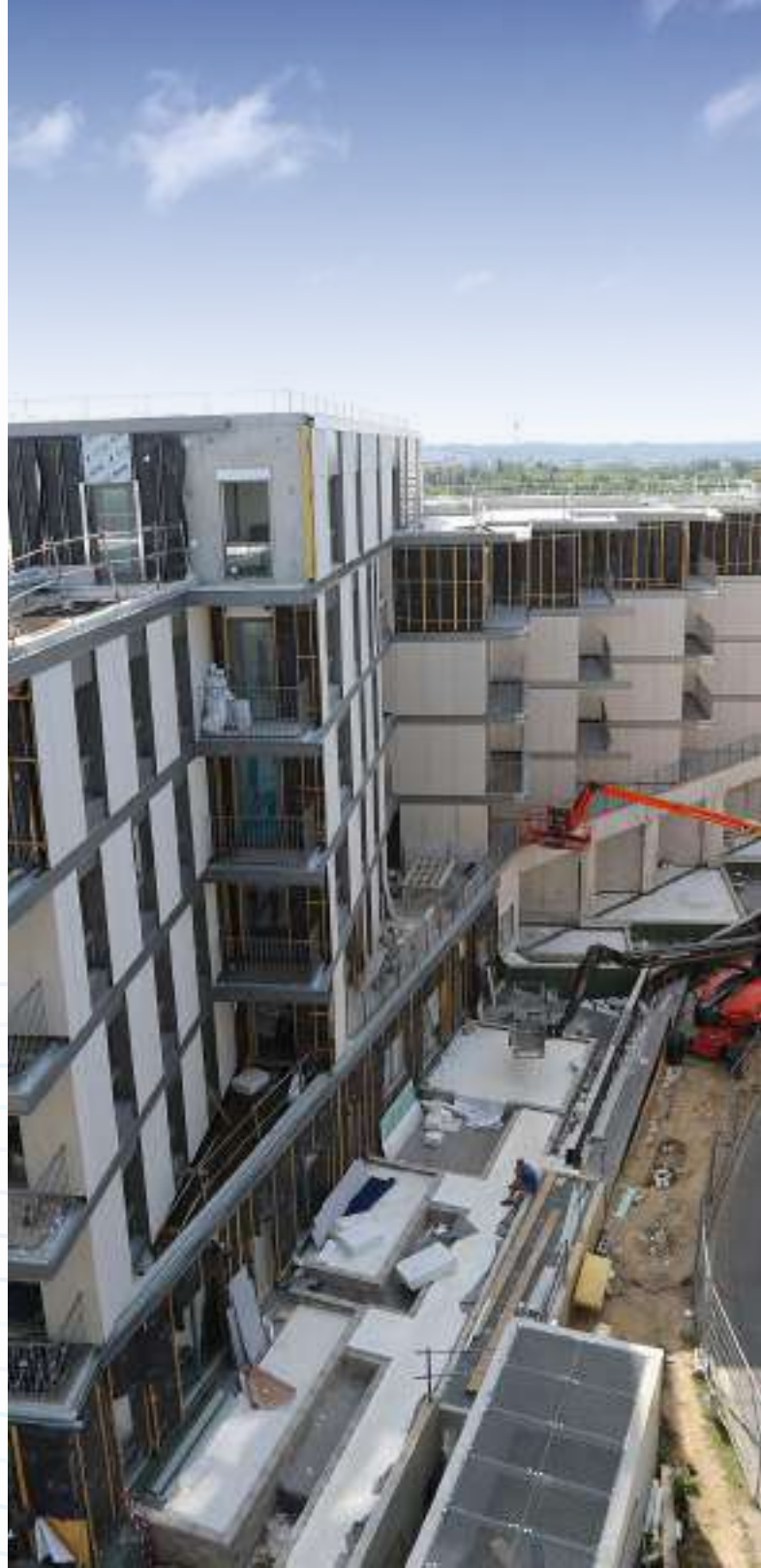
Avec ses quelques 850 habitants, vivant jadis des ressources de la terre et du fleuve, Nogent-sur-Marne, le village est devenu en 2023 une ville peuplée de 34 801 habitants.

Au fil du temps, sa démographie n'a eu de cesse de croître, passant de 26 238 habitants en 1968 à 33 578 habitants en 2020, soit une évolution de 28 % sur une période de 52 ans. En suivant cette courbe continue, au 1er Janvier 2030, la population de Nogent sur Marne serait de 37 383 habitants, soit une hausse de 4 254 habitants (13 %).

Avec la croissance démographique naissent inlassablement de nouveaux besoins, tandis que se redessinent les territoires, que se mutualisent les compétences et que se structure le Grand Paris...

Et Jacques J.P. Martin , Maire de Nogent-sur-Marne d'exposer dans Grand Paris Info :

« On a multiplié les grands projets alors que les gens demandent surtout un cadre de vie plus agréable... Il faut avoir des projets, la ville ne peut pas être figée : elle doit évoluer, lutter contre l'habitat indigne... Mais la densification pose inévitablement des problèmes : les axes routiers très encombrés en témoignent ; nous l'expérimentons, hélas, avec le terrible carrefour A4/A86, un point noir à l'échelle européenne. C'est pourquoi la métropole doit être polycentrique ; c'est par ce biais qu'un rééquilibrage régional se fera. Cela dit, il est vrai que le Covid laissera des traces. Prenez le télétravail ; toutes les entreprises s'y mettent. Les grands projets tertiaires se trouvent directement remis en question par cette nouvelle organisation du travail. À proximité de notre nouvelle gare, les nouvelles constructions s'intéresseront sans doute plus au coworking qu'au bureau classique puisque les entreprises s'en détournent. De la même façon, les gens manifestent plus d'appétence pour les mobilités douces : nous allons de ce fait revoir notre plan de stationnement et proposer de nouvelles infrastructures cyclables. Plus que jamais, il nous faut être dynamiques en matière de commerce de proximité, car c'est aussi une aspiration forte, au moment où les grands centres commerciaux sont en perte de vitesse. Comme les communes, le Grand Paris doit s'adapter. D'ailleurs, il ne sera « grand » que s'il répond aux aspirations des gens. S'il n'est qu'un guichet de plus, ou un outil de densification, voire de déshumanisation, il n'y aura pas d'adhésion... Le Grand Paris n'existera que par son appropriation par les habitants. »



L'appropriation et l'adhésion des habitants, telles sont les priorités de Jacques J.P. Martin, qui d'élection en élection a toujours été reconduit dans ses mandats.

À Nogent-sur-Marne coule la Marne qui répond en écho aux bruissements des arbres de la forêt de Vincennes.

Gageons qu'elle coulera encore longtemps aux côtés des grandes futaies, offrant à toutes et tous, habitants, voyageurs de passage, les harmoniques de ce havre de paix, que le temps, et les hommes ont su préserver comme un joyau aux mille secrets qu'il faut chérir et protéger inlassablement pour le transmettre aux générations futures, qui le transmettront à leur tour.

Monument National de l'Immigration Italienne à Nogent-sur-Marne : du rêve à la réalité

Les descendants des immigrés Italiens se sont mobilisés à travers toute la France pour réaliser leur rêve : construire le Monument National de l'Immigration Italienne à Nogent-sur-Marne.

Il y a cinq ans, c'était le rêve un peu fou de quelques descendants d'Italien qui se regroupaient autour du Président actuel Jean-Raphael Sessa de l'association «Cercle Leonardo da Vinci» Figli e amici d'Italia, créée le 09/01/2018

Aujourd'hui c'est une réalité grâce à la mobilisation de tous ceux qui se sont investis avec lui pour concrétiser ce beau projet, à commencer par les associations italiennes qui ont été actives dans la communication auprès de leurs adhérents.

Le but de ce monument est double : le premier est d'honorer la mémoire de tous ceux qui avaient coupé leurs racines de leur terre d'Italie pour en replanter de nouvelles sur leur terre d'accueil, la France.

Le second est de créer un lieu de rencontres où les descendants de ces migrants venus de toute l'Italie pourraient se retrouver pour échanger sur ces périodes d'immigration italienne entre 1860 et nos jours. L'objectif est déjà atteint puisque depuis 1 an ce sont des centaines de donateurs qui se sont succédés sur le chantier et ils viennent de plus en plus nombreux chaque semaine. Un tiers de ces donateurs vient de la province et il n'est pas rare qu'ils se déplacent dorénavant à Nogent-sur-Marne pour voir l'avancée des travaux.

C'est à Louis Molinari, Sculpteur de renom et lui-même originaire d'Italie, qu'ils avaient demandé d'imaginer une œuvre qui symboliserait le départ de l'Italie, le voyage, l'installation sur la terre de France, les nouvelles racines qui donneraient des arbres et sur chaque branche des feuilles qui représenteraient les descendants qui honorent leurs aïeux. Mais il ne fallait pas oublier la culture, celle apportée à la Renaissance par Leonard de Vinci.

Le sculpteur a alors dessiné ce que nous voyons se construire depuis 1 ans puisque les travaux ont débuté précisément le 7 Novembre 2022.

Le Cercle Leonardo da Vinci est le Maître d'Ouvrage de cette œuvre conçue d'après ses croquis avec les entreprises Mécènes du Monument (Briand pour le gros œuvre et Décomarbre pour la partie marbre/granit), le sculpteur italien Stefano Tullisso de Coupvray pour le Vitruve et Antonio Carvalho de Sainte Geneviève des Bois pour les jardinières d'après un moulage des mains de Louis Molinari.

En décembre 2023, le Vitruve et les mains seront installées. Il ne restera à fabriquer et poser que les quatre arbres en acier corten dont la construction débutera quand toutes les feuilles en inox portant les noms des familles italiennes seront souscrites par les donateurs.

Le monument est financé à 96% par des fonds privés venant d'une centaine d'entreprises Mécènes et particuliers, et d'un millier de donateurs à travers l'hexagone. Le Val de Marne a apporté un peu moins de 4% de la somme. Le terrain est mis à disposition par la Ville de Nogent sur Marne à qui le Monument sera rétrocédé. Les dons sont déductibles à 66% des impôts pour les particuliers et 60% pour les entreprises.

Les travaux sont déjà couverts par le montant de la collecte au 17/11/2023 (+ de 650 000€), tous les fonds qui arrivent maintenant serviront à financer les abords du monument et l'inauguration qui se profile à partir de la deuxième semaine de septembre 2024.

Il reste encore 500 places pour les familles italiennes de France qui souhaitent inscrire leurs noms dont les conditions financières sont inscrites sur le site. Un traitement particulier est accordé aux non-imposables. La date limite pour arrêter les souscriptions est fixée au 31/12/2023 (avec un report possible au 31/01/2024 s'il reste quelques places).

Pour toute information concernant le projet :

<https://www.cercle-leonardo-da-vinci.com/presentation-detaillee-du-projet>

Tel : 06 52 66 93 56

Pour vous inscrire :

cercle.leonardo.da.vinci@gmail.com en indiquant vos noms prénoms adresses, emails et tel et en objet indiquer «Monument National : inscription ou demande de renseignements».

Pour être présent sur l'œuvre, être mécène ou simplement donateur connectez-vous sur <https://www.cercle-leonardo-da-vinci.com/mecenat> ou par email.

Suivez le projet :

<https://www.facebook.com/Cera-una-volta-Italia-109749951268248>



De gauche à droite Ugo Pezzeta maire de la Ferté- sous-Jouarre, son fils Livio, quelques donateurs et sur la première marche Jean-Raphael Sessa Président fondateur du Cercle Leonardo da Vinci





Faire

la ville

au

quotidien



Face aux défis qui changent le monde, nous devons repenser nos villes et notre habitat. Si l'immobilier a changé, **nos valeurs et nos exigences** restent les mêmes pour faire notre métier **de la façon la plus juste, humaine et engagée** dans les territoires, pour le bien-être durable des habitants. C'est pourquoi, **depuis bientôt 40 ans**, nous partageons notre passion pour la qualité et le souci du détail en développant des projets d'envergure : résidentiel, commerces, bureaux, hôtels et coliving. **Notre ambition : faire la ville au quotidien.**

fair'
promotion

01 69 45 56 56  fair-promotion.fr

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Océaniques | www.oceaniques.gouv.fr FAIR' PROMOTION Siège social : 50 boulevard de l'Herminette - F1500 Evry-Courcouronnes
téléphone : 01 69 45 56 56 - S.A.S au capital social de 741 000 € - RCS 2497 8527 645 115 - SIRET : 327 645 118 000 48 - N° TVA intracommunautaire FR 19 32 74 45 118 - APE 4110A - Photographie : Fair' Promotion, Bruno Gopin
Pimpard White | IMAGEDÉSIGN Document non contractuel - Conception : OSWALD CRE - 06/2023

Promo Gerim se réinvente et devient Fair' Promotion

En 2022, Rémi Vial-Collet s'est associé avec Elisabeth, Marc et Alain Jouitteau, les enfants du fondateur, et a pris les rênes de Promo Gerim. A l'aube de ses 40 ans, l'entreprise porte de nouvelles ambitions et change de nom en devenant Fair'Promotion. Promoteur constructeur, Fair' Promotion est une PME responsable, engagée et solidaire qui emploie 64 personnes.

Pourquoi ce changement de nom et qu'est-ce que cela implique en termes de positionnement ?

L'héritage de Promo Gérim est précieux. C'est une entreprise familiale qui porte des valeurs solides, qui dispose de savoir-faire reconnus et qui emploie des collaborateurs engagés.

Ce nouveau nom, c'est la conséquence d'un travail collectif de transformation que nous avons conduit pour adapter notre groupe aux enjeux des prochaines années.

Fair' Promotion, c'est la synthèse d'un héritage entrepreneurial riche et d'une vision à long terme. Il y a deux idées fortes dans ce nom, l'idée de bien faire mais aussi celle de faire du bien.

La raison d'être d'une entreprise, c'est bien sûr de créer de la valeur car pour être là dans dix ans, il faut passer la fin de mois. Notre intime conviction, c'est que l'on peut conjuguer cet impératif économique et l'amour du travail bien fait qui bénéficie à autrui.

Vous êtes sur des constructions plus justes, plus solidaires et plus durables. Comment cela se traduit-il ?

Notre vision ne se réduit pas à la qualité que nous portons à nos réalisations. Notre approche est plus large. Être consciencieux dans le sens de « bien faire », c'est continuer à proposer un cadre de travail de qualité à nos collaborateurs.

C'est aussi accorder une écoute attentive aux exigences des élus. Bien faire, c'est mettre en œuvre des services de qualité et des solutions innovantes.

Parallèlement, être vertueux, « faire du bien », c'est ancrer l'action de notre entreprise dans une démarche de haute valeur ajoutée pour les territoires, au service des élus et de leurs habitants.

In fine, nous nous appuyons sur ces deux piliers pour faire notre métier : proposer des logements de qualité à un prix acceptable. Un logement de qualité, c'est un bien qui contribue à l'épanouissement de celui qui l'habite.

C'est aussi un bien dont l'impact carbone est réduit et nous y travaillons avec des constructions bois hors site, des solutions mixte béton-bois ou du béton bas carbone. Un bien de qualité, c'est enfin celui qui joue un rôle social fort et qui contribue à la mixité pour renforcer la solidarité entre tous.

Quels sont les principaux projets qui vous mobilisent ?

Nous portons de nombreux projets comme la réalisation de la ZAC Aragon de Villejuif en partenariat avec l'aménageur Sadev 94 ; après avoir livré 27 000 mètres carrés de bureaux à l'investisseur Tishman Speyer, nous réaliserons la construction d'un hôtel et d'un immeuble de bureaux pour le groupe Legendre.

Au-delà de ces réalisations, nous allons développer les actions de notre Fonds de dotation dont le rôle est d'agir durablement en faveur de la réduction des inégalités en luttant contre le mal logement avec l'idée que l'immobilier est un facteur primordial de cohésion sociale.

Comment vous projetez-vous sur le marché actuellement ?

Notre métier a profondément changé ces dix dernières années en particulier pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de l'environnement.

Donc l'immobilier change mais notre exigence, elle, demeure très élevée. La raison est simple, nos concitoyens ne se résoudront plus à vivre dans des logements médiocres. Le plus haut niveau d'exigence est aujourd'hui attendu dans une logique de prise en compte de la rareté du foncier, des coûts de constructions, de la hausse des taux, des revenus des habitants et des enjeux énergétiques et climatiques.

Notre réseau de magasins
Biocoop a pour objectif de :

développer une agriculture biologique de qualité et de saison

*dans un esprit d'équité
et de coopération.*



Biocoop Les Papillons

131 Avenue Pierre Brossolette
94170 Le Perreux-sur-Marne



Biocoop Les Passiflores

167 Grande rue Charles de Gaulles
94130 Nogent-sur-Marne



Retrouvez notre actualité et tous nos numéros sur
lavoixduparlement.fr

JE M'ABONNE

À La Voix Du Parlement pour une durée d'un an (hors-séries inclus) en remplissant ce bon à retourner à : La voix du Parlement, 111 Avenue Victor Hugo - 75016 Paris accompagné d'un règlement par chèque bancaire ou postal de 180€ à l'ordre de La Voix Du Parlement

Mr / Mme / Nom - Prénom :

Organisme / Société :

Adresse postale :

Tél : E-mail :





INTERNATIONAL

Osez l'export !

Le monde comme horizon



Osez l'export

« Ce plan a une ambition : celle que la France redevienne une grande puissance exportatrice (...) Cette vision, ce cap, je veux les défendre dans les territoires. C'est là que se trouve l'immense potentiel de notre pays »



Par **Olivier Becht**,
Ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger.

J'ai lancé le 31 août dernier le plan « Osez l'export ». Ce plan a une ambition : celle que la France redevienne une grande puissance exportatrice. Et pour cela il faut diffuser largement le réflexe export dans toutes nos entreprises, quels que soient leur taille, leur territoire d'implantation, leur secteur d'activité. L'objectif est d'atteindre, à l'horizon 2030, 200 000 entreprises françaises exportatrices.

C'est à la fois un enjeu de souveraineté pour la France et un enjeu de croissance pour nos entreprises, confrontées à la multiplication de chocs exogènes qui rendent nécessaire la diversification des marchés.

Le plan « Osez l'export » est le fruit de trois constats : le premier, c'est qu'aujourd'hui trop peu d'entreprises vont à l'export. C'est pour cette raison que je veux donc convaincre nos entreprises, et en particulier nos PME, de l'intérêt de l'export, et les aider à recruter et à former des profils dédiés à l'export. Ce sera le rôle de la Team France Export, d'aller convaincre un à un nos dirigeants d'entreprises, par un travail de « porte-à-porte ».

Le deuxième constat, c'est que la France est un pays qui fait rêver partout. Parce que nos produits font rêver, ils doivent être visibles dans le monde entier. L'image de marque de notre pays doit profiter à toutes nos entreprises, à tous nos produits, au-delà des secteurs où ils sont déjà très reconnus, comme la mode, le luxe ou les vins et spiritueux.

Misons donc sur notre image et faisons en sorte qu'elle nous ouvre l'accès à tous les marchés du monde ! C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Gouvernement a tout juste lancé une campagne de communication internationale « marque France », qui mettra en avant les atouts de notre pays en matière de dynamisme industriel et économique, de potentiel d'innovation, de vitalité culturelle et artistique.

Le troisième constat, enfin, c'est que depuis six ans, notre politique en faveur de la réindustrialisation et de la compétitivité de nos entreprises porte ses fruits. Nous devons à présent en faire un levier pour reconquérir des parts de marché à l'international. Il est crucial de positionner les entreprises tricolores dans les marchés en croissance, en proposant un accompagnement, financier et non financier, pour les filières et les zones géographiques les plus stratégiques, en lien avec le plan France 2030 voulu par le Président de la République.

Cette vision, ce cap, je veux les défendre dans les territoires. C'est là que se trouve l'immense potentiel de notre pays. Depuis que j'ai lancé le plan, je me suis rendu en Alsace, dans le Calvados, en Eure-et-Loir, dans la Vienne, dans les Yvelines, dans le Rhône, dans le Vaucluse, dans la Marne. Partout où je suis allé, j'ai souhaité aller à la rencontre de nos entreprises, de nos PME, pour les convaincre d'avoir l'ambition de l'export, dans le monde entier. Je continuerai ces prochains mois à sillonner nos régions, en portant ce même message et je compte en cela sur nos parlementaires !

En lançant le programme « Parlementaires pour l'export », le plan va donner aux députés et sénateurs un rôle de premier plan dans la mobilisation et l'accompagnement des entreprises de leurs territoires vers l'international. Ils sont de fins connaisseurs du tissu économique de leurs départements et de leurs circonscriptions. Leur expertise est donc essentielle pour identifier les nouvelles entreprises à préparer à l'export, leur présenter les dispositifs d'accompagnement qui existent et diffuser le réflexe export partout dans nos Régions.

Avec la Team France Export, et avec les parlementaires donc, nous allons accompagner nos dirigeantes et dirigeants d'entreprises, pas à pas, pour qu'ils osent l'export, et que leurs succès n'aient pas de frontière !

COMITÉ DE RÉDACTION

RÉDACTION ET RELATIONS PUBLIQUES

- **M. Alain BENISTI**, Directeur de la publication
- **Mme Isabelle RICHARD**, Rédactrice en chef
- **Mme Régine LAÏK**, Directrice des Relations Publiques
- **M. Jacques DERNBACH**, Responsable des relations extérieures
- **Mme Dominique BEL-ANGE**, Secrétaire de Rédaction

ASSEMBLÉE NATIONALE ET TERRITOIRES

- **M. Jean-Jacques Claude BRIENT de Bois Saint-Lys**, ancien élu, délégué à la Région Hauts-de-France
- **M. Bruno CAVACO**, Consul honoraire du Portugal à Lille, Secrétaire Général du Corps Consulaire de Lille - Région Hauts de France, Président et Co-Fondateur- Comité France Portugal Hauts-de-France, Président Fondateur Artois Vallée, Mission French Tech- Région Hauts-de-France.
- **M. Arash DERAMBARSH**, 4ème Adjoint au Maire de Courbevoie, Ville verte et durable
- **Mme Nathalie FORDELONE**, ancienne élue, cheffe d'entreprise
- **Mme Marjolaine MEYNIER**, Députée de l'Isère, Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- **M. Paulo MARQUES**, Adjoint au Maire d'Aulnay sous bois
- **Mme Anna MARTINS**, Présidente de Cap Magellan, cheffe de cabinet de Olivier Becht, Ministre chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'Étranger
- **M. David MONTEIRO**, Elu au Perreux-sur-Marne, Membre de Civica Val-de-Marne, du Club des Loges, de l'ANCMF (Association Nationale des Collaborateurs de Ministres et Parlementaires à l'Assemblée Nationale) - Commission Entreprendre France-Europe
- **M. Julien LEGALL**, Directeur de Cabinet (Houilles)
- **M. Robert PENALVA**, Ancien Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze. Maire honoraire de 19 MALEMORT
- **M. Daniel RAYMOND**, ancien élu à Fontainebleau, ancien Vice-président à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau - Terres de jeux – JO 2024
- **Mme Violette SPILLEBOUT**, Députée de la 9 ème circonscription du Nord.

DIPLOMATIE – RELATIONS INTERNATIONALES

- **M. Valéry ALVES**, actuellement Chef du service économique de Bamako, Direction générale du Trésor

- **Mme Fatim CAMARA**, Responsable communication et presse de l'Ambassade de Côte d'Ivoire en France, Directrice de la radio La voix de la diaspora
 - **M. Khéilil CHAIBI**, président de la Chambre tuniso-française de commerce et d'industrie
 - **M. Tidiani COUMA**, Secrétaire des relations extérieures Département des relations extérieures et de la coopération - Gouvernement Princier de la Principauté de Monaco
 - **S.E. Mme Florence MANGIN**, Ambassadrice de France auprès du Saint-Siège
 - **M. Laurent MARIONNET**, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie Luso-Française - CCILF
- ## EUROPE – CONSEIL DE L'EUROPE
- **Mme Jordane SALDUCCI**, Conseil en communication Europe, Policy Officer, Occitanie Europe (2016-2022)
- ## EXPATRIATION ET TOURISME
- **Mme Sandrine GOMES**, Co-fondatrice évactions lointaines, experte expatriation, tourisme, voyages
- ## MÉDECINE- SCIENCES
- **Professeur Philippe EVRARD**, Professeur émérite à l'Université Paris-Diderot (Faculté de Médecine) ; chef de service honoraire de neurologie pédiatrique et maladies métaboliques, Hôpital Robert-Debré (Assistance PubliqueHôpitaux de Paris) ; président du groupe de pilotage « Recommandation de bonne pratique Autisme » (2010-2012), Haute Autorité de Santé.
 - **Docteur Gérard NGUYEN**, Président de Rett Syndrome Europe, Président adjoint de l'association Edelweiss, Membre de l'Association Française du Syndrôme de Rett
- ## RELATIONS PUBLIQUES – COMMUNICATION
- **M. Edouard du Closel**, Conseil en communication
- ## ARTS - CULTURE
- **Mme Isabelle BRULIER**, Agent d'image Communication & Évènement chez Brulier Communication
- ## SPORT
- **M. Yanis BACHA**, ancien conseiller Sport auprès de Madame Sophie Cluzel, journaliste sportif

NOUS REMERCIONS VIVEMENT LES ANNONCEURS PARTENAIRES DE CETTE PUBLICATION

SOGAMA - FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE
- AEMA GROUPE - FEPEM - OCIRP - MIPIH - ENEAL - PROMO
GERIM - CROUILLEBOIS ARGANT - E LECLERC MONTGERON -
AGENCE ORPI ANMA - BIOCOOP

Édition, conception, publicité :



57, rue de Montreuil - 75011 PARIS
Tél. : 09 72 57 08 92 - E-mail : : direction@ngpeditions.com
Siret 818 846 503 00030 Ape : 7311Z
Dépot légal à parution - Copyright NGPE 2022

Rédaction et interviews réalisées par Isabelle Richard
Crédits photos : AdobeStock, Freepik,
Design/PAO : Agence Headshot

Toute reproduction, représentation ou présentation, même partielle, est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur. La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée pour les éventuelles erreurs ou omissions contenues dans cet ouvrage.

Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.



Ne jetez pas cet ouvrage avec
les déchets ménagers.
www.consignesdetri.fr

Notre partenaire imprimeur adhère à la charte Imprim'vert.



Cette brochure est imprimée sur papiers issus de forêts gérées durablement.

**COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE
LA FONCTION PUBLIQUE !**

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique

© 2023 Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire et de Banque Populaire de France. Siège social : 100 rue de la République, 92000 Nanterre. Numéro de téléphone : 01 47 34 34 34. Site internet : www.casden.fr. Casden est une marque de Banque Populaire et de Banque Populaire de France. Banque Populaire et Banque Populaire de France sont des marques de Banque Populaire et de Banque Populaire de France. Banque Populaire et Banque Populaire de France sont des marques de Banque Populaire et de Banque Populaire de France.





**Être utile à tous
c'est être utile à chacun.**

La banque de l'économie sociale et solidaire.



PARIS 2024



PARIS 2024



PARTENAIRE PREMIUM



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

Vous être utile.